



Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 1 à 45) :

dimanche 1^{er} janvier 2023	
CAGNES-SUR-MER	1
lundi 2 janvier 2023	
PAU	3
mercredi 4 janvier 2023	
PAU	5
vendredi 6 janvier 2023	
CAGNES-SUR-MER	7

samedi 7 janvier 2023	
PAU	9
dimanche 8 janvier 2023	
CAGNES-SUR-MER	11
lundi 9 janvier 2023	
PAU	14
mercredi 11 janvier 2023	
PAU	15

Index des chevaux cités dans ce numéro 19

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : janvier 2023
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés V

Liste des oppositions

(Mis à jour le 22 décembre 2022)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Roger-Eugène LAFFITTE	Norbert LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT JEAN-MARC CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

LISTE DES PERSONNES AGREES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

ASSOCIATIONS

AIRWAY (2020) *Dirigeant: L. BAUDRON (s)* Associé: M^{me} Amandine BAUDRON (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

DAFFODILS (2020) *Dirigeant: M^{lle} Pauline-Marie DAVID* Associé: COUETIL ELEVAGE (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

HIGH SOCIETY (2021) *Dirigeant: AL SHAQAB RACING* Associés: CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, HF. DEVIN (s), ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, ECURIE JEFFROY, SAS I.E.I. (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

JANVIER (2019) *Dirigeant: M. Jean-Yves HODE* Associé: M. Nicolas MOISSON (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

KISSWOOD (2019) *Dirigeant: M^{lle} Anne-Laurence JACQ* Associés: M. Serge ASSOUS, M. Henri MAZARS, C&Y . LERNER (s), M. Christian BERQUIER (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par BARKAA IRE (2021) *Dirigeant: CUADRA MEDITERRANEO* Associé: BALLYLINCH STUD (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par STARS ALIGHT (2021) *Dirigeant: M. Richard Sam HOSKINS* Associé: M. Alexandre LARTIGAU (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

PAMPACRET (2017) *Dirigeant: M. Franck SIDNEY* Associé: M^{me} Catherine BRAIRE (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

PAPY ET MAMY D OR (2019) *Dirigeant: M. Jean-Louis PRODHOMME* Associé: M. Vincent CHATELLIER (12/12/2022) Pour sa carrière de courses

ARLATENCO (2019) *Dirigeant: M. Faouzi BOUALEM* Associé: M^{me} Brigitte RE-SCANELLA (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

BATTLE WISH (2017) *Dirigeant: COUETIL ELEVAGE* Associé: M^{me} Catherine VILLAUD-AMELINE (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

EXACT (2021) *Dirigeant: M^{me} Laura de SEROUX* Associés: D. GUILLEMIN (s), HARAS DE LA HAIE NEUVE (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

FIRST SNOW MOON GB (2020) *Dirigeant: OCEANIC BLOODSTOCK SARL* Associé: M^{me} Ariane GRAVEREAUX (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAY D'ESTRIVAL (2019) *Dirigeant: M^{me} Bernard LE GENTIL* Associé: PALMYR RACING (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

JET D'ESTRIVAL (2019) *Dirigeant: M^{me} Bernard LE GENTIL* Associé: PALMYR RACING (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

JOYEUSE MAG (2019) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoine MAGGIAR* Associé: E. CLAYEUX (s) (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par MIRYALE (2021) *Dirigeant: ECURIE ELAG* Associés: M. Laurent NOBILE, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, ECURIE NININOE (13/12/2022) Pour sa carrière de courses

BLISSIMO (2020) *Dirigeant: M. Henri de PRACOMTAL* Associé: HARAS D'ECOUVES (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

DARK ZEL (2020) *Dirigeant: A&G . BOTTI (s)* Associé: M. Roberto BONUCCI (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

IAMICHOP (2021) *Dirigeant: M. Alban de MIEULLE* Associés: ECURIE DU REVERDY, D. GUILLEMIN (s) (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

INFANTE DE SOMOZA (2018) *Dirigeant: M. Andre INCURVAJA* Associé: M. Patrice LENOGUE (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

KALIS DE LA BRUNIE (2020) *Dirigeant: M. Jacques CROUZILLAC* Associé: D. MORISSON (s) (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

MR ALEXIS (2020) *Dirigeant: M. Robert BRARD* Associés: M. Jean DUPONT-CARIOT, C&G . HUE & TAUPIN (s) (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par ZYLPHA (2021) *Dirigeant: M. Remy DUPUY-NAULOT* Associé: M^{me} Michele SOGORB (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

ROMANOW (2020) *Dirigeant: M^{me} Steavie DOUSSOT* Associés: M. BRASME (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, HARAS DE LA HAIE NEUVE, M. Alain JACOB, M. Mathieu MAUGEIN (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

SUBLIME CHOPE (2021) *Dirigeant: M. Alain CHOPARD* Associés: ECURIE DU REVERDY, D. GUILLEMIN (s) (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

ANGE L'HERMITAGE (2018) *Dirigeant: W. MENUET (s)* Associé: M. Jean-Marie ARNOUX (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

BARAMOOSS (2018) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

BOMARI (2011) *Dirigeant: M. Christian HAMELIN* Associés: W. MENUET (s), M. Mickael HAMELIN (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHELSY BASC (2020) *Dirigeant: M. Pascal TREYVE* Associés: M. Sebastien DUFRANCATEL, W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

COQUINE D'AVRIL (2019) *Dirigeant: M. Thomas ELUARD* Associés: W. MENUET (s), M. Rene PELTIER (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

GRACE DE DIEU (2016) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

HERMES DE BELLOUET (2017) *Dirigeant: G.A.E.C MAUSSION* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

IS NIGHT (2018) *Dirigeant: M^{lle} Melissa TANGUY* Associés: W. MENUET (s), M. Christophe TANGUY (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAVA BLEUE (2019) *Dirigeant: M. Jean HARDY* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

KERBOCHET (2015) *Dirigeant: M. Marcel GILOT* Associés: M. Joel JUILLET, W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LADY STRAIGHT (2017) *Dirigeant: M. Christophe TANGUY* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LERFAL IRE (2021) *Dirigeant: FAL STUD SAS* Associé: C&Y . LERNER (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LOENOLOGUE (2019) *Dirigeant: M. Christian HAMELIN* Associés: M. Mickael HAMELIN, W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par RUE DE RUSSIE IRE (2021) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A.* Associé: N. CLEMENT (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

PROJECT FEAR (2017) *Dirigeant: M. Yves LE LOUARGANT* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

ROCK AND ROLL (2018) *Dirigeant: M. Jacques ANXO* Associés: M. Philippe LACOUME, M. David BEN GHOUZI, M. Dan COHEN, M. Mickael LASRY (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

ROCK OF SILVER (2017) *Dirigeant: M. Rene LE DORTZ* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

SAINT DUBAWI (2017) *Dirigeant: M. Mael THEPOT* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

SATURNE PELEM (2018) *Dirigeant: M. Joel JUILLET* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

SLICE AND DICE (2019) *Dirigeant: W. MENUET (s)* Associé: M^{me} Lesline MORINEAU (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

TENNESEE BASC (2018) *Dirigeant: M. Sebastien CHEMIN* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

URBOK (2015) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

VAYDENA (2019) *Dirigeant: M^{me} Carole DESMETZ* Associé: M. Simon LLOYD (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

VENUS DE BELLOUET (2018) *Dirigeant: G.A.E.C MAUSSION* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

VODNIKOV (2021) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE* Associés: ROD . COLLET (s), ECURIE CEHEL (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

YESNOMAYBE (2018) *Dirigeant: M^{le} Sabrina CZYZ* Associé: W. MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

ALIBICHOP (2019) *Dirigeant: M. Christopher GREEDHARRY* Associés: M. Etienne COURNAULT, M. Guillaume THOMESSE, M. Alexis ACKER, M. Jeannot ANDT, M. Pierre LAMY (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

ANGELA (2017) *Dirigeant: M^{me} Annie DUPIL-HOLMEY* Associés: M. Jean Pierre BOUE, ECURIE DESJARDINS (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHARM WRENS (2019) *Dirigeant: M^{me} Corinne PRESSAC* Associés: M. Jean-Pierre SIMARD, M. Daniel BENISTI, M. Stephane GRANDVUILLEMIN, M. Gregory MANSON (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

DUC D'ALIENOR (2020) *Dirigeant: M. Benoit LAPEZE-CHARLIER* Associé: CH. GOURDAIN (s) (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

GO LIKE THE WIND (2021) *Dirigeant: ECURIE LOUIS D'AU* Associé: FRANKLIN FINANCE S.A. (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

HERODION (2016) *Dirigeant: ECURIE DESJARDINS* Associé: M. Jean Pierre BOUE (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

INVINCIBLE LADY (2020) *Dirigeant: ECURIE JEAN-LOUIS BOUCHARD* Associé: ECURIE DES MONCEAUX (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

KING TREZY (2021) *Dirigeant: M. Eric FEURTET* Associés: FRANKLIN FINANCE S.A., C&Y . LERNER (s) (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

LEOPARDUCCIO (2020) *Dirigeant: M^{me} Daniela AIRALDI* Associé: M^{me} Corine BARANDE BARBE (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par ALKAWTHAR (2021) *Dirigeant: M. Pierre-Jean ALBIGOT* Associés: M. Robert ALBIGOT, ED. MONFORT (s) (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

NEXT EPISODE GB (2020) *Dirigeant: M. Edward Patrick BABINGTON* Associés: HERALD BLOODSTOCK LTD, M. Jean-Etienne DUBOIS, M. Arthur HOYEAU, ECURIE ELAG (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

OFFRANVILLE (2019) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A.* Associés: ECURIES SERGE STEMPNIAK, F. VERMEULEN (s) (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

SAQSAYWAMAN (2019) *Dirigeant: M. Carlo David ROBBA* Associé: M. Christophe ESCUDER (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHAMIYANA IRE (2019) *Dirigeant: M. Alban CHEVALIER DU FAU* Associé: M. Eric John LUCAS (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

CLASSIC FLOWER GB (2021) *Dirigeant: M. Jean-Etienne DUBOIS* Associé: ECURIE HUNTER VALLEY (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

JIGME IRE (2020) *Dirigeant: PHOENIX EVENTING SARL* Associés: EARL HARAS DE L'HOTELLERIE, M. Marc BRIDOUX, M. Frederic SAUQUE (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

LIGHTED GLORY (2019) *Dirigeant: M. Philipp WULK* Associés: M. Thomas COLLATZ, M^{me} Anja WILDE (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

MATGIWELL (2020) *Dirigeant: M^{me} Clarence SIGNOL* Associé: M^{me} Karen BENTLEY (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par LOZOYA (2021) *Dirigeant: M. J.N. TEMAM* Associé: M. Stephen LAHMI (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

SAME GRACE GB (2021) *Dirigeant: M. Jean-Etienne DUBOIS* Associé: ECURIE HUNTER VALLEY (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

SPIRITUALE (2021) *Dirigeant: M. Nunzio RICIGNUOLO* Associés: M. Boualem MEKKI, M. Jean-Marc VARCIN, SAS RACING D (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

ZEPLACETOBE (2021) *Dirigeant: M. Jean-Etienne DUBOIS* Associé: ECURIE HUNTER VALLEY (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

GO FOR ONE (2021) *Dirigeant: MANDALORE RACING STABLE SAS* Associés: M. Sylvain VIDAL, M. Alain de ROYER DUPRE, P. DECOUZ (s), NORMANDIE BREEDING (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

J'ARRIVE DE L'EST (2019) *Dirigeant: M. Gilbert LENZI* Associé: M^{le} Daniela MELE (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par LITCHI IRE (2021) *Dirigeant: M. James FIELDEN* Associés: ECURIE SKYMARC FARM, M. Morten BUSKOP, G. HERNON (s) (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

TEMPO (2021) *Dirigeant: M^{me} Jacques CYGLER* Associé: M. Paul NATAF (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

KINGDOM (2019) *Dirigeant: M. Dan COHEN* Associés: M^{le} Laurence BAUDOUIN, M. David BEN GHOUZI, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, ECURIE BRILLANTISSIME (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

LADY INVINCIBLE (2021) *Dirigeant: ECURIE JEAN-LOUIS BOUCHARD* Associé: ECURIE DES MONCEAUX (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

LEGENDS BERE (2021) *Dirigeant: M. Endre ROSJOE* Associé: D. GUILLEMIN (s) (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par INSTANT (2021) *Dirigeant: ECURIE NORMANDY SPIRIT* Associés: M. Yvan LACHAUD, M. Philippe MANGIN, ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

RABELLOISE (2020) *Dirigeant: A. ZETTERHOLM (s)* Associé: M. Tom GEORGE (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

SALAMANCA (2020) *Dirigeant: ECURIE BRILLANTISSIME* Associés: M^{le} Laurence BAUDOUIN, M. David BEN GHOUZI, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Dan COHEN (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

VALMER MAGIC (2019) *Dirigeant: M. Bertrand MILLIERE* Associés: CS PORTE, ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

AME NOTTI (2018) *Dirigeant: M. Leslie STRASZEWSKI* Associés: M. Michael ASHTON, M. Michael LEWIS, M. Martin MCLOUGHLIN, M. Michael MUNDY (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

ASHIKTASH (2019) *Dirigeant: HARAS D'ETREHAM* Associés: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT, ECURIE MARENGO SAS, M. Anthony JAN, M. Mathieu MAUGEIN, M. Marc POTTIER (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

BYFORD (2017) *Dirigeant: M^{me} Charlotte ARNAUD* Associés: M. Pierre BONNEFOY, M. Jean-Michel BRIZON, M. Mathieu DAUGABEL (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

GOLDANIA (2019) *Dirigeant: M. Khalid Ahmad H A BELAL* Associé: M^{me} Clemence VANDEL (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

KISS QUEEN (2019) *Dirigeant: M. Jean-Marc VARCIN* Associés: M. Stephane EVENO, M. Christophe MONGIN, M. James PEROLD, M^{me} Sylvie PEROLD MASSON (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

LHASA IRE (2021) *Dirigeant: M. Heinrich TOENNIES-FISCHER* Associés: M. Ulrich-Wilhelm WOLF, J. BOISNARD (s) (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

MAZARIN DU BERLAIS (2020) *Dirigeant*: **ECURIE BLACK & WHITE** Associés: M. Joseph HAYOZ, ECURIE CMV DARBY STABLE, M^{lle} Louise COLLET-VIDAL, M^{lle} Micheline VIDAL (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

NAJIMA STAR (2019) *Dirigeant*: **ECURIE EQUUS RACING** Associé: SARL GROUPE KR (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

NOUSDEUX (2021) *Dirigeant*: **SCEA ECURIE DE VILLENEUVE** Associés: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL, M^{me} Cecile ROUYERAN (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

RUM TUM TUGGER (2021) *Dirigeant*: **M. Thierry SOLAL** Associés: M. Bouzid CHEHBOUB, M. Kamel CHEHBOUB (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

SWEET EXCESS (2021) *Dirigeant*: **ECURIE JEAN-LOUIS BOUCHARD** Associés: ECURIE DES MONCEAUX, ECURIE LOICK FOUCHET (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

WATT OHM (2020) *Dirigeant*: **M^{me} Marie-Laure GAUTIER** Associés: M. Jacques LAPORTE, M. Claude P GAUTIER, M. Michel BERNARD, M. Stephane DELARUE, M. Frank OGET (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

WIDA (2020) *Dirigeant*: **HARAS DE LA PERELLE** Associés: SAS RACING D, P. DECOUZ (s) (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

CAPELENA (2020) *Dirigeant*: **M^{lle} Capucine NICOT** Associé: M. Patrick BOURAINE (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

DELPHINE (2021) *Dirigeant*: **ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL** Associés: ECURIE JOUB, M. Nicolas SALTIEL (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

EUGENE SMITH IRE (2021) *Dirigeant*: **M. Bernard BENAYCH** Associés: FREE MAN RACING, M. Jean-Maurice MERTZ, M. Nicolas SALTIEL (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

KAM'N GIN (2020) *Dirigeant*: **VENICE CONSULTING S.A.** Associés: M^{lle} Giada MENATO, M. Alessio ALZATI, M. Julien FABRE, M. Stefano GIORDANO, M. Kevin GYSSELS (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

MACCLEOD (2019) *Dirigeant*: **PS TEAM** Associé: M^{me} Lucienne CHENU (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

MAGIC TUNIS (2020) *Dirigeant*: **CS PORTE** Associés: ECURIE BERTRAND MILLIERE, ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

ANIELSKA (2021) *Dirigeant*: **PEGASE BLOODSTOCK** Associés: M. Laurent BEUVIN, Comte Guillaume de SAINT-SEINE, URANIE SARL (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHACHA TOUILLE (2019) *Dirigeant*: **M. Oliver POST** Associés: ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPNIAK, ROD . COLLET (s) (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par AIFE (2021) *Dirigeant*: **M. Alain GRIEZMANN** Associés: P. DECOUZ (s), HARAS DU HOGUENET (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par ALHANIA (2021) *Dirigeant*: **M. Anthony LOPEZ** Associé: D. GUILLEMIN (s) (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par WALTZ KEY (2021) *Dirigeant*: **BOOST SAS** Associés: ECURIE DE PRADEL, ECURIE NORMANDY SPIRIT, ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

WAT (2020) *Dirigeant*: **ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT** Associé: M. Christophe ESCUDER (25/12/2022)

BANSHIE (2021) *Dirigeant*: **M. Gerard BELLOIR** Associés: M. Abdelkrim ELKHMISTI, J. BOISNARD (s) (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

BOOMERANG (2018) *Dirigeant*: **ECURIE MICHEL DOINEAU** Associés: M. Gerard L. FERRON, M. Rudy NERBONNE, M. Bernard ROCHETTE, M^{me} Claire MONFORT (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

BORGHAL (2021) *Dirigeant*: **M. Abdelkrim ELKHMISTI** Associés: J. BOISNARD (s), M. Gerard BELLOIR (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHAUSEY (2019) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés: M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT, M. SEROR (s), M^{me} Annie MICHEL, M. Patrick WOLF (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

GREENSCAPE GB (2019) *Dirigeant*: **M. Christian TRECCO** Associés: M. Nicolas CAULLERY, M. David WINDRIF, M. Gerome SALUSSOLIA, M. Andre-Maurice POMMIER (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

IT'S MAGIC (2018) *Dirigeant*: **M. Timothy RARICK** Associés: M. Peter JONCKHEERE, M. Thierry DUCHENOY (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

JACK DE FOJ (2019) *Dirigeant*: **M. Jean-Claude OBELLIANNE** Associés: M^{lle} Laura HEBRARD DE VEYRINAS, M. Tristan HEBRARD DE VEYRINAS (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

JIL IS LUCKY (2021) *Dirigeant*: **M. Nicolas SALTIEL** Associés: ECURIE DE PRADEL, ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

QUEEN'S OF MARSHAL (2014) *Dirigeant*: **M^{lle} Louise COLLET-VIDAL** Associé: ROB . COLLET (s) (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

SEE THE DREAM (2021) *Dirigeant*: **M. Michel DARDENNE** Associés: Scea HARAS DE GRATTE PANCHE, SCEA CARANT (26/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHICHEN ITZA GB (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DES MONCEAUX** Associés: M. Benjamin Edmund SANGSTER, M. Richard BROWN, M. Peter Dane PLAYER, M. David REDVERS (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

DAYAL (2021) *Dirigeant*: **M. Mickael DEVENA** Associés: M. Claude MARCELLIN, Scea HARAS DE GRATTE PANCHE, SCEA CARANT, M. Yan HOUYVET, M. Michel DARDENNE (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

IRELINE (2017) *Dirigeant*: **M. Bertrand MILLIERE** Associés: ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Christian GOUTELLE, M. Fabien GAUVIN, M^{me} Marion GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

MQSE DE MAINTENON IRE (2020) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés: M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Laurence LAVENU (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

PRIME ELIOT (2020) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé: ECURIE FRIEDRIDER (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant*: **M. Jean-Paul CHUZEVILLE** Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Remy PIMBONNET (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

DUC DE KENT (2020) *Dirigeant*: **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés: M^{me} Laurence LAVENU, F. VERMEULEN (s), M. Eric PUERARI, ECURIE ADES HAZAN, M^{me} Geraldine HENOCHSBERG (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

HAARICIA (2020) *Dirigeant*: **M. Alain GRIEZMANN** Associé: M. Simon LLOYD (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par AIFE (2021) *Dirigeant*: **M. Alain GRIEZMANN** Associés: HARAS DU HOGUENET, SAS RACING D (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

PERROU (2019) *Dirigeant*: **M. Anthony GABRYSEWSKI** Associés: M. Denis MORDENTI, M. Paul TANTI, M. Lucien HASSINE, M^{me} Brigitte RE-SCANELLA (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHINASI (2017) *Dirigeant*: **M. Franck NOBILE** Associés: M^{me} Marie-Claire GENDROT, M. Patrick BOITTIN, M. Stephane GENDROT, M. Martial PROUHEZE (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

THALOS (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Audrey CARON CHEVALIER** Associé: M. Stephane CHEVALIER (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

CORTEZ BANK GB (2019) *Dirigeant: ECURIE EDGAR MESSAOUD* Associé: M. Noman OZGULER (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

ELITE DE BELLOUET (2016) *Dirigeant: W. MENUET (s)* Associés: M. Paul MAUSSION, SCEA ELEVAGE MENUET (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

HENRY BRULARD (2015) *Dirigeant: M. Guy HANOUNA* Associé: M^{lle} Veronique MARIE (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

MISS TREZY (2021) *Dirigeant: M. Eric FEURTET* Associés: M^{me} Daniele CALLIER, M. Jean-Marie CALLIER, C&Y . LERNER (s) (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par CRY OF LOVE (2020) *Dirigeant: A. ZETTERHOLM (s)* Associé: M. Tom GEORGE (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

PINACLOUDDOWN IRE (2016) *Dirigeant: M. Guy HANOUNA* Associé: M^{lle} Veronique MARIE (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHAULAA (2020) *Dirigeant: M. Alessandro MARCONI* Associé: M. BARATTI (s) (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHINJUKU (2020) *Dirigeant: A. ZETTERHOLM (s)* Associé: M. Tom GEORGE (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

WALLISSETFUTUNA (2018) *Dirigeant: M. Laurent MOUTOUSSAMY* Associé: M^{me} Luana DUPELIN LALUNG (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

FORBAN DU LARGE (2015) *Dirigeant: M^{lle} Line PAYET-BURIN* Associé: M^{me} Luana DUPELIN LALUNG (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

GALLOX (2016) *Dirigeant: M. Christian TRECCO* Associés: M. Gerome SALUSSOLIA, D. COTTIN (s), M^{lle} Jeanne Mary FIELDHOUSE, M. David WINDRIF (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

KERKO (2020) *Dirigeant: SASU SCUDERIA CHRISTIAN TROGER* Associés: ARF RACING, M. Davide SATALIA (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

MOPTI (2020) *Dirigeant: HARAS DU BOSQUET* Associés: M. Eric LABORDE, M. Bruno THIERRY (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par DUSKY QUEEN (2021) *Dirigeant: ECURIE THOMAS SIVADIER* Associé: ECURIE MICHAEL RIZIERI (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET* Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Anthony PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

VIS LE REVE IRE (2019) *Dirigeant: M. Jacques ANXO* Associés: M. Philippe LACOUME, M. Simone BROGI, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Dan COHEN, M^{lle} Alice PACCIONI (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

BRAMANTE (2019) *Dirigeant: M. Fabio CARNEVALI* Associé: M. Silvio CARNEVALI (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

CHESTER SKY GB (2021) *Dirigeant: M. Jean-Marc ANGLES* Associés: M^{me} Agathe FOUASSIER, M. Francisco PEREZ GONZALEZ, CHRIS STEFAN RACING (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

GEORGES VILLE (2021) *Dirigeant: M^{me} Jacques CYGLER* Associé: M. J.M. AUBRY-DUMAND (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

GUITRY IRE (2020) *Dirigeant: M^{lle} Julie LUCAS* Associé: M. Jose MAHIQUES MUELAS (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

ICONE LOINTAINE (2018) *Dirigeant: M. Alain GALLO* Associés: M. Julien MERIENNE, M. Pierre LAMY, M. Pierre-Yves MERIENNE, M. Corentin MENARD, M^{me} Nadine SALMON (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

LATTAQUE (2021) *Dirigeant: RIVIERA EQUINE S.A.R.L* Associé: HARAS D'ETREHAM (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

LE QUEEN (2019) *Dirigeant: M. Jean MARKARIAN* Associé: M. Bernard GIRAUDON (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

N. par HOLY DAZZLE (2021) *Dirigeant: ECURIE HARAS DU CADRAN* Associés: ECURIE MELANIE, M^{lle} Anne-Laurence JACQ, M. Christian BERQUIER (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

N. par NIEDZIELA (2021) *Dirigeant: M. Germain HAGENBACH* Associés: ECURIE HARAS DU CADRAN, SAS I.E.I., ECURIE JML RACING, M. Marc LEONETTI, C&Y . LERNER (s) (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

N. par REPONDS MOI (2021) *Dirigeant: M^{lle} Anne-Laurence JACQ* Associés: ECURIE HARAS DU CADRAN, ECURIE MELANIE, C&Y . LERNER (s) (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

N. par SORCIERE (2021) *Dirigeant: Lady Chryss J O'REILLY* Associés: NOIR ET OR ELEVAGE S.A., ECURIE JML RACING, C&Y . LERNER (s), M. Xavier GUIGAND (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

ROSE IN BLOOM (2018) *Dirigeant: M. Oliver POST* Associés: ECURIES SERGE STEMPIAK, ROD . COLLET (s), M. Xavier MOYER (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

VILLA CELINA (2020) *Dirigeant: M^{me} Celine LERNER* Associé: C&Y . LERNER (s) (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

ALABAA GB (2016) *Dirigeant: M. Julien BARTHE* Associés: L. VIEL (s), M. Guillaume VIEL, M^{lle} July DUARTE (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

BIRD OUT GB (2019) *Dirigeant: M^{me} Serge BELLOCQ* Associé: M. Simone BROGI (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

IL EST FRANCAIS (2018) *Dirigeant: M. Richard KELVIN HUGHES* Associé: HARAS DE SAINT-VOIR (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

KOKYDALE (2019) *Dirigeant: M. Carmelo MACELI* Associé: M. Vincent LE ROY (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

N. par HELEN FOURMENT (2021) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON* Associés: M^{me} Laurence LAVENU, F. VERMEULEN (s) (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

THE DIG (2019) *Dirigeant: M. Jacques ANXO* Associés: M. Simone BROGI, M. Philippe LACOUME (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

BURN ONE DOWN (2017) *Dirigeant: M^{lle} Sarah DUCHESNAY* Associé: M^{me} Pauline COUDRET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

CAMARLEEN (2021) *Dirigeant: M. Alain BONIN* Associé: C. BONIN (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

CARABISTOUILLE (2020) *Dirigeant: ECURIE PANDORA RACING* Associés: ROD . COLLET (s), M. Oliver POST (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

ECLATANT (2019) *Dirigeant: M. Francois AUDOIN* Associé: E&G . LEENDERS (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

EDIFIANT (2019) *Dirigeant: M. Denis MORDENTI* Associés: M. Anthony GABRYSZEWSKI, M. Paul TANTI, M^{me} Andrea BANZ, M. Lucien HASSINE, M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

ETERNEL'S BEAUTE (2021) *Dirigeant: M. Giuliano LOGGIA* Associés: M. Jose MAHIQUES MUELAS, M. Herve BOUTRY, M^{lle} Julie LUCAS (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

FIRSTY CHOP (2021) *Dirigeant: M. Endre ROSJOE* Associés: M. Alain CHOPARD, D. GUILLEMIN (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

FROSTY BAY (2014) *Dirigeant: M. Patrick DRIOTON* Associés: M^{me} Laura CHERIFI, M. Didier MAUDUIT, M. Claude BODIN (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

JALZAN (2019) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: W. MENUET (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

KARACENE (2020) *Dirigeant: M. Jean-Philippe SCHALLER* Associé: J. PLANQUE (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

LAUFE CHOP (2021) *Dirigeant: M. Alain CHOPARD Associé: M. Simone BROGI (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

LOOKDEVEGA (2021) *Dirigeant: HARAS DE LA MORSANGLIERE Associés: C&Y . LERNER (s), ECURIE DES CHARMES (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

N. par AVENUE GABRIEL (2021) *Dirigeant: ECURIE DES CHARMES Associés: ECURIE HARAS DU CADRAN, C&Y . LERNER (s) (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

PUERTA DEL SOL (2020) *Dirigeant: M. Stephane TOURNIER Associés: SAS RACING D, M. Jean de CHEVIGNY, M^{me} Chantal FERNEX DE MONGEX, M. Olivier de SEYSSEL (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

QANTIEM (2020) *Dirigeant: M. Filippo EZRI Associés: M. David NACCACHE, AGV KARWIN STUD, D. WATRIGANT (s) (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

RACING COLORS (2020) *Dirigeant: M. David WINDRIF Associé: M. Francois-Marie COTTIN (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

SITJAR (2020) *Dirigeant: EARL HARAS DE LA TUILERIE Associé: M. Michel MORRE (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

ZOOM CHOP (2019) *Dirigeant: M^{lle} Adelaide BUDKA Associés: M. Patrick BLANC, M^{me} Christine LE BESNERAIS, M^{lle} Laurence BAUDOUIN (4/1/2023)* Pour sa carrière de courses

ALBERTINELLI (2019) *Dirigeant: ECURIE DE PARTAGE GALOP Associé: M^{lle} Capucine NICOT (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

BOBBYMURPHY (2018) *Dirigeant: M^{lle} Wallys AMALRIC Associé: M. Eric d' ANGELO (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

BY EXETER (2020) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPNIAK Associés: ECURIE PANDORA RACING, M. Oliver POST, ECURIE GALAAD (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

GILLES DE VINDECY (2020) *Dirigeant: M. Nicolas LONGERE Associé: ECURIE HARAS DES BEAUX (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

KAMAKURA ONE (2021) *Dirigeant: M. Ahmed MOUKNASS Associés: ECURIE PANDORA RACING, M^{me} Isabelle CORBANI (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

LADY ACE (2020) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPNIAK Associés: ECURIE PANDORA RACING, M. Oliver POST, ECURIE GALAAD (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

MAMAMOUCHE (2020) *Dirigeant: M. Noman OZGULER Associé: ECURIE EDGAR MESSAOUD (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

MIERCOLES IRE (2019) *Dirigeant: TINA RAU BLOODSTOCK Associé: H. MERIENNE (s) (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

N. par BERGAMOT ORANGE (2021) *Dirigeant: ECURIE PANDORA RACING Associés: M^{me} Isabelle CORBANI, M. Ahmed MOUKNASS (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

N. par EVAPORATION (2021) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI Associés: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

N. par SILEEL (2021) *Dirigeant: ECURIE PANDORA RACING Associés: M^{me} Isabelle CORBANI, M. Ahmed MOUKNASS (5/1/2023)* Pour sa carrière de courses

FASHION BARNES (2020) *Dirigeant: M. Mathieu DAGUZAN-GARROS Associé: M. Alain BONIN (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

FIX SUN (2015) *Dirigeant: M. Simon MUNIR Associé: M. Isaac SOUEDE (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

GIACOMO (2020) *Dirigeant: SCEA DE LA VALLEE DE L'ORNE Associés: H. MERIENNE (s), TINA RAU BLOODSTOCK (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

INATTENDU (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associés: M. Robert AUBAUD, M. Franck AMAR, M. Cyril COIS, M. Gildas MARTIN (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

MONTE CRISTO (2016) *Dirigeant: M. Simon MUNIR Associé: M. Isaac SOUEDE (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

N. par PLEASE ME (2020) *Dirigeant: M. Oliver POST Associés: ROD . COLLET (s), ECURIE PANDORA RACING, ECURIE GALAAD (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

SAANEN IRE (2020) *Dirigeant: M. Ryszard ZIELINSKI Associés: M. Andrzej ZIELINSKI, M^{me} Alicja KARKOSA, M. Yoan POPELIER (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

SANS GENE (2020) *Dirigeant: M. Pierre-Jerome CARLOTTI Associé: M. Antoine LORENZONI (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

SOLERIANO (2019) *Dirigeant: M^{me} Mauricette DE SOUSA Associé: M^{lle} Daniela MELE (6/1/2023)* Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

CIVNYAN (2019) *Locataires: M. Olivier-Thierry BERNARD, FOUESNANT, M. Geralde GERBELLA Bailleurs: FOUESNANT, M. Olivier-Thierry BERNARD, M. Geralde GERBELLA (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

FEELIN LUCKY (2019) *Locataire: M^{me} Anne-Laure GUILDOUX Bailleurs: ECURIE JAECKIN, M. Olivier PRUVOST, M. Haim HAYOUN, FOUESNANT (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

FIREBIRD DU PECOS (2020) *Locataires: ECURIE DU GAVE, D. MORISSON (s) Bailleurs: ECURIE DU GAVE, HARAS DU PECOS (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

GRAINE DE BEAUTE (2020) *Locataires: ECURIE PATRICK JOUBERT, HARAS DE SAINT-VOIR Bailleurs: EARL PATRICK JOUBERT, HARAS DE SAINT-VOIR (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

IALINA BELLEVUE (2018) *Locataire: M^{me} S. RAKOTONIAINA Bailleur: M. Sambatra RAKOTONIAINA (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

KASAYA SPORT (2020) *Locataires: M. Philippe MATZINGER, B. LEFEVRE (s), ECURIE SPORT Bailleurs: ECURIE SPORT, M. Philippe MATZINGER (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

KEBELLA CONTI (2020) *Locataires: ECURIE PATRICK JOUBERT, E. GRALL (s) Bailleur: EARL PATRICK JOUBERT (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

VOGUE SLIMS (2020) *Locataire: D. COTTIN (s) Bailleur: M^{me} Philippe COTTIN (12/12/2022)* Pour sa carrière de courses

ADRIANA (2019) *Locataires: M^{me} Laure GRALL, E. GRALL (s), M^{me} Sophie LEMOINE Bailleurs: M. Pierre JABOT, M^{me} Laurence DAREOUX, M. Francis LANDEAU (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

ENCORE UNE BELLE (2019) *Locataires: ECURIE MADAME JACQUES CYPRES, M. Dominique BRESSOU, M. Nicolas BRIET, M^{me} Marion DUBOIS Bailleurs: M. Jacques CYPRES, M. Laurent COUETIL (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

GALANTE D'ARTHEL (2016) *Locataires: M^{me} Helene PASQUET, E. CLAYEUX (s) Bailleur: Comte Guillaume de BRONDEAU (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

JAMARINA SPORT (2019) *Locataires: ECURIE HARAS DU CHATEAU, B. LEFEVRE (s), ECURIE SPORT Bailleurs: ECURIE HARAS DU CHATEAU, ECURIE SPORT (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

KINDLY (2020) *Locataire: ECURIE MIRANDE Bailleur: HARAS DE MIRANDE (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

SHALAM (2020) *Locataire: L. BAUDRON (s) Bailleurs: M. Nicolas BAUDRON, M^{me} Veronique DUBOIS, HERALD BLOODSTOCK LTD (13/12/2022)* Pour sa carrière de courses

ALIBICHOP (2019) *Locataires*: **M. Christopher GREEDHARRY**, M. Etienne COURNAULT, M. Guillaume THOMESSE, M. Jeannot ANDT, M^{me} Martine LAGOGUE, M. Pierre LAMY *Bailleurs*: M. Christopher GREEDHARRY, M. Etienne COURNAULT, M. Guillaume THOMESSE, M. Alexis ACKER, M. Jeannot ANDT, M. Pierre LAMY (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

REDOIS DE GOHAUD (2021) *Locataires*: **M. Michael FEVRIER**, L. GADBIN (s) *Bailleur*: GADBIN (s) (14/12/2022) Pour sa carrière de courses

BELLE ETOILE (2019) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: M. Raymond DAVID (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

CHOEUR DESAINTONGE (2019) *Locataires*: **M^{me} Elise TOUVAIS**, M^{me} Fabienne NICOLLE, M. Vincent LE ROY *Bailleurs*: M^{me} Fabienne NICOLLE, M. Guillaume LASSAUSAYE, M. Vincent LE ROY (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

FEE CAMAZENNE (2015) *Locataires*: **W. MENUET (s)**, EARL JOUTEAU *Bailleur*: EARL JOUTEAU (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

IL EST LA BLUE (2018) *Locataires*: **W. MENUET (s)**, M. Michel BEDIER *Bailleur*: M. Michel BEDIER (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAIME LE LIVET (2019) *Locataires*: **M. Robert ROULOIS**, W. MENUET (s) *Bailleurs*: M^{me} Deborah CHERRUAULT, ELEVAGE DU LIVET (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAMAIS VU CA (2019) *Locataires*: **W. MENUET (s)**, M. Didier DAUVERNE *Bailleur*: M. Didier DAUVERNE (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAWAN LA COLMINE (2019) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: ECURIE DE LA COLMINE (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAZZ FESTIVAL (2019) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleurs*: M^{lle} Beatrice BOSSUET, M. Francois Pierre BOSSUET, M. Jean-Etienne BOSSUET, M^{lle} Marie-Aude BOSSUET (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

JODHPUR A LA MOTTE (2019) *Locataires*: **M. Dominique DUVEAU**, W. MENUET (s), M. Michel MARTINUZZI *Bailleurs*: M. Anthony GOUDAL, M^{me} Sylvie ISAAC (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LADY COEUR (2019) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: M. Raymond DAVID (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LADY OF VERONA (2019) *Locataire*: **M. ROLLAND (s)** *Bailleur*: Suc. Luc MOENS (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

LADY WISDOM (2018) *Locataires*: **M^{lle} Tracy MENUET**, W. MENUET (s) *Bailleur*: MENUET (s) (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

RAPIDO PRESTO (2018) *Locataires*: **M. Antoine ABRASSART**, M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR *Bailleur*: M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

TIBAJOHA (2018) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: M. Yannick BINARD (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

VINGTCOEURS (2015) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleurs*: M. Christophe PLISSON, M^{me} Nathalie VIOT (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

WAL CASSANDRE (2018) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: M. Raymond DAVID (15/12/2022) Pour sa carrière de courses

HERA (2021) *Locataires*: **ECURIE FRIEDRIDER**, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, ECURIE JEFFROY, SAS I.E.I. *Bailleurs*: ECURIE FRIEDRIDER, ECURIE DE CASTILLON, S.C.E.A. DES PRAIRIES, SAS I.E.I. (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

MAESTRO SEM (2017) *Locataire*: **M. Fabrice FOUCHER** *Bailleur*: M. Eric SEMENSATIS (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

RECORDING (2019) *Locataire*: **M. Patrick AZZOPARDI** *Bailleur*: M. Jacques SIMONGIOVANNI (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

SAFIYAH GLORY (2020) *Locataire*: **M. Waleed BEN ZAIED** *Bailleur*: ECURIE QARDABIYAH SARL (16/12/2022) Pour sa carrière de courses

ART PREMIER IRE (2016) *Locataire*: **M. Christophe MARTINON** *Bailleurs*: M^{lle} Micheline VIDAL, M. Philippe FAUCAMPRE, M^{me} Laurence LAVENU (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

CALA MOLI (2020) *Locataires*: **M. Johannes VAN DER WEIDE**, P. VAN DE POELE (s) *Bailleur*: M. Thierry de LA HERONNIERE (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

FREYA DE CANDALE (2019) *Locataire*: **M. Ludovic CADOT** *Bailleur*: M. Yan de KERSABIEC (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAGUAR DES ONGRAIS (2019) *Locataire*: **CH. HERPIN (s)** *Bailleur*: M. Norbert TRINCOT (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

KARBURAN (2020) *Locataires*: **ECURIE MADAME JACQUES CYPRES**, Earl ECURIE DES MOTTES *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, M. Nicolas CYPRES, Earl ECURIE DES MOTTES (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

LINE DE VERDUN (2017) *Locataire*: **M. Gregory ORTIZ** *Bailleur*: GUILLEMIN (s) (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

PREMIERE D'ESTEJO (2020) *Locataire*: **M. Anthony LOPEZ** *Bailleurs*: M^{lle} Jennifer NICOLLEAU, M^{me} Pascale NICOLLEAU, M. Thierry NICOLLEAU (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

STORMY BABY (2018) *Locataire*: **M. Jean-Philippe SAUVAGE** *Bailleur*: M. Fredy EYERMANN (19/12/2022) Pour sa carrière de courses

BONITA DE LA SERRE (2020) *Locataires*: **M. Laurent MAPAS**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: M. Laurent MAPAS (20/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2030

CIMONT (2019) *Locataires*: **M^{me} Doina CHAUSSONNIERE**, D. SOURDEAU DE BEAUREGARD (s) *Bailleur*: HARAS DE LA FAISANDERIE (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

CRAZYVORES (2019) *Locataire*: **M. Christophe MARTINON** *Bailleurs*: M. Pierre VAN BELLE, VERMEULEN (s) (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

FOU DU ROI (2018) *Locataire*: **M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS** *Bailleur*: ECURIE DES MOUETTES (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

KALINE DU CHESNAY (2020) *Locataires*: **M. Laurent MAPAS**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: M. Laurent MAPAS (20/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2030

MONA LISA (2018) *Locataire*: **M^{lle} Charley LAUFFER** *Bailleur*: M^{me} Catherine LEONI (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

SALSA DU DEMON (2020) *Locataires*: **M. Christopher DOUSSOT**, EARL DE LA BELLE AUMONE *Bailleur*: EARL DE LA BELLE AUMONE (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHAMIYANA IRE (2019) *Locataire*: **M. Alban CHEVALIER DU FAU** *Bailleurs*: M. Alban CHEVALIER DU FAU, M. Eric John LUCAS (20/12/2022) Pour sa carrière de courses

KAOLIN DE BERCE (2020) *Locataire*: **M. Ludovic CADOT** *Bailleur*: EARL LES GRANDES ALOUETTES (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

KORONA ROYALE (2020) *Locataires*: **M. David HUGUET**, M. Jean-Luc PELLETAN, M. Antoine ABRASSART, M^{me} Nathalie COLLIGNON, M. Eric MOUSSON, M^{lle} Sabrina PELLETAN *Bailleurs*: M. Sebastien BERGER, M. Jean-Paul DESROCHES (21/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2030

LA GOKENINDIA (2020) *Locataire*: **M. Jean-Pierre DOMALAIN** *Bailleur*: M. Steven TREVIEN (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

SIRBA (2016) *Locataires*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)**, M. Matheo BEAUNEZ, M^{me} Marcelle BUTEL, M. Alain JACOB *Bailleur*: M. Roger-Yves SIMON (21/12/2022) Pour sa carrière de courses

CRISTAL DE MAULDE (2021) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleur*: M. Alain DOLLEY (22/12/2022) Pour sa carrière de courses

ALBICIA (2020) *Locataire*: **M. Antoine LORENZONI** *Bailleur*: M. Benoit LAPEZE-CHARLIER (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

BISTROT HAS (2019) *Locataires*: **M^{me} Ophelie DELAUNAY**, M. Jerome DELAUNAY *Bailleur*: Scea HAMEL STUD (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

FEE HISTORIQUE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Jacques BOUTIN** *Bailleurs*: M. Henry BOUTIN, M. Jean-Jacques BOUTIN (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

SHIELDING USA (2014) *Locataire*: **M. Gregory MANSON** *Bailleur*: M. Remo SORRENTINO (23/12/2022) Pour sa carrière de courses

BLACK PANTHER (2018) *Locataire*: **M^{me} Marie BOCHE** *Bailleurs*: M^{me} Renee DWEK, THOUSAND DREAMS (25/12/2022) Pour sa carrière de courses

FAIT MARQUAND (2019) *Locataire*: **M. CESANDRI (s)** *Bailleur*: BLOODSTOCK AGENCY LTD (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

JIVA ROC DE KERSEY (2019) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: SCEA MARTINI (27/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2032

KANZONE (2020) *Locataires*: **M. David HUGUET**, M. Jean-Luc PELLETAN, M. Antoine ABRASSART, M^{me} Nathalie COLLIGNON, M. Eric MOUSSION, M^{me} Sabrina PELLETAN *Bailleurs*: M^{me} Cornelia MASSOT, M. Francois MASSOT (27/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2030

MISS SPRITZ (2019) *Locataire*: **BEL-OISE S.A.R.L.** *Bailleur*: M^{me} Vanda CAPITTE (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par AKTORIA IRE (2021) *Locataires*: **TOLMI RACING SC**, M. Alain JATHIERE *Bailleurs*: M. Alain JATHIERE, SCEA MARMION VAUVILLE (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

N. par VICTORINNA (2021) *Locataires*: **TOLMI RACING SC**, S. WATTEL (s) *Bailleurs*: SCEA MARMION VAUVILLE, WATTEL (s) (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

NORWEGIAN LORD (2015) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleurs*: M^{me} Marie-Carmen BOUTIN, M. Patrick TUAL (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

SENOGRAF (2019) *Locataires*: **M^{me} Giada MENATO**, A&G. BOTTI (s), M. Valentin DESBRIEL *Bailleurs*: M. Antonio Marco RUBBIANI, BOTTI (s), M. Valentin DESBRIEL (27/12/2022) Pour sa carrière de courses

MAESTRANZA (2018) *Locataire*: **M. Philippe-Jacques GIRAUD** *Bailleur*: ECURIE SAGARA (28/12/2022) Pour sa carrière de courses

RUE DU CIRQUE (2020) *Locataire*: **M^{me} Christelle COURTADE** *Bailleur*: HARAS DE BEAULIEU (28/12/2022) Jusqu'au 31 décembre 2027

VOLANDO VOY (2019) *Locataire*: **M. Antonin ROUSSEL** *Bailleur*: M. Philippe PANNETIER (29/12/2022) Pour sa carrière de courses

EPINEPHRINE (2020) *Locataires*: **M. Arcadio VANGELISTI**, M. Davide SATALIA, ARF RACING, M^{me} Beatrice NICCO *Bailleurs*: ARF RACING, M. Davide SATALIA, M^{me} Beatrice NICCO (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

SOKA D'ANS (2019) *Locataires*: **M. Henry HOLMEY**, M^{me} Elisabeth SIAVY-JULIEN, M^{me} Annie DUPIL-HOLMEY, M^{me} Valerie VAUQUIER *Bailleur*: ECURIE X (30/12/2022) Pour sa carrière de courses

JAZZ EN BAIE (2019) *Locataire*: **CH. HERPIN (s)** *Bailleur*: M. Antoine ALGLAVE (2/1/2023) Pour sa carrière de courses

AMOUREUSE (2021) *Locataire*: **INTERACT S.A.R.L.** *Bailleur*: FOUESNANT (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

BUMBASIA (2020) *Locataires*: **M. Ludovic CADOT**, M^{me} Heidie CADOT *Bailleur*: M. Alain AUPETIT (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

IDOLE DE TANUES (2018) *Locataire*: **M. Philippe-Jacques GIRAUD** *Bailleur*: M. Jean-Charles MAISONNEUVE (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

JERICHO D'ALENE (2019) *Locataires*: **M. Louis COUTEAUDIER**, E&G. LEENDERS (s) *Bailleur*: M. Louis COUTEAUDIER (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

JERSAY DU TROTTET (2019) *Locataires*: **M. Christophe MASLE**, E. GRALL (s) *Bailleur*: M. Christophe MASLE (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

MISS DE LA PLATA (2017) *Locataires*: **M^{me} Loetitia SAINT MARTIN**, M. Jean-Pierre DAIREAUX, M. Ludovic DESIREE *Bailleur*: M. Franck FORESI (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

NICARYA (2020) *Locataires*: **M. Ludovic CADOT**, M^{me} Heidie CADOT *Bailleurs*: S.C.E.A. ECURIE DES JAP, M. Olivier TRIBOIRE (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

POLO DANCER (2020) *Locataire*: **M. Dominique BRESSOU** *Bailleur*: M^{me} Caroline BRESSOU (3/1/2023) Jusqu'au 30 septembre 2023

PRINCESS OF HEART (2021) *Locataire*: **C. BONIN (s)** *Bailleur*: M^{me} Caroline BONIN (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

WABAL (2020) *Locataire*: **M^{me} Sarah AUDOY** *Bailleurs*: M. Benjamin NARDIN, M. Romain LABATAILLE, M. Samuel MARCHESSEAU, M^{me} Charlotte ALLARD, M. Herve AUDOY, M^{me} Sarah AUDOY (3/1/2023) Pour sa carrière de courses

BALKALIN DU HAUT (2018) *Locataires*: **M. Jean-Pierre COLIN**, M. Nicolas PAYSAN *Bailleur*: M. Laurent HUAU (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

BOMHAL (2019) *Locataire*: **M. Bertrand JOUHANDEAUX** *Bailleur*: M^{me} Chantal TERRENEGRE-LAVAL (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

CRUELLA DE VIL (2018) *Locataire*: **M^{me} Kay Frances MINTON** *Bailleur*: M^{me} Sandrine GREVET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

ESPERITO DU MARAIS (2020) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: M. Stephane TALLON (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

EVER FASTER (2020) *Locataire*: **M^{me} Barbara MENUET** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

GRANDSON (2019) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

JOLIEDEXE (2019) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: M. Michel CAHU (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

KAMARAD DE SIVOLA (2020) *Locataires*: **L. VIEL (s)**, M. Marc Albert ROULE *Bailleur*: M. Gilles TRAPENARD (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

LADY WISDOM (2018) *Locataires*: **M^{me} Tracy MENUET**, W. MENUET (s) *Bailleurs*: SCEA ELEVAGE MENUET, M^{me} Cassandra MENUET, M^{me} Tracy MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

LITTLE ERDE (2020) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

MIDNIGHT FOREVER (2019) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

OLYMPIC FLAME (2015) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

PLANTING (2019) *Locataire*: **M^{me} Barbara MENUET** *Bailleur*: SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

SAINT DUBAWI (2017) *Locataires*: **M. Mael THEPOT**, W. MENUET (s) *Bailleurs*: SCEA ELEVAGE MENUET, M. Mael THEPOT (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

SLICE AND DICE (2019) *Locataires*: **W. MENUET (s)**, M^{me} Lesline MORINEAU *Bailleurs*: M^{me} Lesline MORINEAU, SCEA ELEVAGE MENUET (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

SPACE QUAKE GB (2019) *Locataire*: **C. BOUTIN (s)** *Bailleurs*: LG BLOODSTOCK, BOUTIN (s) (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

WAGGAD (2019) *Locataires*: **M^{me} Yves GRALL**, E. GRALL (s) *Bailleur*: M. Benoit GIRRES (4/1/2023) Pour sa carrière de courses

EMIR CHOP (2019) *Locataires*: **M. Alain CHOPARD**, M. Kevin TAVARES *Bailleurs*: M. Alain CHOPARD, RED AND WHITE RACING (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

FLORELLA (2021) *Locataires*: **M^{me} Nathalie VIEL**, L. VIEL (s) *Bailleur*: M. Jean-Paul LEMELLETIER (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

HIGHEST ROCKEUR GB (2014) *Locataire*: **M^{me} Veronique DEISS** *Bailleurs*: M^{me} Laura CHERIFI, M. Didier MAUDUIT, M. Nicolas CAULLERY (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

ISTOIRE D'ÉPICES (2018) *Locataire*: **M. David BERNIER** *Bailleur*: M^{lle} Catherine BONNEAU (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

JESSY (2019) *Locataires*: **M. Marius CYPRES**, ECURIE MADAME JACQUES CYPRES, ECURIE THIERRY CYPRES & FILS, M. Jules CYPRES, M. Arthur CYPRES, M^{lle} Fanny CYPRES *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, M. Thierry CYPRES (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

QUEEN MOON (2019) *Locataire*: **M^{lle} Lynda-Line ROHN-PELVIN** *Bailleur*: SCEA HARAS DES CHATAIGNIERS (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

SUPERIOR BADOLAT IRE (2017) *Locataire*: **M^{me} Laetitia MILLET** *Bailleurs*: ECURIE DARCY RACING STABLE, M. Geoffroy HEBER-SUFFRIN (5/1/2023) Pour sa carrière de courses

BECAUSE THE NIGHT (2020) *Locataires*: **M. Beranger BUSSY**, N. BELLANGER (s) *Bailleur*: M. Beranger BUSSY (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

BOB LA BIDOUILLE (2019) *Locataires*: **M. Oliver POST**, ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPIAK, TOLMI RACING SC, ROD. COLLET (s) *Bailleurs*: M. Oliver POST, ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPIAK, SCEA MARMION VAUVILLE, COLLET (s) (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

DAMHSA NA REALTAI IRE (2019) *Locataire*: **M. Jean-Marc BAUDRELLE** *Bailleur*: M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

ELLARY DREAM (2020) *Locataires*: **M. Oliver POST**, ECURIE PANDORA RACING, TOLMI RACING SC, ECURIE GALAAD, NIGHTCHILL LLC *Bailleurs*: M. Oliver POST, ECURIE PANDORA RACING, SCEA MARMION VAUVILLE, ECURIE GALAAD, NIGHTCHILL LLC (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

IGGY CHOP (2014) *Locataire*: **M^{me} Annette MCMAHON-REIDY** *Bailleurs*: BOUTIN (s), M. Bruno TOUZEAU (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

JOIE DE PAQUES (2019) *Locataire*: **M^{me} Clemence BRUNETTI** *Bailleur*: M. Robert BRARD (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

KATAKANA (2020) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, HARAS DU HOGUENET *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, HARAS DU HOGUENET (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

KOBRA PEPPER (2020) *Locataire*: **S. KOBAYASHI (s)** *Bailleur*: M. Jean-Baptiste BRICE (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

MISS MAHAUT (2020) *Locataires*: **M. Robert BRARD**, M. Geoffrey DUMONT *Bailleur*: M. Robert BRARD (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

QUECOEUR (2018) *Locataire*: **M. Jonathan LEROY** *Bailleurs*: M. Antoine LEBAILLY, M. Philippe MATTELIN (6/1/2023)

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

INCARNE LE REVE (2018) *Dirigeant*: **Sc ECURIE COUDERC** *Associé*: HARAS DE SAINT-VOIR (10/12/2022)

MARITOT GB (2019) *Dirigeant*: **M. Rolland CAPOZZI** *Associé*: M^{me} Michele BLANC (10/12/2022)

AVENTURE DOREE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Sophie-Charlotte DEBADIER** *Associé*: M^{me} Annie MOULINIER (11/12/2022)

DAFFODILS (2020) *Dirigeant*: **COUETIL ELEVAGE** *Associé*: M^{lle} Pauline-Marie DAVID (11/12/2022)

FIGHTER SPORT (2015) *Dirigeant*: **M. Philippe MATZINGER** *Associé*: ECURIE SPORT (11/12/2022)

FRIENDS STORY IRE (2019) *Dirigeant*: **SL FAMILY RACING** *Associés*: M. Frank A. MC NULTY, M. Alexandre GIANNOTTI, M. Clement TROPRES (11/12/2022)

LEWIS (2019) *Dirigeant*: **SL FAMILY RACING** *Associé*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE (11/12/2022)

MATE SISTER (2018) *Dirigeant*: **WOODPARK BLOODSTOCK LTD** *Associé*: M. David SMAGA (11/12/2022)

MON AMI PAT (2019) *Dirigeant*: **SL FAMILY RACING** *Associés*: M^{me} Michele BLANC, M. Rolland CAPOZZI (11/12/2022)

MOON ROUSSE (2019) *Dirigeant*: **M. Firmin COVINHES** *Associés*: M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE, M^{lle} Laure GODET (11/12/2022)

N. par STARS ALIGHT (2021) *Dirigeant*: **M. Alexandre LARTIGAU** *Associé*: M. Richard Sam HOSKINS (11/12/2022)

ALIBICHOP (2019) *Dirigeant*: **M. Hugo BOUBEL** *Associés*: C. BOUTIN (s), M. Jean-Luc PELLETAN, M. Nicolas THONIER (12/12/2022)

ANGELA (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Annie DUPIL-HOLMEY** *Associé*: M. Francois-Xavier BELVISI (12/12/2022)

BANNOCKBURN (2019) *Dirigeant*: **ECURIE DE L'EMPEREUR** *Associé*: M. Franck LEBLANC (12/12/2022)

CHABADATIKA (2019) *Dirigeant*: **M. Salomon TAIEB** *Associés*: M. SEROR (s), M. David DAHAN (12/12/2022)

FOLI SIFFAI (2019) *Dirigeant*: **M. Stephane COTTEVERTE** *Associés*: M. Serge FOUCHER, M^{me} Yvonne BRAUD (12/12/2022)

HOPEFUL LY (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Nathalie VIALA GROB** *Associés*: CH. GOURDAIN (s), M. Aurelien DE WISPELAERE, M. Orlande DE WISPELAERE, M^{me} Mylene BARGUES, M^{me} Melissanne DE WISPELAERE (12/12/2022)

JOAO (2017) *Dirigeant*: **TURFISTADOR S.A.** *Associés*: M. BOUTIN (s), M. Jean-Pierre BLANCHARD, M. Florian CARRER (12/12/2022)

JSUI SWEETY KLASS (2019) *Dirigeant*: **ARF RACING** *Associés*: M. Davide SATALIA, M^{me} Beatrice NICCO (12/12/2022)

NUMERAIRE IRE (2019) *Dirigeant*: **M. Killian HERNON** *Associés*: M. Paul HERNON, G. HERNON (s) (12/12/2022)

PORT DEAUVILLE (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Nadine CARRIE-EYCHENNE** *Associé*: M. Franck FORESI (12/12/2022)

WORBEN GB (2018) *Dirigeant*: **M. Nicolas de CHAMBURE** *Associé*: HF. DEVIN (s) (12/12/2022)

CHARM WRENS (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Corinne PRESSAC** *Associé*: D. WATRIGANT (s) (13/12/2022)

GAY TREE (2018) *Dirigeant*: **M. Patrick DIETERLEN** *Associé*: M^{me} Catherine BERARD (13/12/2022)

HAARICIA (2020) *Dirigeant*: **M. Alessandro MARCONI** *Associés*: M. BARATTI (s), M. Hubert HONORE (13/12/2022)

HELLO ELLA (2019) *Dirigeant*: **M. Timothy RARICK** *Associé*: RED AND WHITE RACING (13/12/2022)

LAKYA (2019) *Dirigeant*: **M. Yannis BAYOUX** *Associés*: M^{me} Anne DUPONT, M. Jonathan LEROY (13/12/2022)

OFFFRANVILLE (2019) *Dirigeant*: **SHAMROCK RACING** *Associé*: N. CLEMENT (s) (13/12/2022)

RENDS LA MONNAIE (2017) *Dirigeant*: **ECURIE DU TRIEUX** *Associés*: M^{me} Katia DENAMBRIDE, M. Pierre PASQUET (13/12/2022)

ROCK AND ROLL (2018) *Dirigeant*: **M. Jacques ANXO** *Associés*: M. David BEN GHOUI, M. Dan COHEN, M. Mickael LASRY (13/12/2022)

SABYA (2020) *Dirigeant*: **M^{me} Michele SOGORB** *Associés*: M. Jean-Marc BAILLET, M. Philippe SOGORB (13/12/2022)

SANTO DOMINGO (2017) *Dirigeant*: **M. Jean-Marie CALLIER** *Associés*: ECURIE PATRICK JOUBERT, SNIG ELEVAGE, S. DEHEZ (s), M^{lle} Veronique DEVAUX (13/12/2022)

ANGE L'HERMITAGE (2018) *Dirigeant: SCEA ELEVAGE MENUET* Associé: M. Jean-Marie ARNOUX (14/12/2022)

BARAMOOSS (2018) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

BOMARI (2011) *Dirigeant: M. Christian HAMELIN* Associés: SCEA ELEVAGE MENUET, M. Mickael HAMELIN (14/12/2022)

CHELSY BASC (2020) *Dirigeant: M. Pascal TREYVE* Associés: M. Sebastien DUFRANCATEL, SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

COQUINE D'AVRIL (2019) *Dirigeant: M. Thomas ELUARD* Associés: SCEA ELEVAGE MENUET, M. Rene PELTIER (14/12/2022)

GRACE DE DIEU (2016) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

HERMES DE BELLOUET (2017) *Dirigeant: G.A.E.C MAUSSION* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

IS NIGHT (2018) *Dirigeant: M^{lle} Melissa TANGUY* Associés: SCEA ELEVAGE MENUET, M. Christophe TANGUY (14/12/2022)

JAVA BLEUE (2019) *Dirigeant: M. Jean HARDY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

JOIE DE PAQUES (2019) *Dirigeant: M. Robert BRARD* Associé: C&G . HUE & TAUPIN (s) (14/12/2022)

KERBOCHET (2015) *Dirigeant: M. Marcel GILOT* Associés: M. Joel JUILLET, SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

LADY STRAIGHT (2017) *Dirigeant: M. Christophe TANGUY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

LOENOLOGUE (2019) *Dirigeant: M. Christian HAMELIN* Associés: M. Mickael HAMELIN, SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

LOVELY ANGEL (2018) *Dirigeant: NEXT GEN RACING* Associés: M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT, M. SEROR (s), M^{me} Guy SEROR, M. Bertrand SEIGNEUL (14/12/2022)

PROJECT FEAR (2017) *Dirigeant: M. Yves LE LOUARGANT* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

ROCK OF SILVER (2017) *Dirigeant: M. Rene LE DORTZ* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

SAINT DUBAWI (2017) *Dirigeant: M. Mael THEPOT* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

SAINT THIERRY (2013) *Dirigeant: M. Bertrand VINCENT* Associés: M. Julien MERIENNE, M. Pierre-Yves MERIENNE, M. Gil RICHARD (14/12/2022)

SATURNE PELEM (2018) *Dirigeant: M. Joel JUILLET* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

SLICE AND DICE (2019) *Dirigeant: SCEA ELEVAGE MENUET* Associé: M^{me} Lesline MORINEAU (14/12/2022)

TENNESSEE BASC (2018) *Dirigeant: M. Sebastien CHEMIN* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

URBOK (2015) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

VENUS DE BELLOUET (2018) *Dirigeant: G.A.E.C MAUSSION* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

YESNOMAYBE (2018) *Dirigeant: M^{lle} Sabrina CZYZ* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (14/12/2022)

ADSUM (2017) *Dirigeant: M^{lle} Sabrina CZYZ* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (15/12/2022)

ARAZY (2018) *Dirigeant: M. Alexis DOUSSOT* Associé: M^{me} Pia BRANDT (15/12/2022)

AYURVEDA (2012) *Dirigeant: M^{me} Christine DARCHY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (15/12/2022)

GREGOLIMO (2018) *Dirigeant: ECURIE HUGO ET PIERRE PILARSKI* Associés: ECURIE APYRENE, ARMENIC BLOODSTOCK (15/12/2022)

HERODION (2016) *Dirigeant: ECURIE DESJARDINS* Associé: M. Francois-Xavier BELVISI (15/12/2022)

HOT MACRI (2017) *Dirigeant: M. Robert ROULOIS* Associés: SCEA ELEVAGE MENUET, M. Rene PELTIER, M. Dominique DUVEAU (15/12/2022)

LOCATOR (2017) *Dirigeant: SCEA ELEVAGE MENUET* Associés: M. Guillaume BOURNEUF, M. Norbert TARDIF (15/12/2022)

MARESKIA TALISKER (2013) *Dirigeant: M. William TRAVERS-DURAND* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (15/12/2022)

MY SYMBOL USA (2018) *Dirigeant: M. Antoine GILIBERT* Associés: M. Hubert GUY, M. Frank A. MC NULTY (15/12/2022)

PETIT SOLEIL (2011) *Dirigeant: M. Rene LE DORTZ* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (15/12/2022)

PRINCE DES ILES (2018) *Dirigeant: M. Mael THEPOT* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (15/12/2022)

SALEM (2020) *Dirigeant: ECURIE DES MONCEAUX* Associés: Scea HARAS DE SAINT PAIR, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (15/12/2022)

BAIKAL (2017) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT* Associés: HARAS DE MANDORE, M^{me} Axelle NEGRE DE WATRIGANT (16/12/2022)

GRAZANO (2016) *Dirigeant: M. Bernard BEAUNEZ* Associés: BUTEL & BEAUNEZ (s), M. Patrick DRIOTON, M. Laurent LEFEVRE, M. Richard OLIVIER (16/12/2022)

IREFINE (2017) *Dirigeant: M. Bertrand MILLIERE* Associés: ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE (16/12/2022)

ISA (2017) *Dirigeant: BUTEL & BEAUNEZ (s)* Associés: M. Ludovic GARNIER, M. Alain JACOB, M. Philippe DEVENEY, M. Laurent LEFEVRE (16/12/2022)

MAZARIN DU BERLAIS (2020) *Dirigeant: ECURIE BLACK & WHITE* Associés: M. Joseph HAYOZ, ECURIE CMV DARBY STABLE, M^{lle} Micheline VIDAL, M^{lle} Camille COLLET-VIDAL, M^{lle} Louise COLLET-VIDAL (16/12/2022)

ROMANELLO (2018) *Dirigeant: M^{me} Ottavia ROFFI-URANO* Associés: ECURIE DES CHARMES, C&Y . LERNER (s) (16/12/2022)

VALMER MAGIC (2019) *Dirigeant: M. Bertrand MILLIERE* Associés: ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE, M. Christian PORTE (16/12/2022)

BAD (2019) *Dirigeant: L. BAUDRON (s)* Associé: D. GUILLEMIN (s) (17/12/2022)

KAM'N GIN (2020) *Dirigeant: M^{lle} Giada MENATO* Associés: M. Alessio ALZATI, M. Julien FABRE, M. Stefano GIORDANO, M. Kevin GYSSELS, M. Boris HURTRET (17/12/2022)

STRATONICE (2016) *Dirigeant: M. Antoine ABRASSART* Associés: M. Jeremy ACEDO, M. Antoine BENETEAU (17/12/2022)

VENENCIA (2020) *Dirigeant: M^{me} Carlos LAFFON-PARIAS* Associé: M. Carlos LAFFON-PARIAS (17/12/2022)

BLUE CASTEL (2018) *Dirigeant: M. Philippe DELAUNAY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (18/12/2022)

EAGLEHAWK (2019) *Dirigeant: EARL DE LA VALLEE* Associé: M^{me} Pia BRANDT (18/12/2022)

IT'S MAGIC (2018) *Dirigeant: M. Roger STRAUS* Associé: M. Thierry DUCHENOY (18/12/2022)

KING CASTEL (2018) *Dirigeant: M. Philippe DELAUNAY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (18/12/2022)

ROYAL RYLEY (2019) *Dirigeant: ECURIE VALENCIA* Associés: M. Ruben BENITAH, ECURIE LABORDE, M. Nicolas SALTIEL, M^{me} Guy SEROR (18/12/2022)

STARSTRUCK (2016) *Dirigeant: M. Roger STRAUS* Associés: M^{me} Susanne L. BORN, M. Timothy RARICK, M^{me} Manuela GROLL-FLYNN (18/12/2022)

BOIS FLOTTEE (2016) *Dirigeant: M. Jean HARDY* Associé: SCEA ELEVAGE MENUET (19/12/2022)

CRAZYVORES (2019) *Dirigeant: M. Pierre VAN BELLE* Associé: F. VERMEULEN (s) (19/12/2022)

JET WOOTTON (2019) *Dirigeant: FEEL GOOD HORSE RACING* Associé: M. Andrea MARCIALIS (19/12/2022)

KADENCE D'AUTHIE (2016) *Dirigeant: ECURIE LES ELEGANTES* Associés: A. LEFEUVRE (s), M. Robert FOURNIER SARLOVEZE (19/12/2022)

KAFLA (2018) *Dirigeant: M^{me} Roberta PIOVESAN* Associé: M. Maurizio GUARNIERI (19/12/2022)

NAJIMA STAR (2019) *Dirigeant: Suc. Andre GIROD* Associés: M. Damien DUGLAS, M. Herve GOUEDO, M. Mathieu PITART (19/12/2022)

OLYPA (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET* Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (19/12/2022)

RAVAGEUSE (2018) *Dirigeant: M. Stephane TOURNIER* Associés: M. Bertrand MILLIERE, M. Cedric MILLIERE, M. Nunzio RICIGNUOLO, M. Jean-Marc VARCIN (19/12/2022)

RONCHETTE (2018) *Dirigeant: CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU* Associé: L. VIEL (s) (19/12/2022)

SONATES (2020) *Dirigeant: SCEA CARANT* Associé: HARAS DE LA HAIE NEUVE (19/12/2022)

SPRING VISION (2017) *Dirigeant: M. Jacques DETRE* Associé: M. Patrice DETRE (19/12/2022)

ASHIKTASH (2019) *Dirigeant: HARAS D'ETREHAM* Associés: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT, ECURIE MARENGO SAS, M. Anthony JAN, M. Mathieu MAUGEIN (20/12/2022)

BIRD OUT GB (2019) *Dirigeant: CHRIS STEFAN RACING* Associés: M. Dirk HUYCK, M^{me} Agathe FOUASSIER (20/12/2022)

CORTEZ BANK GB (2019) *Dirigeant: ECURIE D'HASPEL* Associés: F. ROHAUT (s), M^{me} Marc-Antoine BERGHGRACHT (20/12/2022)

GIULIETTA (2018) *Dirigeant: M. Valentin DEVILLARS* Associés: M. Jose DE CARVALHO, M. Anthony LERIBAUT, M. Benoit RIOTTE (20/12/2022)

HOOPA (2017) *Dirigeant: M^{me} Marie MERIENNE* Associé: M. Julien MERIENNE (20/12/2022)

INVINCIBLE LADY (2020) *Dirigeant: ECURIE JEAN-LOUIS BOUCHARD* Associé: ECURIE DES MONCEAUX (20/12/2022)

KINGSTON DE KERZEL (2019) *Dirigeant: M^{me} Marie MERIENNE* Associés: M. Julien MERIENNE, M. Eric JEANNE, M^{me} Claudine LAIGRE, M. Pierre-Yves MERIENNE, M. Gil RICHARD (20/12/2022)

MAGIC TUNIS (2020) *Dirigeant: M. Christian PORTE* Associés: ECURIE BERTRAND MILLIERE, ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE (20/12/2022)

SAVILE ROW (2014) *Dirigeant: M^{me} Catherine PAPON* Associé: M. Christophe PAUTIER (20/12/2022)

SENOGRAF (2019) *Dirigeant: M. Antonio Marco RUBBIANI* Associés: A&G . BOTTI (s), M. Valentin DESBRIEL (20/12/2022)

VIS LE REVE IRE (2019) *Dirigeant: M. Jacques ANXO* Associés: M. Simone BROGI, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Dan COHEN (20/12/2022)

WATT OHM (2020) *Dirigeant: M^{me} Marie-Laure GAUTIER* Associés: M. Jacques LAPORTE, M. Claude P GAUTIER, M. Michel BERNARD, M. Stephane DELARUE, M. Yan de KERSABIEC (20/12/2022)

ZELZALITA (2019) *Dirigeant: M^{me} Andre-Maurice ROUX* Associés: M. Jean-Noel BOURGEAIS, M. Nicolas CERCLEUX, M. Xavier FOGGER, M. David POCHE, M. Bernard POSSON (20/12/2022)

AIR BEAUTY (2018) *Dirigeant: M. Joubrane OUECHEC* Associé: FR. MONFORT (s) (21/12/2022)

AME NOTTI (2018) *Dirigeant: M. Leslie STRASZEWSKI* Associés: M. Michael ASHTON, M. Michael LEWIS, M. Martin MCLOUGHLIN, M. Michael MUNDY (21/12/2022)

CAPELENA (2020) *Dirigeant: M^{me} Capucine NICOT* Associés: M. Patrick BOURAINE, M. Herve BUNEL (21/12/2022)

DAME DE PARIS (2019) *Dirigeant: J. BOISNARD (s)* Associé: M^{me} Charline PIERRE (21/12/2022)

GREENSCAPE GB (2019) *Dirigeant: M. Christian TRECCO* Associés: M. Nicolas CAULLERY, M. David WINDRIF, M. Andre-Maurice POMMIER (21/12/2022)

JOZABEL (2019) *Dirigeant: M. Yvon ALCAN* Associés: F. HAYERES (s), M. Matthieu ALCAN (21/12/2022)

SANPEDRO (2019) *Dirigeant: TROIS MILLE* Associés: M. Stephane CERULIS, M. Jean-Pierre MENVILLE (21/12/2022)

WIDA (2020) *Dirigeant: HARAS DE LA PERELLE* Associé: P. DECOUZ (s) (21/12/2022)

AUTUMN TWILIGHT IRE (2018) *Dirigeant: M^{me} Carina HORN* Associé: M^{me} Janina BURGER (22/12/2022)

CHACHA TOUILLE (2019) *Dirigeant: ECURIE CEHEL* Associés: M^{me} Carole CUGUEN, ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPNIAC, ROD . COLLET (s) (22/12/2022)

FLICKA D'OLIVATE (2015) *Dirigeant: M. Mathieu PITART* Associé: M. Jean-Philippe RIVOIRE (22/12/2022)

GOT SOCKS (2020) *Dirigeant: M. Franck RAOUL* Associé: HARAS DE TRELI (22/12/2022)

HEALER (2017) *Dirigeant: M. Philippe UZAN* Associés: ECURIE EQUUS RACING, ECURIE DIBAH, M. Noel-Nicolas GUILLERME, M. Nicolas THIBEUF (22/12/2022)

MASHKALOVE (2019) *Dirigeant: M. Marco SAVIOZZI* Associé: M. Davy BONILLA (22/12/2022)

ODIN (2020) *Dirigeant: M. Michel DELAUNAY* Associés: M. Octave MIGNECO, M. Michel MOREY (22/12/2022)

PATRIOTISTA (2019) *Dirigeant: LA FLECHE RACING* Associés: HARAS DE MONTAIGU, ECURIE BRILLANTISSIME, CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. BRASME (s) (22/12/2022)

BURMESE RUBY USA (2020) *Dirigeant: WESTERBERG* Associés: M^{me} Susan MAGNIER, M. Michael TABOR, WYNATT (23/12/2022)

ETUPIRKA (2019) *Dirigeant: TURFISTADOR S.A.* Associés: M. Daniel ROBIN, BUTEL & BEAUNEZ (s), M^{me} Marcelle BUTEL, M. Laurent LEFEVRE (23/12/2022)

PRINCE DU GOYEN (2012) *Dirigeant: M. Alain DUBUC* Associé: A. BONIN (s) (23/12/2022)

QUEEN'S OF MARSHAL (2014) *Dirigeant: M^{me} Camille COLLET-VIDAL* Associé: ROB . COLLET (s) (23/12/2022)

BOOMERANG (2018) *Dirigeant: ECURIE MICHEL DOINEAU* Associés: M. Gerard L. FERRON, M^{me} Catherine BRAIRE, M. Bernard ROCHETTE, M^{me} Claire MONFORT (25/12/2022)

DUC DE KENT (2020) *Dirigeant: ECURIE DE THEYSS* Associés: M^{me} Laurence LAVENU, F. VERMEULEN (s), M. Eric PUERARI, ECURIE ADES HAZAN, M^{me} Geraldine HENOCHSBERG (25/12/2022)

MQSE DE MAINTENON IRE (2020) *Dirigeant: ECURIE DE THEYSS* Associés: M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Laurence LAVENU (25/12/2022)

PRIME ELIOT (2020) *Dirigeant: ECURIE FRIEDRIDER* Associé: ECURIE DE THEYSS (25/12/2022)

CARA BELLA (2018) *Dirigeant: M^{me} Julie GUILLAUME* Associés: M. Sydney VIDAL, ED. MONFORT (s) (26/12/2022)

CLARA (2020) *Dirigeant: M. Stephane CHEVALIER* Associé: M. Marco SAVIOZZI (26/12/2022)

IRRESISTIBLE DELPH (2018) *Dirigeant: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE* Associé: Sc ECURIE COUDERC (26/12/2022)

SANDYSSIME (2015) *Dirigeant: ECURIE MEIOHAS* Associé: M. Simone CARNEVALI (26/12/2022)

SHAULAA (2020) *Dirigeant: ECURIE MEIOHAS* Associés: M. BARATTI (s), M. Alessandro MARCONI (26/12/2022)

SHINASI (2017) *Dirigeant: M. Martial PROUHEZE* Associés: M^{me} Marie-Claire GENDROT, M. Franck NOBILE, M. Nicolas LEFEBVRE, M. Patrick BOITTIN, M. Gilbert DESCHAMPS (26/12/2022)

VILLA BORGIA (2019) *Dirigeant: M. Denis MORDENTI Associés: ECURIE X, M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA (26/12/2022)*

WEDDING PRESENT (2017) *Dirigeant: M. Pierre-Jean BARDIN Associés: M. Michel CHEVALIER, M^{me} Sibille ROSSI (26/12/2022)*

ALABAA GB (2016) *Dirigeant: M. Julien BARTHE Associés: M. Guillaume VIEL, L. VIEL (s), M^{lle} July DUARTE, M. Laurent BESNIER, M. Aristide BOURBON (27/12/2022)*

BY EXETER (2020) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPNIAK Associés: ECURIE CEHEL, ECURIE PANDORA RACING, ECURIE GALAAD (27/12/2022)*

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (27/12/2022)*

FRAGMENTS OF TIME (2020) *Dirigeant: M. Hugues ROUSSEAU Associés: M. Alain CHOPARD, C. BOUTIN (s) (27/12/2022)*

GENERAL (2019) *Dirigeant: M^{me} Pia BRANDT Associé: M. Zalim BIFOV (27/12/2022)*

JULY FLOWER (2019) *Dirigeant: M. Hubert MONIER Associés: M. Patrick LISI, M. SEROR (s) (27/12/2022)*

LADY ACE (2020) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPNIAK Associés: ECURIE CEHEL, ECURIE PANDORA RACING, ECURIE GALAAD (27/12/2022)*

N. par AIFE (2021) *Dirigeant: M. Alain GRIEZMANN Associés: P. DECOUZ (s), HARAS DU HOGUENET (27/12/2022)*

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associés: ECURIE SAINT-HILAIRE, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (27/12/2022)*

THE CHARM (2019) *Dirigeant: ECURIE HDBB Associé: N. CLEMENT (s) (27/12/2022)*

ELITE DE BELLOUET (2016) *Dirigeant: Suc. Alain-Albert NEVEU Associés: M. Paul MAUSSION, SCEA ELEVAGE MENUET (28/12/2022)*

JESSIE DU LAC (2018) *Dirigeant: M. Gilles HOUILLON Associé: M. Patrice LENOGUE (28/12/2022)*

LASSAUT (2019) *Dirigeant: RIVIERA EQUINE S.A.R.L Associés: HARAS D'ETREHAM, M. Charles LECLERC, HLCE LTD, M. Lorenzo TOLOTTA-LECLERC (28/12/2022)*

LOMA GB (2019) *Dirigeant: M. Alain AMELINE Associés: M^{me} Nathalie VIEL, M^{lle} July DUARTE, M. Pierre-Marie CHARIER, M. Pierre-Yves CHARIER, M. Guillaume VIEL (28/12/2022)*

ROSE IN BLOOM (2018) *Dirigeant: ECURIE TRUEBA Associés: ECURIE CEHEL, ECURIES SERGE STEMPNIAK, M^{me} Carole CUGUEN, ROD . COLLET (s), M. Xavier MOYER (28/12/2022)*

VILLA CELINA (2020) *Dirigeant: ECURIE HARAS DU CADRAN Associé: C&Y . LERNER (s) (28/12/2022)*

GREGGY GB (2019) *Dirigeant: M. Raymond DUPONT-FAHN Associés: M. Aslan BEZIROV, M. David MAUGHAN (29/12/2022)*

HABANA CHOU (2016) *Dirigeant: M. Patrick SAINT-MARTIN Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (29/12/2022)*

MUNTASEER (2015) *Dirigeant: M. Awn AL AIDAROUS Associé: M. Thierry POCHE (29/12/2022)*

PICKLE MIX (2019) *Dirigeant: M. Awn AL AIDAROUS Associé: M. Thierry POCHE (29/12/2022)*

SHOWMETHEMOON GB (2016) *Dirigeant: M. Bruce COLLET Associé: ROB . COLLET (s) (29/12/2022)*

SAANEN IRE (2020) *Dirigeant: M. Giacomo ALGRANTI Associés: WOODPARK BLOODSTOCK LTD, HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L (30/12/2022)*

ASTADAME (2017) *Dirigeant: M. Richard CORVELLER Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (31/12/2022)*

ATHENAIS (2019) *Dirigeant: M. Alain PHILIPPOT Associé: M^{me} Sindy MARSCH (31/12/2022)*

AVIRCO SOURNIAC (2010) *Dirigeant: M^{me} Beatrice NICCO Associé: M. Come LIGEROT (31/12/2022)*

BELLE D'ESCREUX (2018) *Dirigeant: Baron Alain d' AREXY Associé: GAB . LEENDERS (s) (31/12/2022)*

CRAPULE (2012) *Dirigeant: M. Philippe PASQUIER Associé: E. LERAY (s) (31/12/2022)*

IMPHYCOIS LORD (2018) *Dirigeant: M. Thierry ADENOT Associé: E. GRALL (s) (31/12/2022)*

NOTABLE (2018) *Dirigeant: M. Gildas MARTIN Associés: E. GRALL (s), M. Franck HATON, M. Matthieu HAVART, M. Daniel PAULOU (31/12/2022)*

NURYADAME (2017) *Dirigeant: M. Richard CORVELLER Associés: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M^{me} Christine PRECY-BARONI (31/12/2022)*

AL NAKHIL (2017) *Dirigeant: M. Nunzio RICIGNUOLO Associés: ECURIE BERTRAND MILLIERE, M. Cedric MILLIERE (1/1/2023)*

BOBBYMURPHY (2018) *Dirigeant: SCUDERIA IL FINO Associés: M^{lle} Marina PORTA, M. Steeve PUGLIA (1/1/2023)*

FINISTERE MADRIK (2015) *Dirigeant: M. Emmanuel-Julien LECLERC Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (1/1/2023)*

ILE DE WATT (2018) *Dirigeant: ECURIE RAOULT Associé: M. Julien JOUIN (1/1/2023)*

NAEVA (2019) *Dirigeant: M. Francis LECLERCQ Associés: BUTEL & BEAUNEZ (s), M. Ludovic GARNIER, M. Christophe BRUYNEEL, M. Philippe DEVENEY, M. Alain JACOB (1/1/2023)*

SAGE DREAM IRE (2018) *Dirigeant: M. Stephane DUMONT Associés: M. Adrien-Meyer CHICHE, M. Jean-Laurent NGO, M. Jean-Francois SENET, M. Laurent FARGES (1/1/2023)*

SNIPER POINT (2019) *Dirigeant: M. Renato BRUNI Associés: SCEA DE LA VALLEE DE L'ORNE, M^{lle} Laura GOMEZ MIGUEL, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, M. Pierre-Yves MERIENNE, H. MERIENNE (s) (1/1/2023)*

VULCANIO (2020) *Dirigeant: M. Thomas LINES Associé: M^{me} Agathe FOUASSIER (1/1/2023)*

ANECDOTIC USA (2016) *Dirigeant: Suc. Alain CHERIFI Associés: ECURIE THOMAS LEVESQUE, M. Didier MAUDUIT, M. Laurent FARGES, M. Laurent GRUSON (2/1/2023)*

AZUCARERA (2019) *Dirigeant: M. Roger STRAUS Associés: M. John BELL, M. Jean-Pierre MOREL (2/1/2023)*

BLACK COSMO (2020) *Dirigeant: M. Philippe SOGORB Associé: M. Stephen LAHMI (2/1/2023)*

FROSTY BAY (2014) *Dirigeant: M. Patrick DRIOTON Associés: Suc. Alain CHERIFI, M. Didier MAUDUIT, M. Claude BODIN (2/1/2023)*

JASMINE DU GOUET (2019) *Dirigeant: M. Thierry LEMOINE Associé: L. VIEL (s) (2/1/2023)*

MAMAMOUCHE (2020) *Dirigeant: M. Nicolas SALTIEL Associé: FREE MAN RACING (2/1/2023)*

THE DIG (2019) *Dirigeant: M. Jacques ANXO Associé: M. Simone BROGI (2/1/2023)*

WINTERISCOMING (2019) *Dirigeant: HARAS DU HOGUENET Associé: FH. GRAFFARD (s) (2/1/2023)*

ZOOM CHOP (2019) *Dirigeant: M^{lle} Adelaide BUDKA Associés: M. Patrick BLANC, M^{me} Christine LE BESNERAIS (2/1/2023)*

ALBERTINELLI (2019) *Dirigeant: ECURIE DE PARTAGE GALOP Associés: M^{lle} Capucine NICOT, M. Pierre-Antoine SALLES (3/1/2023)*

BURN ONE DOWN (2017) *Dirigeant: M. Herve DOS SANTOS Associé: M. Lionel LARRIGADE (3/1/2023)*

CARABISTOUILLE (2020) *Dirigeant: ECURIE PANDORA RACING Associés: ROD . COLLET (s), ECURIE CEHEL (3/1/2023)*

JE TE DONNERAI (2018) *Dirigeant: M. Maurice LAGASSE Associés: HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L (3/1/2023)*

JOLIEPIERRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Christine PRECY-BARONI Associé: M. MESCAM (s) (3/1/2023)*

MANA SIS GB (2020) *Dirigeant: NATUREVALDOR HARAS* Associés: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL, M. Gilles PELISSON, SCEA ECURIE DE VILLENEUVE (3/1/2023)

MIGHTY SPIRIT (2016) *Dirigeant: M. Alain RUDELIN* Associé: M. Alain-George LEBORGNE (3/1/2023)

QANTIEM (2020) *Dirigeant: M. David NACCACHE* Associés: M. Filippo EZRI, AGV KARWIN STUD, D. WATRIGANT (s) (3/1/2023)

SAINT DUBAWI (2017) *Dirigeant: M. Mael THEPOT* Associé: W. MENUET (s) (3/1/2023)

SERIESS (2017) *Dirigeant: M^{me} Christine PRECY-BARONI* Associé: M. Pascal VANNEREUX (3/1/2023)

SLICE AND DICE (2019) *Dirigeant: W. MENUET (s)* Associé: M^{me} Lesline MORINEAU (3/1/2023)

SPACE QUAKE GB (2019) *Dirigeant: LG BLOODSTOCK* Associé: C. BOUTIN (s) (3/1/2023)

GOLDYWAY DE SAON (2020) *Dirigeant: M^{me} Anne DUPONT* Associé: M^{me} Stephanie JAFFRELOT-BEDON (4/1/2023)

INATTENDU (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Robert AUBAUD, M. Franck AMAR, M. Gildas MARTIN, M. Anthony PINET (4/1/2023)

MATALA GER (2019) *Dirigeant: M. Didier Henri DUBOIS* Associés: M. Georges MOLLIER, M^{lle} Jeanne Mary FIELDHOUSE, M. Noel MENSCHAERT, M^{lle} Emmanuelle PRUVOST, M. David WINDRIF (4/1/2023)

MY CHARMING PRINCE (2017) *Dirigeant: > LH* Associé: M^{me} Catherine LEONI (4/1/2023)

N. par PLEASE ME (2020) *Dirigeant: ECURIE CEHEL* Associés: ROD . COLLET (s), ECURIE PANDORA RACING, ECURIE GALAAD (4/1/2023)

SIR BASSET (2019) *Dirigeant: M. Remy DUPUY-NAULOT* Associé: M. Marc LEONETTI (4/1/2023)

STEPASIDE BELL (2018) *Dirigeant: M. Bertrand LBOUC* Associés: L. VIEL (s), M. Freddy BOUTON, M. Sylvain Julien MARTIN, M. Guillaume VIEL, M. Matheo VIEL (4/1/2023)

FASHION BARNES (2020) *Dirigeant: M. Mathieu DAGUZAN-GARROS* Associé: A. BONIN (s) (5/1/2023)

GALAXIE GOLD (2019) *Dirigeant: ECURIE D'HASPEL* Associé: FRANKLIN FINANCE S.A. (5/1/2023)

ILOT SECRET (2018) *Dirigeant: ECURIE CHRISTOPHE GERMAN* Associés: ECURIE BRILLANTISSIME, M. BRASME (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Cyrille DAVID, ECURIE DU REVERDY (5/1/2023)

NDAME TARA (2019) *Dirigeant: M. Thierry MAUDET* Associé: B. AUDOUIN (s) (5/1/2023)

SUPER SUPER SONIC (2018) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A.* Associés: M. Adrian PRATT, Lord CLINTON, M^{lle} Anastasia WATTEL (5/1/2023)

COMACINA (2017) *Dirigeant: M^{me} Daniela AIRALDI* Associé: M. Etienne d' ANDIGNE (6/1/2023)

JE GARDE (2019) *Dirigeant: M^{me} Michele JUHEN-CYPRES* Associés: ARF RACING, M. Davide SATALIA (6/1/2023)

LENALOV (2019) *Dirigeant: M. Jacques LISCIA* Associé: D. COTTIN (s) (6/1/2023)

MIND GLORY (2018) *Dirigeant: M. Dominique LE BRETON* Associés: M. David LUMET, M. Francois NICOLLE, NBB RACING, M. Xavier LIPPENS (6/1/2023)

MIRAGE D'ETAT (2018) *Dirigeant: M^{me} Daniela AIRALDI* Associé: M. Etienne d' ANDIGNE (6/1/2023)

MISTER JAKJAK (2020) *Dirigeant: M. Jean-Marie BURESI* Associé: M^{lle} Sabrina PELLETAN (6/1/2023)

WORTH A TEAM (2020) *Dirigeant: M. Marc-Antoine BERGHGRACHT* Associés: M. Gerard DECOCQ, KANIZ BLOODSTOCK INVESTMENTS, M. Patrick CHEDEVILLE (6/1/2023)

GIRONDE (2016) *Locataires: Sc ECURIE COUDERC*, E. CLAYEUX (s), ECURIE MADAME JACQUES CYPRES, M. Laurent COUETIL *Bailleurs: M. Jacques CYPRES, M. Laurent COUETIL* (10/12/2022)

IDOLE DE TANUES (2018) *Locataires: Sc ECURIE COUDERC*, M. Philippe-Jacques GIRAUD, M. Antoine LORENZONI, M. Jean-Charles MAISONNEUVE, M^{me} Ingrid MONTENEGRO *Bailleur: M. Jean-Charles MAISONNEUVE* (10/12/2022)

BOMONTI (2018) *Locataire: M^{me} Amandine BAUDRON* *Bailleur: HERALD BLOODSTOCK LTD* (11/12/2022)

GELVILLE (2016) *Locataires: M. Claude HAUTOBOIS*, J. PLANQUE (s) *Bailleur: M. Claude HAUTOBOIS* (11/12/2022)

TOME TROIS (2017) *Locataire: M. Jean-Pascal DELBE* *Bailleur: M. Xavier LIBBRECHT* (11/12/2022)

ART PREMIER IRE (2016) *Locataire: M. Philippe FAUCAMPRE* *Bailleurs: M^{lle} Micheline VIDAL, M. Philippe FAUCAMPRE, M^{me} Laurence LAVENU* (12/12/2022)

DAMHSA NA REALTAI IRE (2019) *Locataires: M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION*, M. Paul de CHEVIGNY *Bailleur: M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION* (12/12/2022)

FREYA DE CANDALE (2019) *Locataire: M. Jean-Marie BURESI* *Bailleur: M. Yan de KERSABIEC* (12/12/2022)

INFANTE DE SOMOZA (2018) *Locataire: Y. FOUIN (s)* *Bailleur: M^{me} Elodie LAMBERT* (12/12/2022)

SEIGNOR GRINGO (2018) *Locataire: M. Patrice LENOGUE* *Bailleur: ECURIE SAGARA* (12/12/2022)

BYFORD (2017) *Locataires: M. Francois AUDOIN*, E&G . LEENDERS (s) *Bailleur: M. Francois AUDOIN* (13/12/2022)

DANCER MAGIC JEYL (2013) *Locataire: M. Noam CHEVALIER* *Bailleur: M. Jean-Yves LESAGE* (13/12/2022)

JUVENNICE (2019) *Locataire: E. GRALL (s)* *Bailleur: M. Patrice VAGNE* (13/12/2022)

WICHITA HERINIERE (2014) *Locataire: M. Charles LECRIVAIN* *Bailleur: ECURIE EMILE BLANDEAU* (13/12/2022)

BELLE ETOILE (2019) *Locataire: SCEA ELEVAGE MENUET* *Bailleur: M. Raymond DAVID* (14/12/2022)

FEE CAMAZENNE (2015) *Locataires: SCEA ELEVAGE MENUET*, EARL JOUTEAU *Bailleur: EARL JOUTEAU* (14/12/2022)

IL EST LA BLUE (2018) *Locataires: SCEA ELEVAGE MENUET*, M. Michel BEDIER *Bailleur: M. Michel BEDIER* (14/12/2022)

JAIME LE LIVET (2019) *Locataires: M. Robert ROULOIS*, SCEA ELEVAGE MENUET *Bailleurs: M^{me} Deborah CHERRUAULT, ELEVAGE DU LIVET* (14/12/2022)

JAMAIS VU CA (2019) *Locataires: SCEA ELEVAGE MENUET*, M. Didier DAUVERNE *Bailleur: M. Didier DAUVERNE* (14/12/2022)

JAZZ FESTIVAL (2019) *Locataire: SCEA ELEVAGE MENUET* *Bailleurs: M^{lle} Beatrice BOSSUET, M. Francois Pierre BOSSUET, M. Jean-Etienne BOSSUET, M^{lle} Marie-Aude BOSSUET* (14/12/2022)

JODHPUR A LA MOTTE (2019) *Locataires: M. Dominique DUVEAU*, SCEA ELEVAGE MENUET, M. Michel MARTINUZZI *Bailleurs: M. Anthony GOUDAL, M^{me} Sylvie ISAAC* (14/12/2022)

LADY COEUR (2019) *Locataire: SCEA ELEVAGE MENUET* *Bailleur: M. Raymond DAVID* (14/12/2022)

LADY WISDOM (2018) *Locataires: M^{lle} Tracy MENUET*, SCEA ELEVAGE MENUET *Bailleur: SCEA ELEVAGE MENUET* (14/12/2022)

PIETRO (2018) *Locataires: M. Emmanuel TRUSSARDI*, M^{lle} Sonia DELAROCHE, Sarl ECURIE DU PRECIEUX *Bailleurs: Sarl ECURIE DU PRECIEUX, M. Emmanuel TRUSSARDI* (14/12/2022)

SOLIWOOD (2016) *Locataire: M. Daniel LACASSAGNE* *Bailleurs: M. Patrice DELAUNAY, M. Daniel LACASSAGNE* (14/12/2022)

TIBAJOHA (2018) *Locataire: SCEA ELEVAGE MENUET* *Bailleur: M. Yannick BINARD* (14/12/2022)

VINGTCOEURS (2015) *Locataire: SCEA ELEVAGE MENUET* *Bailleurs: M. Christophe PLISSON, M^{me} Nathalie VIOT* (14/12/2022)

RÉSILIATIONS DE LOCATIONS

VOLANDO VOY (2019) *Locataire*: **M^{lle} Sonia DELAROCHE** *Bailleur*: M. Philippe PANNETIER (14/12/2022)

WAL CASSANDRE (2018) *Locataire*: **SCEA ELEVAGE MENUET** *Bailleur*: M. Raymond DAVID (14/12/2022)

ABSOLUTE SUMMER (2014) *Locataire*: **M. Gregory MANSON** *Bailleurs*: M. Charles KAKOU, M. Jean-Pierre SIMARD (15/12/2022)

ALIBICHOP (2019) *Locataires*: **M. Christopher GREEDHARRY**, M. Etienne COURNAULT, M. Guillaume THOMESSE, M. Jeannot ANDT, M^{me} Martine LAGOGUE, M. Pierre LAMY *Bailleurs*: M. Christopher GREEDHARRY, M. Etienne COURNAULT, M. Guillaume THOMESSE, M. Alexis ACKER, M. Jeannot ANDT, M. Pierre LAMY (15/12/2022)

CHARM KING (2017) *Locataire*: **M. Giuseppe DE MOLINER** *Bailleurs*: M. Antonello ANGIARGIA, M. Giuseppe DE MOLINER (15/12/2022)

DIVINE TENTATION (2015) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE *Bailleurs*: M. Jean-Paul BUSSON, M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE (15/12/2022)

DYLANE (2013) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Michel BEDIER *Bailleur*: M. Michel BEDIER (15/12/2022)

HALICE GIRL (2017) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Michel BEDIER *Bailleur*: M. Michel BEDIER (15/12/2022)

HAUTBRION (2017) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Olivier GAUTIER, M^{me} Lesline MORINEAU *Bailleurs*: M. Olivier GAUTIER, M^{me} Lesline MORINEAU (15/12/2022)

IZARRA JANEIRO (2018) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Olivier GAUTIER *Bailleur*: M. Olivier GAUTIER (15/12/2022)

MIRALKA (2012) *Locataire*: **SCEA ELEVAGE MENUET** *Bailleur*: M. Jean-Michel PECCOT (15/12/2022)

PAULLADA (2017) *Locataire*: **SCEA ELEVAGE MENUET** *Bailleurs*: M. Rodrigue GAUDIN, M. Judicael GAUDIN, M. Dominique SALMON (15/12/2022)

SEGURA DOREE (2018) *Locataires*: **SCEA ELEVAGE MENUET**, M. Michel BEDIER *Bailleur*: M. Michel BEDIER (15/12/2022)

AMAZONYA (2016) *Locataire*: **M^{lle} Emilie DROUET** *Bailleur*: M. Ghislain COUTRE (16/12/2022)

BALLICOD (2014) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

BRAV'CHICHI (2018) *Locataire*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)** *Bailleur*: HARAS DE SAINT ROCH (16/12/2022)

FURIMIX (2017) *Locataire*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)** *Bailleurs*: BUTEL & BEAUNEZ (s), TURFISTADOR S.A. (16/12/2022)

GAGSIDI DU PERCHE (2016) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: Scea L'AUBAY (16/12/2022)

GENTO DES OBEAUX (2016) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M^{me} Nicolas DEVILDER (16/12/2022)

GIZZERIA (2016) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

HAPPY JOY (2017) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

HIP HIP HIP (2017) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleurs*: M. Pascal BEYER, M^{me} Laurence GAGNEUX (16/12/2022)

LINA DINA (2016) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

MAGNO (2015) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: GUY PARIENTE HOLDING (16/12/2022)

NOUANGE JELOIS (2013) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleurs*: M. Michel GUILLOIS, M. Roger Charles JEAN (16/12/2022)

PAINTBALL (2017) *Locataire*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)** *Bailleur*: TURFISTADOR S.A. (16/12/2022)

PEGGY GER (2015) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

PRESSAGNY (2014) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M^{me} Jean-Pierre ROUSSEL (16/12/2022)

TARMIKING (2014) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (16/12/2022)

ALTANI (2019) *Locataires*: **M. Antoine ABRASSART**, M. Jeremy ACEDO, M. Antoine BENETEAU, M. David HUGUET, M. Romain RENARD *Bailleurs*: M^{me} Katia COLLIN, M^{lle} Amandine AUDEBERT, M. Philippe SARTRAN (17/12/2022)

HAZNORD (2017) *Locataires*: **M. Xavier LIBBRECHT**, M. Christian CANNESON, M^{me} Jeromine LE STANG *Bailleur*: M. Christian CANNESON (17/12/2022)

I FOUND YOU (2018) *Locataire*: **M^{lle} Giada MENATO** *Bailleurs*: M. Edouard POUMAILLOU, M. Jerome DELAUNAY, M. Pierre-Antoine LACHEZE, ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR (17/12/2022)

FEE HISTORIQUE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Jacques BOUTIN** *Bailleur*: M. Henry BOUTIN (18/12/2022)

LADY SEGA (2018) *Locataires*: **M. Gilbert MOROSINI**, M. Noam CHEVALIER *Bailleur*: M. Gilbert MOROSINI (18/12/2022)

LINE DE VERDUN (2017) *Locataires*: **M. Gregory ORTIZ**, D. GUILLEMIN (s) *Bailleur*: GUILLEMIN (s) (18/12/2022)

BLACK PANTHER (2018) *Locataires*: **SCEA CARANT**, M. Alain DARROUX, M. Mickael DEVENA *Bailleurs*: M^{lle} Renee DWEK, THOUSAND DREAMS (19/12/2022)

HEROINE DE L'ISLE (2017) *Locataires*: **M^{me} Pierre SAYET**, E&G . LEENDERS (s) *Bailleur*: M^{me} Pierre SAYET (19/12/2022)

HISTOIRE D'AINAY (2017) *Locataires*: **M. Dominique HARTMANN**, AS&D. ALLARD (s) *Bailleurs*: HARAS DE MONTGERMONT, M. Dominique HARTMANN (19/12/2022)

JUST LIGHT (2017) *Locataires*: **A. RAMET (s)**, COUETIL ELEVAGE *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (19/12/2022)

SIRBA (2016) *Locataires*: **M^{me} Geraldine REILLE-VILLEDEY**, BUTEL & BEAUNEZ (s), M. Matheo BEAUNEZ, M^{me} Marcelle BUTEL, M. Alain JACOB, M^{me} Madeleine VILLEDEY *Bailleur*: M. Roger-Yves SIMON (19/12/2022)

CASSATA GB (2017) *Locataire*: **M^{me} Noelle SAUVAGE** *Bailleurs*: M^{me} Sylvie BUCHER, M^{me} Eloise DESLANDRE, M^{me} Chloé LIMINANA, M^{me} Emilie PLE, M^{me} Noelle SAUVAGE (20/12/2022)

GATINE DE TOUCHETE (2016) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Gerard GUESNERIE (20/12/2022)

GEOGRAPHE (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

HAPPY DU MESNIL (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

HAYRTONE (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Louis PAILLIER (20/12/2022)

HEDONE DE BERCE (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

HUNTER'S GOLD (2018) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

IMMINENTE (2018) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

IN FRENCH (2018) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

ISTOIRE D'EPICES (2018) *Locataires*: **M^{me} V. BERTRAN DE BALANDA**, J. BERTRAN DE BALANDA (s) *Bailleur*: M^{lle} Catherine BONNEAU (20/12/2022)

L'EPINAY (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Claude MARY (20/12/2022)

LADY'S HOPE (2015) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleurs*: M. Philip GUERET, M. Jerome GUERET, M. Joel ROUSSEAU (20/12/2022)

OBIDOS (2019) *Locataires*: **M. Jose DIAS GOMES**, A. RAMET (s) *Bailleurs*: M. Jose DIAS GOMES, EARL DE L'HERMINET (20/12/2022)

OGAREFF (2019) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleurs*: EARL DE L'HERMINET, M. Jerome GUERET, M. Joel ROUSSEAU, M. Philip GUERET (20/12/2022)

REVONS ENSEMBLE (2017) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: M. Louis PAILLIER (20/12/2022)

COMETE BAIE (2012) *Locataires*: **M. Dirk HUYCK**, M. Pierre J. FERTILLET *Bailleur*: Earl BELLOIR (21/12/2022)

CROC EN JAMBE (2012) *Locataires*: **M. Marcel GILOT**, M^{me} Emilie JUILLET, SCEA ELEVAGE MENUET, M. Joel JUILLET *Bailleur*: M. Yves LE LOUARGANT (21/12/2022)

ILHREA DU RHEU (2019) *Locataires*: **ECURIE FIVE**, M. Jerome DELAUNAY, M. Eric DUVAL, M^{me} Elise ROUX *Bailleurs*: M. Eric DUVAL, M^{me} Elise ROUX (21/12/2022)

INESTA (2018) *Locataire*: **M. Regis BERTIN** *Bailleur*: M. Patrick RIDARD (21/12/2022)

JOLIE SOLO (2019) *Locataires*: **M. Bernard ROCHETTE**, M. Louis PLEDRAN *Bailleurs*: M. Loic PAILLARD, M^{me} Sophie PRUGNAUD (21/12/2022)

JUSTE BERE (2019) *Locataires*: **RACING STARS**, M^{le} Laura HEBRARD DE VEYRINAS *Bailleur*: RACING STARS (21/12/2022)

MAB GERARD (2017) *Locataires*: **M. Marcel GILOT**, M. Gregoire JUILLET *Bailleur*: M. Jean-Luc GILOT (21/12/2022)

MAMA JUANA (2019) *Locataires*: **M^{le} Christelle COURTADE**, M. Denis POINSIGNON *Bailleur*: M. Jean-Marc AINCIBOURE (21/12/2022)

IDOLE DE FREGANDE (2018) *Locataires*: **M. Charles-Edward CAYEUX**, M. Charles DEVILLARD *Bailleur*: M. Charles DEVILLARD (22/12/2022)

IPPONE (2018) *Locataires*: **M. Jacky MILPIED**, E. GRALL (s), M^{me} Bernadette PERIGOIS, M. Guillaume LUYCKX *Bailleur*: M. Patrice VAGNE (22/12/2022)

JACK SPARROW GER (2009) *Locataires*: **M. Didier STOLTZ**, M. Franck FORESI *Bailleur*: M. Franck FORESI (22/12/2022)

JUGEOTE DE GUYE (2019) *Locataire*: **M. Charles-Edward CAYEUX** *Bailleur*: Gaec DELORME GERARD & VINCENT (22/12/2022)

MOUNIA (2019) *Locataire*: **M. Alain BRENCKLE** *Bailleur*: M^{me} Christian WINGTANS (22/12/2022)

SACHABLUE ROSETGRI (2016) *Locataire*: **M^{le} Lina SEURIN** *Bailleur*: M. Michel MAUPOU (23/12/2022)

TSISANA (2018) *Locataire*: **M. Arnaud NICOLAS** *Bailleur*: ECURIE KURA (23/12/2022)

BLACK WALL (2019) *Locataires*: **M^{me} Thierry LEMER**, M. Gael LEMER *Bailleur*: M. Bernard VAITILINGON (25/12/2022)

JAWED I (2019) *Locataires*: **SAS HE CHEIKA IMAN AL-THANI**, H.H. M. AL THANI *Bailleur*: H.H. M. AL THANI (25/12/2022)

FLECHE DIAM'S (2017) *Locataire*: **M. Andre ADAINE** *Bailleur*: M^{me} Valerie Alexis MOUTAMALLE (26/12/2022)

OR ET BLEUE (2017) *Locataire*: **M^{me} Elisabeth BAZIRE** *Bailleur*: M. Benoît LAPEZE-CHARLIER (26/12/2022)

RAGLAN (2019) *Locataire*: **M^{le} Marie RICHERT** *Bailleur*: M. Jerome REYNIER (26/12/2022)

GALLOX (2016) *Locataires*: **Sc ECURIE COUDERC**, E. CLAYEUX (s), ECURIE PATRICK JOUBERT *Bailleurs*: Sc ECURIE COUDERC, M. Emmanuel CLAYEUX, ECURIE PATRICK JOUBERT (27/12/2022)

GINOFX (2019) *Locataire*: **M. Antonin ROUSSEL** *Bailleur*: M^{me} Karine du PONT DE ROMEMONT (27/12/2022)

FLO DU PECOS (2019) *Locataires*: **M. Max GRARD**, M. Philippe-Jacques GIRAUD *Bailleur*: HARAS DU PECOS (28/12/2022)

ICONE LOINTAINE (2018) *Locataire*: **Y. FOUIN (s)** *Bailleur*: M. Yannick FOUIN (28/12/2022)

JADE LAND (2019) *Locataires*: **M. Renaud LAVILLENIE**, ECURIE THIERRY CYPRES & FILS, M. Regis PERE *Bailleur*: M. Thierry CYPRES (28/12/2022)

JAZZ DANCE (2019) *Locataires*: **ECURIE HUB DE MONTMIRAIL**, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, ECURIE MADAME JACQUES CYPRES *Bailleur*: M. Jacques CYPRES (28/12/2022)

OURASI LOUBIERE (2020) *Locataires*: **M. Laurent BOLZER**, M. Mathieu FLANDROIS, M. Christophe PAUTIER *Bailleurs*: M. Philippe ARTIGUES, EARL DU RAYNAL (28/12/2022)

BEAUTE DES AS (2019) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**, M. Serge CAZAUX, M. Philippe DAYOT, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE *Bailleur*: M. Hugues VAN HAAREN (29/12/2022)

BISCOTTINO (2018) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleurs*: BOUTIN (s), M^{me} Evelyne PUYBOUFFAT (29/12/2022)

FAST MARE (2015) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleurs*: M^{me} Michel PELTIER, M. Michel PELTIER (29/12/2022)

GALAXY DES VIGNES (2016) *Locataire*: **M. Ian RAYBOULD** *Bailleur*: M^{me} Marie LEBRAUD (29/12/2022)

JAVA DES SOURCES (2019) *Locataire*: **S. GOUYETTE (s)** *Bailleur*: M. Jean-Luc ROUXEL (29/12/2022)

WITTINESS (2018) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (29/12/2022)

ECLATANT (2019) *Locataires*: **ECURIE WALDECK**, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: BOTTI (s), SCUDERIA WALDECK SNC (30/12/2022)

ETOILE DU MOU (2014) *Locataires*: **M. Andre MARTIN**, M. Pascal JOURNIAC *Bailleur*: E.A.R.L. DOMAINE DU MOU (30/12/2022)

ACE OF ACES (2015) *Locataire*: **FLO . PATARIN (s)** *Bailleur*: ECURIE PATRICK KLEIN (31/12/2022)

BARGILLES (2011) *Locataires*: **M. Sebastien DENIS**, M. Jean-Luc GUILLOCHON *Bailleur*: Earl PLEIN CHENE (31/12/2022)

BARONNE DU BERLAIS (2017) *Locataires*: **M. Simon MUNIR**, M. Isaac SOUEDE *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (31/12/2022)

CALACONTA (2015) *Locataire*: **S. DEHEZ (s)** *Bailleur*: M. Alain HADDAD (31/12/2022)

CHIPIE BLUE (2017) *Locataires*: **M. Jean-Luc GAILLARD**, M^{le} Christelle COURTADE *Bailleur*: HARAS DE BEAULIEU (31/12/2022)

EMIR GUEULATIS (2014) *Locataire*: **M. Come LIGEROT** *Bailleur*: M^{me} Eliane LIGEROT (31/12/2022)

FELICIA DU PECOS (2018) *Locataire*: **ECURIE ANGLO RACING** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (31/12/2022)

HAVANE DU BERLAIS (2017) *Locataires*: **M. Simon MUNIR**, M. Isaac SOUEDE *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (31/12/2022)

IRSKA (2017) *Locataire*: **M. NIGGE (s)** *Bailleur*: M^{me} Markus NIGGE (31/12/2022)

JERI (2017) *Locataires*: **HARAS DES SABLONNETS**, HARAS BONNE CHANCE, M. Mikel DELZANGLES, M. Patrice RENAUDIN, M. Frantisek HRUBY, M. Michael MOTSCHMANN *Bailleur*: HARAS BONNE CHANCE (31/12/2022)

KAN XISHAN (2018) *Locataire*: **M. Dominique BRESSOU** *Bailleur*: M. Franck CHAMPION (31/12/2022)

L'ESCALITY (2019) *Locataires*: **M. Jean-Luc GAILLARD**, M^{le} Christelle COURTADE *Bailleur*: HARAS DE BEAULIEU (31/12/2022)

SEMISOL (2019) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: M. Philippe ARTIGUES (31/12/2022)

TOULPAR (2016) *Locataires*: **M. Marc MASSARD**, M^{me} Agathe FOUASSIER *Bailleur*: FERME DE L'HIRONDELLE (31/12/2022)

UNE DES CHAMBRES (2008) *Locataire*: **ECURIE DES DUNES** *Bailleur*: M. Christophe DESVAUX (31/12/2022)

UNE GORGEE (2008) *Locataire*: **M^{me} Michel CHAPURON** *Bailleur*: Vcte Yves de SOULTRAIT (31/12/2022)

UNIVERS DU CASSE (2008) *Locataire*: **M. Francois PLOUGANOU** *Bailleur*: M. Christophe GUIHARD (31/12/2022)

VAHINE DE COTTE (2009) *Locataire*: **M. Bruno TREMBLIN** *Bailleur*: M. Georges RICHARDOT (31/12/2022)

VIOLET HILL (2018) *Locataire*: **M. Henri GELHAY** *Bailleur*: M. Matthieu SAURET (31/12/2022)

VIVEALLURE (2009) *Locataire*: **M. Bruno TREMBLIN** *Bailleur*: M. Jean BREST (31/12/2022)

AVILA (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

BELLE DE BEAUZELLE (2018) *Locataires*: **M. Giuseppe GALLETTA**, M. Serge CAZAU, M. Philippe DAYOT, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE *Bailleur*: M. Jimmy MARTHO (1/1/2023)

BLACK KISS (2018) *Locataires*: **ECURIE JEFFROY**, D. COTTIN (s) *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

COALEA (2019) *Locataire*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK** *Bailleur*: ECURIE DE CASTILLON (1/1/2023)

CRAZY TOUCH (2018) *Locataires*: **ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK**, ECURIE JEFFROY *Bailleurs*: ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

JUST BEAUTY GB (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

MANALEA (2018) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

SO MAGIC (2018) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

TERRA LONTANA (2020) *Locataires*: **ECURIE JEFFROY**, M. Simone BROGI *Bailleurs*: M. Simone BROGI, S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

TEXAS (2019) *Locataire*: **ECURIE JEFFROY** *Bailleur*: S.C.E.A. DES PRAIRIES (1/1/2023)

BOMHAL (2019) *Locataires*: **M. Bertrand JOUHANDEAUX**, M^{me} Chantal TERRENEGRE-LAVAL *Bailleur*: M^{me} Chantal TERRENEGRE-LAVAL (2/1/2023)

GOSSIP LILY (2019) *Locataire*: **M. Carmelo MACELI** *Bailleur*: M^{le} Celine BEAUDU (2/1/2023)

KING'S CROWN (2020) *Locataires*: **M^{me} Victoria GADBIN**, L. GADBIN (s) *Bailleur*: GADBIN (s) (2/1/2023)

LOVELY WISH (2018) *Locataires*: **M. Francois AUDOIN**, E&G . LEENDERS (s), ECURIE DES MOUILLOTINS *Bailleur*: CHATEAU FAVRAY (2/1/2023)

MARINALGAN (2019) *Locataires*: **M^{le} Giada MENATO**, M. Mario SERAFINO, M. Kevin GYSSELS, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: M^{le} Giada MENATO, M. Mario SERAFINO, BOTTI (s) (2/1/2023)

NEIGE ETERNELLE (2015) *Locataires*: **M^{me} Annie CASTEU**, M. Edouard LYON, M^{me} Michele CAZAUBON, M. Pascal MARCHETEAU *Bailleurs*: M. Edouard LYON, M^{me} Annie CASTEU, M^{me} Michele CAZAUBON, M. Pascal MARCHETEAU (2/1/2023)

QUEEN MOON (2019) *Locataires*: **ECURIE BERTRAND MILLIERE**, ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE, SCEA HARAS DES CHATAIGNIERS *Bailleur*: SCEA HARAS DES CHATAIGNIERS (2/1/2023)

SENOGRAF (2019) *Locataires*: **M^{le} Giada MENATO**, A&G . BOTTI (s), M. Valentin DESBRIEL *Bailleurs*: M. Antonio Marco RUBBIANI, BOTTI (s), M. Valentin DESBRIEL (2/1/2023)

TRAVIS (2019) *Locataire*: **M^{le} Giada MENATO** *Bailleurs*: SAS PIERRE CHERQUI, M^{le} Giada MENATO (2/1/2023)

AL VELOCITY (2020) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleurs*: ECURIE MICHAEL RIZIERI, M. Hugues ROUSSEAU, ECURIE CH. BRIDAULT, ECURIE DU CLOSET, ECURIE EQUUS RACING, ECURIE THOMAS LEVESQUE (3/1/2023)

BOB LA BIDOUILLE (2019) *Locataires*: **ECURIE CEHEL**, ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPIAK, TOLMI RACING SC, ROD . COLLET (s), M^{me} Carole CUGUEN *Bailleurs*: ECURIE CEHEL, ECURIE PANDORA RACING, ECURIES SERGE STEMPIAK, SCEA MARMION VAUVILLE, COLLET (s), M^{me} Carole CUGUEN (3/1/2023)

BONFIRE (2019) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: J.B.S. INVEST N.V. (3/1/2023)

BOW RIVER (2019) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: J.B.S. INVEST N.V. (3/1/2023)

BUZZING GB (2018) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleurs*: M. Pierre VAN BELLE, VERMEULEN (s) (3/1/2023)

COMMITMENT (2019) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: J.B.S. INVEST N.V. (3/1/2023)

EMIR CHOP (2019) *Locataires*: **M. Alain CHOPARD**, M. Kevin TAVARES *Bailleurs*: RED AND WHITE RACING, M. Alain CHOPARD (3/1/2023)

FORZA PAPA (2020) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleurs*: ECURIE MICHAEL RIZIERI, ECURIES SERGE STEMPIAK, M. Hugues ROUSSEAU (3/1/2023)

GUIDO IRE (2019) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: LE THENNEY (3/1/2023)

HIGHEST ROCKEUR GB (2014) *Locataire*: **M^{me} Veronique DEISS** *Bailleurs*: Suc. Alain CHERIFI, M. Didier MAUDUIT, M. Nicolas CAULLERY (3/1/2023)

KOLANTAS (2015) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleurs*: M. Jacques ORTET, M. Pierre BIBARNA, M^{le} Charley LAUFFER (3/1/2023)

LADY WISDOM (2018) *Locataires*: **M^{le} Tracy MENUET**, W. MENUET (s) *Bailleur*: MENUET (s) (3/1/2023)

MONA LISA (2018) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: M^{me} Catherine LEONI (3/1/2023)

RAINMAN (2019) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: J.B.S. INVEST N.V. (3/1/2023)

VALENTEENE (2017) *Locataire*: **M. Salomon TAIEB** *Bailleur*: M. Bertrand COMPAGNIE (3/1/2023)

VASCO DA GAMA (2017) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: M^{le} Gay KELLEWAY (3/1/2023)

A GIBRALTAR (2018) *Locataires*: **ECURIE DU GAVE**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: ECURIE DU GAVE (4/1/2023)

ACOUSTIC (2019) *Locataires*: **ECURIE LAURENT QUEROU**, F. MONNIER (s), M. Thierry ANNET *Bailleurs*: ECURIE R.E., M. Paul Etienne BOZO, M^{me} Xavier BOZO (4/1/2023)

ELLARY DREAM (2020) *Locataires*: **ECURIE CEHEL**, ECURIE PANDORA RACING, TOLMI RACING SC, ECURIE GALAAD, NIGHTCHILL LLC *Bailleurs*: ECURIE CEHEL, ECURIE PANDORA RACING, SCEA MARMION VAUVILLE, ECURIE GALAAD, NIGHTCHILL LLC (4/1/2023)

HORS SERIE (2017) *Locataires*: **M. Bertrand COLLETTE**, ECURIE THIERRY CYPRES & FILS, M. Edward WALSH *Bailleurs*: M. Bertrand COLLETTE, BRIDGE CONSIGNMENT LTD, M. Edward WALSH (4/1/2023)

MAC LA TAMBOUILLE (2018) *Locataires*: **ECURIE CEHEL**, M^{me} Carole CUGUEN, M. Guillaume HERON, TOLMI RACING SC *Bailleurs*: M^{me} Carole CUGUEN, M. Guillaume HERON, ECURIE CEHEL, SCEA MARMION VAUVILLE (4/1/2023)

SIR IKER (2016) *Locataire*: **M. John VAN HANDENHOVE** *Bailleur*: M. Stephane VAN LOOVEREN (4/1/2023)

VERY NICE SURF (2017) *Locataire*: **M. David BERNIER** *Bailleurs*: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE, M. Romain PERRUCHOT (4/1/2023)

VICTORY CAT (2017) *Locataires*: **ECURIE DU GAVE**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: M. Eric DUPONT (4/1/2023)

AKRAM (2013) *Locataire*: **M^{le} Helene SOURBE** *Bailleur*: M. Paolo MARTOMETTI (5/1/2023)

CHABALKO (2012) *Locataire*: **M. Geoffrey DUMONT** *Bailleur*: ECURIE AULKO (5/1/2023)

CONFINETTE (2020) *Locataires*: **M. Alain VANDENHOVE**, M^{me} Nathalie VIEL, L. VIEL (s) *Bailleurs*: M. Alain VANDENHOVE, M^{me} Nathalie VIEL (5/1/2023)

ISIS LOY (2018) *Locataire*: **M^{me} Clemence BRUNETTI** *Bailleurs*: M. Herve BRUNETTI, M. Bertrand PLANTE, M. Laurent GUION, M^{me} Clemence BRUNETTI (5/1/2023)

KAFROST DU BRIZAIS (2017) *Locataire*: **M. Geoffrey DUMONT** *Bailleur*: HARAS DE MAGOJET (5/1/2023)

ZOKOA (2020) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleur*: M^{me} Stephanie SANCHEZ LEPAYSAN (5/1/2023)

CANAVAGGIA (2019) *Locataires*: **M. Dov SEROR**, M. SEROR (s), M^{me} Marie-Gabrielle BOUDOT *Bailleur*: M. Romain LE DREN DOLEUZE (6/1/2023)

SIRBA (2016) *Locataires*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)**, M. Matheo BEAUNEZ, M^{me} Marcelle BUTEL, M. Alain JACOB *Bailleur*: M. Roger-Yves SIMON (6/1/2023) Pour sa carrière de courses

DECLARATIONS DE COULEURS

BLANES (Mme Sandrine) C. blanche, une étoile rouge, m. noires, t. blanche, une étoile rouge.

BONIN (Alain) C. gros-bleu, un diabolo et t. bleu-clair. (Reprise des couleurs de la Société d'entraînement Alain Bonin).

BOUDOUAIA (Hocine) C. chevronnée rose et vert-clair, m. et t. roses.

CHAMBERLAIN (James) C. blanche, croix de Saint-André rouge, m. et t. gros-bleu.

DAUGUET (Patrick) C. bleue, coutures grises, m. rayées gris et bleu, t. orange.

FALQUE (Mme Lucile) C. rayée gris et bleu-clair, m. grises, t. rouge.

ROSSI (Jacques) C. verte, m. et t. cerclées blanc et vert. (Reprise des couleurs de la Société d'entraînement Jacques Rossi).

TRUQUET (Mlle Béatrice) C. violette, m. mi-rose, mi-violet, t. rose.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

ARIOTTI (Jean-Philippe) C. bleue, coutures vertes, m. losanges blancs et verts, t. bleue, une étoile verte.

DJIAN (Jean-Pierre) C. blanche, m. violettes, t. rayée blanc et violet.

PUYSSEGUR (Stephan) C. blanche, étoiles gros-bleu, t. rouge.

Il faut lire :

ARIOTTI (Jean-Philippe) C. bleue, coutures vertes, m. losanges blancs et verts, t. bleue, une étoile verte.

DJIAN (Jean-Pierre) C. violette, m. et t. blanches.

PUYSSEGUR (Stephan) C. jaune, croix de Saint-André et brassards rouges, t. écartelée rouge et jaune.

CAVALIERES

Renouvellement :

BAILLE Iris

BAUDRON Amandine

BENECH Juliette

BOURGEAIS Mélanie

BOUTAULT Romain

BRANDT Magali

BRAYE Kevin

CLEMENCEAU Ana

COLLET VIDAL Camille

COLLOMB Margaux

DEFONTAINE Martine

KUPELIAN Léa

LE GEAY Lara

LONGUET Olivia

LOPEZ LERET Diana

MENGES Pauline

MENUET Cassandra

MENUET Tracy

MERCIER Justine

PAYET-BURIN Line

PELTIER Astrid

ROLLANDO Marie

SARTORI Sophie

SOURBE Hélène

TOWEY Prudence

VALAIS Rose

VERPLANKEN LABERINE Marie

GENTLEMEN-RIDERS

Renouvellement :

BARBE Henri

BATAILLE Karl

BOURGEAIS Baptiste

BRECHET Léo-Paul

CADOT Hestébane

DAURES Antoine

FOUCHER Thomas

GABARD Rowan

GLEYROUX Augustin

GUINEHEUX Thomas

GUY Florent

HAVART Matthieu

JOURNIAC Thibault

JOURNIAC Thomas

LE MEUR Alexandre

LEMER Alexis

LEMIERE Romain

LIMAYRAC Théo

MARQUETTE Louis

MERGIRIE Yannick

MORCELL Ludovic

PLASSARD Jonathan

POTEAUX Thomas

TETT Frederick

VIEL Guillaume

ENTRAINEURS PUBLICS

GEORGE Noel

AUTORISATIONS D'ELEVEUR-ENTRAINEUR

Renouvellement :

ANDREANI JEAN-BAPTISTE

AUBREE ERIC

BARRAO JOEL

BATAILLE KARINE

BOUALEM FAOUZI

CAUMONT XAVIER

CORDONNIER JEAN-PIERRE

DE LAGENESTE NICOLAS

DEVILDER NICOLAS

DOMALAIN JEAN-PIERRE

DUPUIS ROGER-MARIE

FOUGIER THEIRRY

GENDRY JEROME

GEOFFROY GERARD

HEDAN YVES

KLEIN JESSICA
LE LAY CLAUDE
LIMAYRAC RENAUD
MAHE DOMINIC
MECKES FERNAND
MONNIER ISABELLE
NICOLAS ARNAUD
RALLU MICHEL
SCHOTT PASCALE
SOULIE GUILLAUME
STEHLI MICHAEL
TORLAY PIERRICK
VIVES BARTHELEMY

PERMIS D'ENTRAINER

TRUQUET Béatrice

Renouvellement :

ADREA ELISABETH
ADREA GEORGES
AGUILERA PUENTE MARINE
ALCAN YVON
ALLAIRE NATHALIE
ALLONCLE FRANCIS
ALVAREZ JACQUES
ANDRE SANDRINE
ANDREANI CHARLES
ANDRIANTSOA RATSIMIAHA MBOLATIANA
D'AREXY (BARON) ALAIN
AUDOY-BAUGAS HELENE
AUDOY SARAH
AUGUSTIN FLORENT
AVRILLAUD DANIEL
AZZOPARDI PATRICK
BARBA MAX
BARBE PATRICK
BARBIER BERNARD
BARON-LOSFELD CONSTANCE
BARRIER EMMANUELLE
BARZALONA CHRISTIAN
BAUDRELLE ALICE
BAUDRELLE JEAN-MARC
BAUDRON AMANDINE
BAUDY MATHIAS
BAUER CHRISTIAN
BAYOUX YANIS
BEAUMARD SEBASTIEN
BENOIT MARION
BERNHARDT ERIC
BERNHARDT LOUIS
BERTELLA VINCENT
BERTIN JACQUES
BERTIN JEAN-CHRISTOPHE
BERTIN JEAN-LOUIS
BERTIN REGIS
BESNARDIERE LAURA
BIDON ALAIN

BLANPIN ANDRE
BLIN CHRISTOPHE
BOADA MONTSERRAT
BOILLOT CLAUDE
BONNIN JEAN-MARIE
BORDERIEUX FRANCOIS
BORODAJKO JEAN-PHILIPPE
BOSSERT BENJAMIN
BOSSERT FREDY
BOSSERT JEREMIE
BOSSERT SAMUEL
BOUALAM LAHCENE
BOUCHONNET GUY
BOUJARDINE HELMI
BOUJENAH INGRID
BOURGEAIS JEROME
BOURGEAIS MELANIE
BOUTAULT LAURENT
BOUTIN JEAN-JACQUES
BOUYSSOU SEBASTIEN
BRENCKLE ALAIN
BRESSON CHRISTIAN
BRUERE MORGANE
BRUNETTI CLEMENCE
BURLET DANIEL
BUSSON JEAN-PAUL
CARNEL JEAN-PAUL
CASAROLI (Mme) AUGUSTE
CASAROLI JACQUES
CAZAKO JEAN-CLAUDE
CHABOT LIONEL
CHAPDELAINE JACKY
CHAPURON MICHEL
CHARITAL LISA
CHARON PATRICK
CHASSERIO JEAN-LOUIS
CHASTENET DANIEL
CHENU FLORENCE
CHEVALLIER MICHAEL
CHEVET BENOIT
CHIOZZI JEAN-JACQUES
CHOPIN FREDERIC
CLEMENCEAU ISABELLE
COCHARD ALAIN
COELHO AGOSTINO
COIRRE SACHA
COLLINSON ELLEN
CONFRERE PASCAL
COPPOLANI CHRISTOPHE
COUSSOU FABIEN
COSTA STEPHANIE
COUVREUR SAMUEL
CRIQUI BERNARD
CROUZET CELINE
CUENCA JEAN-FRANCOIS
CUSENZA ADRIANO

DAHM BLANDINE
DAMBACHER FABRICE
DANJOU ELODIE
DARTENUCQ JEAN-PIERRE
DARRAS GERARD
DASQUE VALERIE
DAUCE YVES
DAURES JEAN-MICHEL
DAUVERGNE GEORGES
DEFONTAINE MARTINE
DEFONTAINE RODOLPHE
DEHEZ JEAN-LOUIS
DEISS VERONIQUE
DELAPLACE JEAN-LUC
DELBE JEAN-PASCAL
DELEGUE THIERRY
DELEPAU GILLES
DEMEDARDI CHRISTIANE
DENIEL BRUNO
DESESPRINGALLE ADRIEN
DIAZ ANTOINE
DIAZ CAROLINE
DIULEIN LOIC
DOMALAIN CHRISTOPHE
DOMMINGER DELPHINE
DOREAU HELENE
DREAN MICHEL
DRIEUX BENOIT
DUBOIS JEAN-PIERRE-JOSEPH
DUFRECHE PATRICK
DUGAST (Mme) CLAUDE
EBY EMMANUEL
EDON LOIC
EDWARDSSON GIRON ROSEL
EGOUY BAPTISTE
ESPANET ERIC
FABRE MARION
FAGALDE PIERRE
FAIVRE ALEXANDRE
FEVEREL VICTOR-FRANCIS
FLEURY LAURE
FLOIRAC JEAN-LOUIS
FOUCHER ROLAND
FOUQUET FREDERIC
FOURSANS-BOURDETTE JEAN-LOUIS
FRANCISQUE DIDIER
FRANZEL-MILLEPIED PERRINE
FREBY ANNABELLE
FRISON VANESSA
FROIDFOND HERVE
GARDE DUBORD NICOLE
GASNIER JEAN-PAUL
GAVILAN CLAIRE
GEMIN DANY
GENTILE JOSEPH
GERMAIN-LACOUR ETIENNE

GICQUEAU CHRISTIAN
GILET MELANIE
GILSON MANON
GIRAUD PHILIPPE-JACQUES
GIREL LAURENT
GLEIZE DAVID
GOMEZ MARTINEZ JOSE LUIS
GONTIER YANNICK
GRAIN MARTIAL
GRANDIN DENIS
GRAZIANI BARTHELEMY
GROS MAURICE
GROSFILS BENOIT
GROUALLE OLIVIER
GRUBER PRESCILLIA
GRYSON CECILE
GUERIN PASCAL-EDOUARD
GUERIN PIERRE-LOUIS
GUIBOURT CATHERINE
GUILDOUX MICKAEL
GUILLIER DIDIER
GUILLOSSOU FABRICE
GUILLOUX LOIC
GUIMARD FERDINAND-JACQUES
HALLOPE (Mme) BERNARD
HAMON SERGE
HARRIS STEPHENSON
HASSINE FRANCOIS
HENNEL REDON DE BEAUPREAU
CSILLA
HENRY JEAN-LUC
HIPPOCRATE MICHEL
HONDIER XAVIER
HOSATTE YANNICK
HOUILLOAN DANIEL
HUGUET CHRISTOPHE
IRDOR RONY
IVALDI JACQUES-OLIVIER
JACOBY-KOALY ANDRE
JARNO JEAN-PIERRE
JEAN LOUIS HUGHES
JEDDARI SAID
JEHANNO JOSEPH
JOIRE THIERRY
JOLLY (Mme) PATRICK
JONCHAY MICHEL
JOSSO JEAN-MARC
JOUET VINCENT
JOUHANDEAUX BERTRAND
JUND CHARLES
JUTEAU ISABELLE
JUTEAU STEPHANIE
KAISER MICHEL
KENNEL FRANCOIS
KERN GILBERT
KETTERER ALBERT
KLEINDIENST ALPHONSE

LABIT RENE
LAJON PATRICK
LANGERON GEORGES EMILE
LATESTERE THIERRY
LAVAL SANDRA
LE COURTOIS JEAN-GILDAS
LE COURTOIS YOANN
LE DANTEC JACQUES
LE GEAY DIDIER
LE GEAY PHILIPPE
LE GEAY PIERRICK
LE GLAND GUY
LE REGENT BERNARD
LE STANG XAVIER
LE VEEL CHRISTIAN
LEBOSSE JACKY
LECOMTE GERARD
LEFRANT DENIS
LEHMANN MARTIN
LEHMANN WILLY
LELARGE DENIS
LELIEVRE DOMINIQUE
LELIEVRE JEAN-FRANCOIS
LELIEVRE MICHEL
LEMAITRE ENGUERRAND
LEMARIE THIERRY
LEMONNIER YVES
LENFANT DANIEL
LENGLART LUCIE
LEONI JEAN
LEQUESNE NADIA
LEQUIEN LAURIE
LERAS JEREMY
LERAY PATRICK
LESAGE DE LA HAYE SANDRA
LETCHEMY MAURICE ALEXIS
LETORT TIPHAIN
LETREGUILLY JEAN-PAUL
LEVESQUE MARIE-ANNE
LIEVRE GERARD-ALAIN
LIMOUSY DOMINIQUE
LOCQUET OLIVIER
LOPEZ ANTHONY
LOREDAN ARSENE ELIE
LORENZONI ANTOINE
LOTOUT LOIC-JEAN-NOEL
LUCE YANICE
LUCIANI-PADOVANI HELENE
LUX JONATHAN
MACAULT CLAUDE
MACE JEAN-LUC
MACE THIBAUD
MAILLER MICHEL
MARESCHAL FABRICE
MARIE YOHAN
MARIN MYRIAM

MARION DIDIER
MARTIN JIMMY
MASSOUBRE PIERRE-YVES
MATHIS REMY
MATTER GABRIELLE
MAUBON ANTOINE
MAUBON PASCALE
MAUDET THOMAS
MAYNARD CLAUDE
MENAND SERGE
MENGES PAULINE
MENNESSIER HELENE
MERCADER VICTORIA
MERCIER JUSTINE
MERCIER THIERRY
MERLO RICHARD
MESLIN DAVID
MEYZINDI ROGER
MICHOT ERIC
MINETTI FERNAND
MOHAMED BLAISE
MOLLOT EMILIE
MOSSE GABRIEL
MOUTOUSSAMY GERMAIN
NADOR PHILIPPE
NICOLAS PHILIPPE
NICOLSON RAPHAEL
NICOLSON RENEBERT
OLEJNICZAK CATHERINE
ORTIZ GREGORY
OUVRY PHILIPPE
PAOLETTI ANTOINE
PAPON CATHERINE
PAPON YANNICK
PARISSE AGNES
PAULEN JULIEN
PELLETANT AURORE
PELLETANT MICHEL
PENELOPE CLAUDE
PENELOPE PATRICK
PENELOPE YOHAN
PEYRAMAURE STEPHANE
PIETRI DOMINIQUE
PLAINEMAISON PAULINE
PLOUGANOU FRANCOIS
PROVOST JACQUES
PRUGNAUD SOPHIE
RACINE JEAN-FRANCOIS
RAMSAY STEPHEN
RAYBOULD IAN
RECHER BERNARD
REMOUE NICOLAS
RENARDY BIRGIT
RENAUD STEPHANE
RENAULT ALAIN
RETIF DOMINIQUE

RETIF SEVERINE
RIBO THEO
RICHARD XAVIER
ROBERT PHILIPPE-LOUIS
ROBERT PIERRE-OLIVIER
ROBIC JOEL
RONDELE – LANCELIN CAROLINE
RONDELE CHRISTOPHE
ROUSSEL ANDRE
SABLON BIRGIT
SAELENS OLIVIA
SAINJON ANNIE
SANNIER ANDRE
SARAI PIERRE
SAUVAGE JEAN-PHILIPPE
SAUVAGE NOELLE
SCHALLER JEAN-PHILIPPE
SCHMITZER CAROL
SCHULER ERIC
SEGUY ALAIN
SIGAUD PIERRE
SIMON BERNARD
SINGARIN DANIEL
SINGARIN RUDY
SOLVAR LAURENT
SOUKAI JEAN-CLAUDE
SOURBE HELENE
STAJANO LOUISE
TAFANI ANGE
TALLEUX MATHIEU
TARET JEAN-FRANCOIS
TATARD ALBERT
TEYCHENNE CATHERINE
THABUTEAU MICHEL
THANRY MARIE-CHRISTINE
THIBAUT ANGELA
TILLET MARGAUX
TORLAY VINCENT
TOURADE FRANCOIS
TRAMONI ANGE
TRINQUIER JEAN-PIERRE
TRUQUET BEATRICE
URVOY DOMINIQUE
VAN HANDENHOVE JOHN
VARIN EMILIE
VASUTEK-ZINCK NATHALIE
VENTENA ALVES PEDRO
VERDU MICHELE
VERPLANKEN LABERINE MARIE
VIEIRA CARVALHO ALVARO
VIERS PASCAL
VORNIERE PHILIPPE
WEBER CLAUDE
ZIMMER ALFRED

ELEVEURS-BAILLEURS

AMORIN-TOURNEMIRE Titouan
BILLEBAUT Delphine
CASTELA Eric
CHAMPIGNON Mickael
CREPEAU Nathalie
DE SCHEPPER Marine
DUFRECHE Carole
FOUGERE Louise
GIRAUD Kevin
GUENA Hervé
HARAS D'EDERN
JOHAYRO INVESTMENTS LIMITED
KEHILI Hichem
LIBESSART Géraldine
LIBESSART Thierry
PAMADAU
PETRUS BREEDING INV. LTD
SUSSIN Jean-Yves
VUILLEMARD Max

CAVALIERS

Renouvellement :

DOREAU Laurent
GASNIER Angelo
TORRALBA Franck

APPRENTIS

DUVACHER Arthur, né le 01/07/2006
CA le 01/09/2022 (Sté d'Ent. G. Leenders)
LAUNAY Océane, née le 15/04/2005
CP le 01/09/2022 (Sté d'Ent. E. & G. Leenders)
SPORLI Titouan né le 10/11/2006
CA le 10/11/2021 (Sté d'Ent. E. Clayeux)

Renouvellement :

AMODIO Ugo
CAKIN Kylian
COTTU Andrea
LE LAY MARTIN Adrian
LEVESQUE Warren
MARQUETTE Maxence
PELICIER Julien
PHELIPPE Joël
PROVOST Dorian
PUILLET-RODA Emilien
SERVIER Tom
SICARD Mathéo

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

Renouvellement :

ANDIGNE (d') Olivier
ANDRIEUX Tanguy
ANGIUS Giovanni
ANTONIOTTI Léna
ARMAND Lucas

BANZ Cheyenne
BARZALONA Anthony
BAYLE Florent
BENTAHAR Ayman
BERGE Corentin
BESSON Florian
BLANCHOUIN Thomas
BOEDEC Korydwenn
BONSERGENT Maxime
BOUAJIB Nathan
BOUCHE Sacha
BOUGON-BOUGEARD Erwann
BOULET Sarah
BOURGUIGNEAU Tom
BOUVIER Célestine
BRETON Jean-Baptiste
BROCHARD Maxence
BRUNELLI Marina
BUSSON Angelo
CABAL Mathilde
CARBONI Luca
CARNEY Madeline
CARRE Dorian
CHAILLOLEAU Mathieu
CHEVILLARD Théo
CHEYER Perrine
CIROCCA Davide
COLSON Louis
COUPU Antoine
COURTALON Thomas
CRAMPE Matéo
CRUBLET Enzo
CYPRIA Mathis
DAIFI Angela
DEFONTAINE Quentin
DELAUNAY Jordan
DELEAU Lukas
DELEPINE Yvan
DENIS Paul
DUCHENE Medy
FAIVRE-PICON Gauvain
FAURE Clémentine
FERREIRA Nathanaël
FERRON MaximeAKARI-SOUIDANE Sarah
FLEURY Antoine
FOLLIN Ylan
FOURCADE Rémi
GAINARD Quentin
GALLO Lorette
GASTOUT Suzie
GAUTRON Alexis
GERMAIN Manon
GOUSSE Corentin
GRONDIN Pierre-Alfred
HOLL Anna
JAGUELIN Thomas

JANNEAU Charlotte
JOURDAN Sacha
JUTEAU Manon
LAUDE Camille
LE BŒUF Valentin
LE CLERC Baptiste
LE DIGABEL Pierre
LE GRAET Theo
LE QUILLEUC Samy
LEBEAU Léa
LECOMTE Dylan
LEGRAS Grégoire
LEPAGE Axel
LEPLAY Tanguy
LIEGEOIS Roxane
MARCHAND Bastien
METIVIER Esteban
MEUNIER Gabin
MEURY Glen
MEYER Marlène
MIJUSKOVIC Mila
MOBIAN Jules
MOREL Benjamin
MORIN Damien
MOSSE Arthur
MOUESAN Hugo
MULA Francesco
NAIL Arthur
NOMIS Louis
OUCHEN-DUQUENOY Anaise
PAGEOT Adrien
PARMENTIER Flavie
PAUQUET Tom
RAIMBAULT Christopher
RAYBOULD Kerrie
RICHARD Gwen
ROUSSEAU Luka
ROUSSEL Léo
ROUSSET Léonie
SALMON Dylan
SALMON Louis
SANCHEZ Gary
SATALIA Francesco
SIAS Giovanni
SUBIAS Antoine
SUISSE Léa
SURVEILLANT David-André
THOMAS Damien
TISON Sophie
VANDAMME Lucas
VENTADOUR Tyson
VERHestraeten Ebbe
VILCHIEN Arthur
ZITIOU-COLLONGES Matis
ZULIANI Angelo
ZULIANI Blandine

ZULIANI Lucas

JOCKEYS

DENTI Giovanni

GIREL Anthony

Renouvellement :

AGUILERA PUENTE Ramon

BACHELOT Théo

BAILS Léa

BARBAUD Kyllan

BARILLE Yoann

BARON Axel

BARON Tristan

BARS HUGONOT Mia

BARZALONA Mickaël

BAUDOIN-BOIN Alexandre

BAZIRE Pierre

BEURAIN Thomas

BELMONT César

BENDJAMA Alex

BERNARD Anthony

BERTO Michaël

BESNARD Margot

BESNIER Hugo

BILLARDELLO Christophe

BLOT Paulin

BOCHE Damien

BOISSEAU Ludovic

BON Gabriel

BONNEFOY Yoann

BONNET Enzo

BOURGEAIS Arnaud

BOUTIN Hugo

BREUX Stéphane

CABRE Jérôme

CADEL Clément

CARAMANOLIS Anthony

CHAMPIER Gaëtan

CHARRON Johnny

CHENET Vincent

CHESNEAU Alexandre

CHITRAY (de) Alain

CHUETTE Sophie

CLAUDIC Benoît

COLARDO Chloé

CONGIU Gabriele

CORALLO Enzo

COYER Julien

CRASTUS Anthony

DA SILVA Jérémy

DELALANDE Morgan

DEMURO Cristian

DENIEL Kenegan

DESOUTTER Nathalie

DESVAUX Alban

DUBOURG Kilian

DUMOUCHE Théo

DUPELIN LALUNG Luana

DUPORTE Aude

DUPOUY-BATAILLE Thomas

EON Maryline

ETIENNE Emmanuel

EYQUEM Jean-Bernard

FLEURY Manon

FONTAINE Estelle

FORESI Franck

FOREST Mickaël

FOUCHET Adrien

FOUCHET Baptiste

FOULON Maxime

FRANZEL Lilian

GALLON David

GARCIA Swann

GAUFFENIC Nicolas

GAVILAN Alexandre

GIBELLO SACCO Damien

GILES (de) Félix

GILLET Thierry

GILLET Thomas

GORIEU Maxime

GRANDIN Marvin

GROSBOIS Christopher

GROSSO Laura

GUEDJ-GAY Guillaume

GUILLERMO Gérard

GUILLOCHON Julien

GUITRAUD Clément

GUTIERREZ VAL Alejandro

GUYON Maxime

HARDOUIN Eddy

HOWIE Nathan

JOURNIAC Hugo

JULLIOT Romain

JUSTUM Maximilien

JUTEAU Richard

LACROIX Julia

LAJON Wilfried

LARENAUDIE Nicolas

LAURENT Stéphane

LAURON Mathias

LE GLAND Clémence

LE LAY Alexandra

LEBEURRIER Lucie

LEBOUC Hugo

LEBRUN Jean-Stéphane

LECOEUVRE Clément

LEFEBVRE Clément

LEFEBVRE Fabien

LEMAITRE Aurélien

LESTRADE Bertrand

LOPES DUARTE Nuno Manuel

MADAMET Augustin
 MAILLOT Sébastien
 MANCEAU Emilien
 MANGIONE Rosario
 MARIE Benjamin
 MARTINO Sébastien
 MASSIN Alison
 MASURE Gaetan
 MAYEUR Raphaël
 MEKOUICHE Anaëlle
 MENDIZABAL Ioritz
 MERIENNE Adrien
 MERILLE Clément
 MEROU Adeline
 MESCAM Damien
 MIETTE Crystal
 MIGNONNEAU Chloé
 MILLET Guillaume
 MINGANT Mickaël
 MOISAN Jérémy
 MOLINS Ambre
 MONNIER Allan
 MORICEAU Antoine
 MORIN Valentin
 MOSSE Gérald
 MOUTARD Jérôme
 NABET Kévin
 NAILOV-FERHANOV Sertash
 NICCO Axelle
 NOBILI Marc
 OGER Lucie
 ORAIN Alexandre
 ORANI Antonio
 OUVRIER Kevin
 PACAUT Coralie
 PAILLARD Stéphane
 PASQUIER Stéphane
 PELLETAN Mathieu
 PESLIER Mégane
 PESLIER Olivier
 PHILIPPERON Ludovic
 PICCONE Tony

PLANQUE Simon
 PLATEAUX Jordan
 PLOUGANOU Jonathan
 PLUMAS Yohann
 POGGIONOVO Laura
 POUCHIN Alexis
 PRICHARD Charlotte
 RABHI Ethel
 RAME Manuel
 RE Geoffrey
 RENARD Anthony
 REVELEY James
 RIOU Christopher
 ROBIN Céline
 RODRIGUEZ NUNEZ Hernan
 ROMARY Margot
 ROUSSEL Alexandre
 RUIS Sylvain
 RUIZ GONZALEZ Alejandro
 SANTIAGO Delphine
 SATALIA Davide
 SCIPIONI Daniel
 SEGUY Valentin
 SEIGNEUL Alexandre
 SIAFFA Gianni
 SMEULDERS Corentin
 SOUMILLON Christophe
 STEFAN Cyrille
 TABET Hakim
 THEPAUT Steven
 THOMAS Ronan
 TROLLEY DE PREVAUX Guillaume
 TRULLIER Thomas
 UBEDA Dylan
 VABOIS Teddy
 VALLE SKAR Frida
 VELON Marie
 VERON Fabrice
 VIBERT Geoffrey-Gilles
 VIGIE Jean-Baptiste
 WALDHAUSER Marie
 WERLE Antoine

TECHNICIENS SUR LES HIPPODROMES DE PROVINCE

Fonction	Fédérations Régionales	Nom	Prénom
Vidéo	Sud-Est	M ^{me} DELOFFRE	Jude

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 8 septembre 2022 dans l'effectif de l'entraîneur Thierry FOUGIER et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur la jument GLANEUSE a révélé la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE dans le prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Thierry FOUGIER, informé de la situation, a fait connaître le 15 octobre 2022 sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et dûment appelé M. Thierry FOUGIER, propriétaire et entraîneur de ladite jument, à se présenter le mercredi 4 janvier 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté l'absence de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications dudit entraîneur ;

Vu les articles 198, 201, 216 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les Conclusions d'enquête du Responsable du Service Contrôles de France Galop en date du 6 décembre 2022 mentionnant notamment :

- que lors du contrôle à l'entraînement le 8 septembre 2022, le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que la jument GLANEUSE a reçu le 19 août 2022 une infiltration intra-articulaire avec administration de corticoïde ;
- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant Docteur SPENDOLINI était annexée à ce rapport et précise qu'une infiltration intra-articulaire a été pratiquée le 19 août 2022 à l'aide de TRIAMCINOLONE ACETONIDE, substance appartenant à la classe des glucocorticoïdes (substances prohibées de catégorie 1 à action sur le système musculo-squelettique) avec une dose de 12 mg ;
- que cette ordonnance porte la mention d'un délai dopage indicatif de 23 jours avec la mention « *un test de dépistage (triamcinolone) est fortement recommandé avant l'engagement sur la prochaine course* » ;
- qu'il s'avère que la jument GLANEUSE était engagée et a couru le 11 septembre 2022 le Prix de LA FEDERATION CORSE sur l'hippodrome d'AJACCIO, course à laquelle elle finit troisième, soit le 23ème jour après l'infiltration intra-articulaire pratiquée le 19 août 2022 ;
- que le jour du contrôle à l'entraînement, la jument GLANEUSE était déclarée partant probable pour courir le 11 septembre 2022 ;
- que la jument GLANEUSE n'a pas été prélevée suite à la course le 11 septembre 2022 sur l'hippodrome d'AJACCIO ;
- que l'analyse du prélèvement urinaire réalisé le 15 octobre 2022 lors de la notification montre l'absence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ;
- que M. Thierry FOUGIER n'est pas en infraction de l'article 85 du Code des Courses, car le délai des 14 jours entre l'infiltration et la date de la course a été respecté ;
- que, cependant, il existe une infraction au vu de l'article 198 du Code des Courses qui indique qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, dans les 3 jours précédant le jour de la course,

même s'il ne prend pas part à la course, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III, ou l'un de ses métabolites ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

- que l'accueil par M. Thierry FOUGIER a été très aimable ;

Vu les explications transmises par ledit entraîneur, en date du 29 décembre 2022, mentionnant notamment :

- que la jument souffrant des boulets n'aime pas les terrains secs, qu'il n'a pas couru de toute la saison étant donné la saison climatique, qu'il l'a gardée pour la fin de saison et pour la soulager, et l'a infiltrée des boulets avec sa vétérinaire ;
- qu'elle a couru le 11 septembre 2022, ce qui devait être une course de rentrée, mais que la vétérinaire étant loin de son écurie ils ont tardé à l'infiltrer, ce qui aurait pu être fait bien plus tôt, mais que sa vétérinaire est très occupée, car ils ne sont pas nombreux en Corse à avoir les capacités de soigner les chevaux et la gentillesse de faire leur possible pour répondre à toutes les sollicitations ;
- que, cela étant, ils se sont trompés dans les délais, mais qu'ils pensaient en toute bonne foi que « *c'était bon* », précisant que sinon, étant prélevé le jeudi, il n'aurait pas couru le dimanche pour ne pas fausser les courses ;
- qu'il demande auxdits Commissaires leur indulgence, ajoutant que cela ne se reproduira plus et qu'ils seront plus vigilants dans le futur ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué sur la jument GLANEUSE à l'entraînement a mis en évidence la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE, situation non contestée et expliquée par une infiltration intra-articulaire pratiquée sur ladite jument le 19 août 2022 à l'aide de ladite substance ;

Que si au regard des dispositions de l'article 85 du Code des Courses l'entraîneur Thierry FOUGIER n'est pas en infraction, il apparaît néanmoins que ce dernier a pris un risque en faisant courir ladite jument le dernier jour du délai indicatif mentionné par le vétérinaire traitant sur son ordonnance, et ce, sans procéder à un contrôle préalable, contrairement aux recommandations dudit vétérinaire précisant qu'« *un test de dépistage (triamcinolone) est fortement recommandé avant l'engagement sur la prochaine course* » ;

Qu'il convient de prendre acte des explications dudit entraîneur et notamment du fait qu'il reconnaît lui-même que l'infiltration a tardé, qu'elle aurait pu être pratiquée plus tôt et qu'il y a eu une erreur sur le calcul des délais avant de pouvoir faire recourir ladite jument ;

Attendu en tout état de cause que ledit entraîneur, en présentant aux courses une jument de son effectif étant positive dans les 3 jours précédents la course, a violé les dispositions de l'article 201 II., b) du Code des Courses au Galop et qu'il y a lieu de la distancer dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu que l'entraîneur Thierry FOUGIER doit ainsi être sanctionné pour l'infraction constituée par la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE dans le prélèvement biologique effectué sur la jument GLANEUSE lors d'un contrôle à l'entraînement en date du 8 septembre 2022, alors qu'elle a couru dans une course 3 jours plus tard, le 11 septembre 2022 ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de ce qui précède et des explications présentes au dossier, de sanctionner l'entraîneur Thierry FOUGIER, gardien responsable de la jument GLANEUSE, de son environnement, de son entraînement et de la gestion de ses soins et de ses engagements, par :

- une amende d'un montant de 3.000 euros au vu de cette première infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement dans les 3 jours précédents une course et de lui demander de prendre davantage de précautions à l'avenir ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop en application des dispositions des articles 198, 201, 216 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer la jument GLANEUSE de la 3ème place du Prix de LA FEDERATION CORSE couru le 11 septembre 2022 sur l'hippodrome d'AJACCIO ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er FABULEU DE FORME ; 2ème ESPOIR D'OUDAIRIES ; 3ème FLASKY ; 4ème HAUTE TENSION ; 5ème VOLO BOY ;

- d'infliger une amende de 3.000 euros à l'entraîneur Thierry FOUGIER en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de la jument GLANEUSE pour sa première infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement après les partants probables dans les 3 jours qui précédaient sa course.

Boulogne, le 4 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie de deux appels interjetés par l'ECURIE DE THEYSS et par Mme Laurence LAVENU contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 21 novembre 2022 par laquelle lesdits Commissaires ont décidé :

- de retirer toutes les autorisations délivrées à l'ECURIE DE THEYSS et à son gérant M. Adrien THEYSSIER ;
- de retirer toutes les autorisations délivrées à Mme Laurence LAVENU, laquelle mentionne qu'elle avait connaissance de ses associés et était parfaitement au courant de la situation mise en place, notamment par son gendre M. Xavier L'ALLINEC et sa fille Emmanuelle LAVENU, non titulaires d'autorisation, et s'étant même vu « annuler » une telle demande d'autorisation s'agissant de M. Xavier L'ALLINEC ;
- d'infliger une amende de 1.500 euros à la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES pour sa première infraction en matière de déclaration de propriété et de facturation non conforme auprès de France Galop et de prendre acte de son engagement à se conformer audit Code à l'avenir ;
- de prendre acte de la réforme de la pouliche ARIA SECRETAIRE pour sa carrière de courses ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 22 novembre 2022 par lequel l'ECURIE DE THEYSS a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 23 novembre 2022 par lequel Mme Laurence LAVENU a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir convoqué la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES, Mme Laurence LAVENU et l'ECURIE DE THEYSS à se présenter à la réunion du mardi 20 décembre 2022, étant observé que Mme Laurence LAVENU était assistée par M. Cédric BOUTIN, la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES représentée par son assistante administrative et l'ECURIE DE THEYSS représentée par son représentant et assistée de son conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications de Mme Laurence LAVENU et des déclarations de cette dernière et de M. Cédric BOUTIN qui l'assistait, ainsi que des déclarations de l'assistante de la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES, des explications et déclarations du représentant de l'ECURIE DE THEYSS et des déclarations de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée, M. Cédric BOUTIN ayant néanmoins relu ses déclarations ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que ces appels sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 21 novembre 2022 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu le courrier électronique de M. Adrien THEYSSIER pour l'ECURIE DE THEYSS en date du 21 novembre 2022 mentionnant son intention d'interjeter appel ;

Vu le courrier électronique de Mme Laurence LAVENU en date du 21 novembre 2022 mentionnant également son intention d'interjeter appel ;

Vu les deux courriers électroniques en date du 22 novembre 2022 transmettant la déclaration d'appel du même jour de l'ECURIE DE THEYSS, représentée par son gérant M. Adrien THEYSSIER, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- que s'il ne récusé pas certaines erreurs de sa part, mais aussi d'autres commises par certains intervenants de cette affaire, il considère très sévère les sanctions prises à son encontre et en appelle à une reconsidération des faits à la lumière des explications qu'il souhaite apporter et bien évidemment à une clémence de la part des instances de France Galop ;

Vu le courrier électronique en date du 23 novembre 2022 transmettant la déclaration d'appel du même jour de Mme Laurence LAVENU, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'elle « trouve » que le retrait de ses agréments en qualité de propriétaire associé est injustifié et très sévère compte tenu du fait qu'elle pensait ne rien avoir à se reprocher, puisqu'elle avait réglé ses pensions en temps et en heure et qu'elle n'a pas le pouvoir de créer des contrats d'association ;
- qu'elle prie de l'excuser de ne pas s'être présentée à l'audience, étant médecin généraliste son emploi du temps ne lui permettait pas de se libérer, et après discussion téléphonique avec le secrétariat, il lui avait été indiqué que ses explications écrites seraient suffisantes ;
- qu'elle regrette amèrement de ne pas avoir fait le déplacement, que cela lui aurait permis de rétablir des vérités avec preuves à l'appui, puisque tout ce qui se trouve dans la décision la concernant n'est que « oui dire » et un pêle-mêle de mensonges et qu'elle interjette appel ;

Vu le courrier de procédure avec la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES en date du 12 décembre 2022 ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'ECURIE DE THEYSS, en date du 15 décembre 2022, transmettant un mémoire, accompagné de ses pièces, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la disproportion de la sanction infligée à l'ECURIE DE THEYSS ;
- que la déclaration de propriété faite auprès de France Galop a été réalisée par M. MIKHALIDES et sous sa seule initiative ;
- que l'ECURIE DE THEYSS n'a jamais demandé que la pouliche soit déclarée à son nom à 100 % et n'a jamais cautionné les agissements de M. MIKHALIDES, que ladite Ecurie a refusé de payer les factures de M. MIKHALIDES tant que la situation n'était pas régularisée ;
- que devant les manœuvres exercées par M. MIKHALIDES, ladite Ecurie a informé les autres copropriétaires de sa volonté de retirer la pouliche des écuries de cet entraîneur ;
- qu'il s'agit de la première convocation de l'Ecurie pour des faits de déclaration non conforme au Code des Courses ;
- que la sanction prise à son encontre est choquante lorsque l'on étudie des décisions prises par lesdits Commissaires dans des cas similaires, citant une décision de la Commission d'appel rendue le 14 avril 2022 dont le raisonnement avait abouti à une sanction lourde à l'égard de l'entraîneur (suspension de toutes ses autorisations durant 6 mois dont 3 mois avec sursis révocable) et des sanctions beaucoup plus légères à l'égard des propriétaires (avertissement ou 1.500 euros d'amende) ;
- qu'à travers cette décision, on comprend que c'est l'entraîneur qui est le garant de la conformité des déclarations effectuées auprès de France Galop et que cette règle fondamentale est exposée à l'article 32 dudit Code et qu'il est donc expressément précisé par le Code que la déclaration de la propriété des chevaux relève de la responsabilité de l'entraîneur ;
- une décision des Commissaires de France Galop du 17 septembre 2019, au titre de laquelle l'entraîneur responsable a été sanctionné par une suspension de ses autorisations pour une durée de 3 mois, totalement assortie d'un sursis révocable pendant une durée de 12 mois ;
- une décision des Commissaires France Galop du 15 novembre 2021, dossier dans lequel le propriétaire avait demandé que les factures de pension de ses chevaux, déclarés à son nom auprès de France Galop, soient émises à un tiers en raison de difficultés financières et au titre duquel les Commissaires avaient notamment retenu que de « tels actes de facturation et de transfert de fonds, cautionnés et prescrits par ledit propriétaire pour des prestations de pensions

et d'entraînement, caractérisent une déclaration mensongère ou à tout le moins une méthode de paiement non transparente et par conséquent une infraction aux dispositions du Code, un tel comportement ne permettant pas auxdits Commissaires de vérifier les paiements de frais de pension et d'entraînement effectués par les propriétaires dûment déclarés auprès de France Galop pour les périodes de facturation en cause, ni de vérifier la transparence des situations de propriété et d'entraînement » et « qu'il convient en conséquence, compte tenu de la gravité des faits précités et de leur caractère répété, de le sanctionner par un retrait de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, de porteur de part et de gérant » ;

- que ce propriétaire a écopé de la même sanction que les ECURIES DE THEYSS ;
- qu'au regard de ces décisions et du Code des Courses, il est très surprenant que M. MIKHALIDES n'ait été sanctionné que par une amende, tandis que l'Écurie se voit privée de toutes ses autorisations, que cette sanction est totalement disproportionnée, qu'il s'agit de la première condamnation de l'Écurie pour des faits qui sont contestés ;
- que non seulement l'entraîneur est responsable de la véracité des déclarations faites auprès de France Galop, mais, de plus, c'est à la seule initiative de M. MIKHALIDES que la pouliche a été déclarée au nom de l'Écurie ;
- que M. MIKHALIDES avait parfaitement connaissance de l'ensemble des copropriétaires et avait leurs coordonnées, qu'il existait un groupe WhatsApp qui réunissait les copropriétaires et l'entraîneur ;
- qu'il convient de réformer la décision prise par les Commissaires et d'alléger la sanction prononcée à l'égard de l'Écurie ;
- qu'à la lecture de la décision prise par les Commissaires le 21 novembre 2022, il est clair que l'absence de l'Écurie lui a porté préjudice, que la décision a été prise en la seule présence de la représentante de M. MIKHALIDES, qui a fait de fausses déclarations, citant les exemples suivants : que M. L'ALLINEC n'est nullement le gérant d'une quelconque société de Mme Laurence LAVENU, qu'il n'a pas donné « *l'ensemble des associés à déclarer sur ARIA SECRETAIRE* », que tous les associés se sont rendus chez M. MIKHALIDES, afin de le rencontrer et de lui donner leurs coordonnées respectives, que M. THEYSSIER n'a jamais proposé que la jument soit mise à son nom, qu'il conviendrait, pour que cet élément soit pris en compte, que M. MIKHALIDES rapporte la preuve de cette information, ce qu'il est parfaitement incapable de faire ;
- qu'il est faux de dire que M. MIKHALIDES aurait « *refait* » des factures à la suite de la déclaration mensongère, que toutes les factures ont été transmises par l'Écurie par mail, que M. MIKHALIDES devrait donc être en mesure de prouver qu'il a envoyé une première facture, puis une seconde, modifiée, mais qu'il est dans l'impossibilité de produire cette pièce, car il n'y a jamais eu de première et de seconde facture ;
- que M. THEYSSIER n'a jamais demandé que la pouliche soit déclarée à 100 % à son nom en « *continuant de facturer les quatre associés qui seraient en cours d'obtenir leurs agréments à France Galop* », que c'est M. MIKHALIDES qui, seul, a décidé de déclarer la pouliche à 100 % sous le nom de l'Écurie tout en assurant qu'il avait déclaré la pouliche en instance le temps que tous les copropriétaires aient leurs autorisations ;
- que la pouliche ne s'est jamais blessée et n'a jamais été en pré-entraînement chez M. L'ALLINEC ;
- que M. THEYSSIER n'a jamais appelé le Service juridique de France Galop le 3 août 2022 pour indiquer qu'il était relancé pour des paiements de pension par « *M. Nefnoufi ABDELGHANI* » ;
- que toutes les déclarations faites par la secrétaire de la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES sont fausses et ne sont corroborées par aucun commencement de preuve ;
- que compte tenu de la réalité qui a été transformée par la secrétaire de M. MIKHALIDES et de la décision qui en découle, cette dernière doit nécessairement être réformée pour correspondre aux faits concernant la pouliche ARIA SECRETAIRE ;

Vu les courriers de procédure adressés aux parties le 15 décembre 2022 ;

Vu le courrier de procédure de Mme Laurence LAVENU du même jour ;

Vu le courrier électronique de M. Cédric BOUTIN, en date du 17 décembre 2022, transmettant un mémoire pour Mme Laurence LAVENU, mentionnant notamment :

- qu'elle se rend compte qu'il aurait été plus judicieux de sa part de se présenter devant lesdits Commissaires en première instance pour leur donner ses explications, qu'elle prend donc sur son

- activité de médecin et un emploi du temps fort chargé pour donner « *de visu* » ses plus claires et sincères explications ;
- que Mme LAVENU s'est vu proposer par le biais du concubin de sa fille Emmanuelle (son gendre pour plus de simplicité), M. Xavier L'ALLINEC, l'achat de 25% de la pouliche ARIA SECRETAIRE et que M. Romain LAFFAITEUR en était le vendeur ;
 - que M. Xavier L'ALLINEC a appris à Mme LAVENU qu'une association de quatre personnes se constituait autour de la pouliche, à savoir : elle-même, l'ÉCURIE DE THEYSS dont elle connaissait l'administrateur, Adrien THEYSSIER, M. LAFFAITEUR, le vendeur qu'elle ne connaît pas, et M. NEFNOUFI qu'elle ne connaît pas, non plus ;
 - qu'elle a donné toute latitude à M. L'ALLINEC et à sa fille Emmanuelle pour la représenter auprès de l'entraîneur choisi, M. Élias MIKHALIDES, afin que la partie administrative de cette association comme le suivi de l'entraînement soient effectués dans les meilleures conditions et avec sérieux ;
 - qu'il y a lieu de rappeler que Mme LAVENU est, au regard du Code des Courses, dénommée comme « associée », qu'elle est donc non-titulaire de « couleurs » et n'a pas le statut de « propriétaire », qu'elle est non-intervenante et minoritaire (25%) dans cette association, qu'elle est non professionnelle fiscalement comme dans les faits, et de surcroît pas en mesure techniquement de rédiger un contrat d'association sur le site « pro » de France Galop, car le système informatique du site propose uniquement aux entraîneurs et/ou aux propriétaires-associés porteurs de couleurs de le faire ;
 - que les associés non-propriétaires au sens du Code ne sont pas en mesure de rédiger un contrat, mais uniquement habilités à le signer ;
 - qu'on ne saurait donc reprocher à Mme LAVENU de ne pas avoir effectué des tâches administratives qui ne lui incombent pas ;
 - qu'elle ne pouvait pas signer le contrat d'ARIA SECRETAIRE, puisque celui-ci n'était pas rédigé et que seul M. THEYSSIER pouvait le faire ;
 - que si Mme LAVENU a eu connaissance le 1er août par le courrier adressé par son entraîneur que deux de ses associés n'étaient pas encore titulaires d'un « agrément France Galop » « (*était-ce à elle le 16 décembre 2021 d'aller vérifier si une demande d'agrément avait été faite par deux personnes qu'elle ne connaissait pas la veille?*) », elle ne peut que s'étonner du fait que son entraîneur n'ait pas effectué avec le sérieux que réclame le Code la déclaration de mutation d'ARIA SECRETAIRE à son effectif à son arrivée à l'écurie ;
 - que M. MIKHALIDES dit n'avoir pas su immédiatement quels étaient les associés « (*ce qui est faux au regard du groupe WhatsApp créé le 16 décembre 2021 et dont il a fait partie dès le premier jour*) », mais qu'en ce qui concerne Mme LAVENU, il savait qu'elle était propriétaire de 25% de la pouliche dans la mesure où il l'a facturée dès le 15 décembre 2021 jusqu'au départ de celle-ci de son écurie « (*les factures ayant évidemment été payées par Mme LAVENU*) » ;
 - que face à cette situation, M. MIKHALIDES se devait de déclarer la pouliche à son entraîneur à la rubrique « propriétaire » sous la mention « propriétaire en instance », charge aux autres protagonistes de régulariser leur situation dans les meilleurs délais ;
 - que Mme LAVENU ne saurait être tenue responsable de la faute de son entraîneur ni de la nonchalance des deux associés non agréés à effectuer les démarches administratives auprès de France Galop, rappelant qu'elle n'était pas présente dans le bureau de M. MIKHALIDES le 15 décembre 2021 quand l'association s'est constituée ;
 - que ce n'est que le courrier de « l'Écurie MIKHALIDES », reçu en août, qui lui a fait connaître la situation du « (*non-*)statut » de ces deux associés au regard dudit Code, rappelant à la décharge de ses trois autres associés, comme de son gendre et sa fille, que la pouliche n'avait jamais été entraînée auparavant et qu'ils ont certainement considéré qu'elle était plus dans une période de pré-entraînement que d'entraînement ;
 - qu'au sens strict du Code, ce n'est pas le cas, mais que dans la réalité, cela l'était, que cet état de fait et les longs mois avant de la voir peut-être fouler les pistes de courses « (ce ne fut pas le cas!) » a pu donner l'impression à ces personnes que faire leur demande d'agrément ne revêtait pas un caractère d'urgence ;
 - que c'est une erreur de la part de ces Messieurs, ainsi qu'une faute de conseil et d'information de leur entraîneur qui aurait dû leur rappeler, demandant si c'était à Mme LAVENU de se charger de cette mission et répondant qu'« à l'évidence, non » ;

- que concernant ses propriétaires, ils ne se sont jamais chargés de vérifier personnellement que des associés qu'ils ne connaissaient que « *sur le papier* » étaient agréés, en avaient fait la demande ou comptaient la faire ;
- que M. THEYSSIER ait été déclaré seul propriétaire de la pouliche à l'effectif de M. MIKHALIDES est de la seule et entière responsabilité de l'entraîneur, l'article 32 dudit Code étant très clair et que l'on ne saurait en tenir le moindre grief à Mme LAVENU ;
- que Mme LAVENU ne s'est en aucun cas mise en situation d'être le prête-nom d'autrui, qu'elle avait 25% d'un cheval et qu'elle a payé en toute concordance 25% des pensions facturées par son entraîneur ;
- qu'elle a été impliquée dans ce dossier par le manque de rigueur administrative de son entraîneur et que l'associer à une déclaration irrégulière et mensongère de propriété est inapproprié ;
- que, concernant son gendre, M. Xavier L'ALLINEC, celui-ci n'est pas gérant de ses parts de chevaux et n'a en aucun cas cogéré la propriété d'une pouliche à l'entraînement comme rédigé dans les attendus du 21 novembre 2022, que les investissements de Mme LAVENU dans des parts de chevaux sont gérés par elle-même, qu'elle n'a pas de gérant, que ce terme est parfaitement incongru au regard de la situation et s'agissant d'une personne physique ;
- que sa fille, comme son gendre, de par leurs compétences professionnelles dans le monde des Sports Équestres, comme dans celui des Courses, apportent des avis pertinents à Mme LAVENU et sont amenés à la représenter auprès des entraîneurs et qu'en ce sens, on peut les qualifier comme étant ses « *représentants* », mais en aucun cas comme des gérants au sens propre comme par extension ;
- que Mme LAVENU est propriétaire en nom-propre, n'a pas de statut professionnel, n'est pas assujettie à la TVA, n'a pas organisé ses activités hippiques via une société, n'est pas intervenante au sens fiscal ni au sens du Code des Courses, qu'elle procède elle-même aux actes de « *gestion* » de son activité de loisir en tant que personne physique, demandant « *donc de quels gérants parlerions-nous d'ailleurs* » ;
- qu'« *Emmanuelle et Xavier* » sont très impliqués dans les Courses à travers leur structure, l'ÉCURIE DE L'AUNAY sise à SAINT-DENIS-LE-FERMENT où ils exercent une activité de remise en forme de chevaux de courses principalement, de soins et de débouillage, qu'une autre des filles de Mme LAVENU, Lucile, souhaite être entraîneur et travaille comme premier garçon dans une écurie cantilienne depuis bientôt 4 ans et que Mme LAVENU est ravie de partager la même passion que ses enfants ;
- que Mme LAVENU n'a en aucun cas cherché à contourner les dispositions du Code des Courses ni le Décret de 1997 en « *permettant indirectement* » à M. L'ALLINEC de cogérer la propriété d'une pouliche à l'entraînement, « *de co-gestion, il n'y a pas* » ;
- qu'enfin, et en contradiction avec les attendus du 21 novembre ou a minima pour précision, M. L'ALLINEC a fait une demande d'autorisation d'associé en 2020 qui a été « *annulée* » à sa demande, car une pièce administrative qu'il ne pouvait fournir manquait au dossier, qu'il avait alors fait savoir au Service des Licences de France Galop qu'il ne donnait pas suite à sa demande faute de produire cette pièce, que l'on peut considérer que cette demande a été « *auto-annulée* » et que ce n'est en aucun cas un refus de la part du Service Courses et Jeux sur la personne de M. L'ALLINEC ;
- que, concernant la répétition des faits, Mme LAVENU a été sanctionnée en 2021 pour un cas de non-concordance de la propriété d'un cheval et de sa facturation, que cette erreur émanait également de son entraîneur « *(SE F. Vermeulen)* » et qu'elle aurait déjà aimé à l'époque éviter les désagréments d'un avertissement ;
- que la sanction de retirer à Mme LAVENU ses agréments semble disproportionnée, que l'on peut d'ailleurs croire que lesdits Commissaires ont sanctionné le cas ARIA SECRETAIRE comme une récidive devant entraîner une sanction plus lourde, soit le retrait de son agrément, en l'occurrence la plus lourde sanction possible et que cela lui « *paraît particulièrement injuste* » ;
- que le cas est certes réitéré, mais que la récidive ne peut pas être retenue, ce que les Commissaires n'ont d'ailleurs pas retenu, puisque la deuxième infraction constatée est antérieure à la première sanction, « *dont acte* », et qu'alors, pour une répétition de faits sans récidive, Mme LAVENU est en droit d'attendre de la clémence allant d'un deuxième avertissement à « *(au grand maximum)* » une sanction avec sursis, dont plusieurs cas de sanctions qu'il dit pouvoir « *citer en exemple lors*

de l'audition » font jurisprudence dans un sens nettement plus minoré pour des cas pourtant plus graves ;

- que Mme LAVENU souhaite légitimement une sanction moins lourde, moins « *létale* » en l'espèce de la part des Commissaires et qu'elle est bien consciente qu'à l'avenir elle devra veiller au suivi administratif de son effectif de chevaux avec la plus grande vigilance dont n'ont manifestement pas fait cas certains protagonistes professionnels qu'elle a côtoyés ;

Vu le mémoire adressé par Mme Laurence LAVENU, en date du 19 décembre 2022, mentionnant notamment :

- un rappel des faits ;
- que dès le premier jour d'entrée de la pouliche à son effectif, M. Elias MIKHALIDES connaissait le nom des 4 associés ;
- que deux associés n'ayant pas leur agrément, il a pris l'initiative de déclarer ECURIE DE THEYSS comme étant propriétaire et a transféré les factures des associés non titulaires d'agrément sur le compte de l'ECURIE DE THEYSS se mettant là encore en infraction cautionnant un état de prête-nom en établissant de fausses factures ;
- que c'est suite au refus de paiement d'une partie des factures émises par l'entraîneur à l'ECURIE DE THEYSS, celles concernant l'ECURIE DES LAFF et M. Abdelghani NEFNOUFI que l'entraîneur a saisi les Commissaires ;
- que seuls l'entraîneur et l'associé dirigeant ont la possibilité de rédiger des contrats d'associations par Internet ;
- que Mme Laurence LAVENU non titulaire de « *couleurs* » a accepté d'être un des associés sur la pouliche ARIA SECRETAIRE à hauteur de 25%, qu'il n'était pas de son ressort de vérifier si les autres associés étaient titulaires d'agrément ;
- les rôles des différents titulaires d'agrément dans le Code et les articles 11, 12, 32 dudit Code ;
- que Mme Laurence LAVENU n'a pas dérogé à ces articles et ne saurait être tenue pour responsable des déclarations mensongères effectuées par l'entraîneur et l'associé dirigeant de la pouliche ;
- qu'elle a respecté ses obligations d'associé, notamment en réglant ses factures à hauteur de 25%, c'est-à-dire de sa participation ;
- que tout au plus, il pourrait lui être reproché d'avoir fait preuve d'un excès de confiance aussi bien envers l'entraîneur que de l'associé dirigeant ;
- que concernant l'éventuel état de récidive, la sanction appliquée en 2021 concernait déjà essentiellement une faute de l'entraîneur de l'époque et que la soi-disant deuxième infraction est antérieure à la première sanction et ne peut donc être considérée comme récidive ;
- que le passage d'un avertissement (non objet de récidive) à une suppression de ses agréments paraît très largement disproportionné au regard des faits incriminés ;
- qu'une certaine indulgence au regard des faits examinés est demandée ;

Vu le courrier d'informations complémentaires également adressé par Mme Laurence LAVENU le 19 décembre 2022 et mentionnant notamment :

- la version mensongère rapportée par l'assistante d'Elias MIKHALIDES en première instance ;
- que M. Xavier L'ALLINEC est le conjoint de sa fille cadette Emmanuelle et qu'ensemble ils s'occupent d'une balnéothérapie principalement destinée aux chevaux de courses ;
- que M. Xavier L'ALLINEC fait partie intégrante de sa famille depuis plus de dix ans ;
- que c'est par l'entremise de son gendre qu'elle a découvert le milieu des courses et qu'en janvier 2021, il a décidé de demander ses agréments en qualité d'associé afin de faire l'acquisition de quelques parts de pur-sang ;
- qu'étant totalement novice dans ce milieu et n'ayant pas le temps nécessaire pour se rendre à l'entraînement de façon régulière, il lui a semblé tout à fait opportun de demander à son gendre, M. Xavier L'ALLINEC, de la représenter auprès de ses entraîneurs et d'assurer le suivi régulier de son effectif aussi bien à l'entraînement qu'en période de repos au sein de son établissement ;
- qu'il possède toute sa confiance en ce qui concerne ses chevaux faisant partie de sa famille et disposant de beaucoup plus de connaissances qu'elle dans le milieu équin ;
- que c'est tout naturellement que lorsqu'elle a acheté 25% d'ARIA SECRETAIRE et qu'il a fallu lui trouver un entraîneur, qu'elle lui a demandé conseil ;
- qu'elle ne connaissait qu'un seul de ses associés : M. Adrien THEYSSIER, également issu du concours hippique et qui connaissait ses enfants ;

- qu'elle a reçu des factures au bon pourcentage et qu'elle ne connaissait pas ses deux autres associés faisant confiance au sérieux de son entraîneur qui les lui avait recommandés et que n'ayant pas de griefs envers M. Adrien THEYSSIER, ami de ses enfants, elle n'avait pas de doute à avoir ;
- qu'elle se cantonne à son rôle d'associée, signe ses contrats, paye ses factures et prend des nouvelles de ses chevaux très régulièrement grâce à son gendre ;
- qu'elle n'a aucune explication sur le fait que la jument a été déclarée 100% ECURIE DE THEYSS, si ce n'est que c'est de la responsabilité de l'entraîneur d'effectuer les bonnes déclarations, qu'il savait très bien qu'elle détenait 25% ayant reçu sa première facture bien réalisée ajoutant que l'entraîneur savait donc être en faute ;
- qu'elle ne savait pas que les deux autres associés n'étaient pas en règle ;
- qu'elle n'avait aucun intérêt à ce que sa part ne figure pas, car ses factures étaient bien à son nom et qu'elle a ses agréments ;
- qu'elle a subi une situation par manque de sérieux de son entraîneur et un comportement inapproprié de ses associés ;

Vu les courriers de procédure adressés aux parties le 19 décembre 2022 ;

Attendu que le conseil de l'ECURIE DE THEYSS a déclaré en séance :

- que l'ECURIE DE THEYSS a acheté sa part et que les trois autres associés avec elle ont décidé de « mettre » la pouliche chez Elias MIKHALIDES ;
- qu'ils se sont rencontrés tous les 4 et que chacun a donné ses coordonnées ;
- que l'ECURIE DES LAFF et « NEFNOUFI » n'avaient pas d'agréments et qu'Elias MIKHALIDES a alors dit : « *Je m'en charge, en attendant je les mets propriétaires en instance* » ;
- que l'ECURIE DE THEYSS n'a pas payé les factures pour montrer son désaccord d'être avec des personnes non agréées ;
- que la décision de première instance comporte un grand nombre d'erreurs, mais qu'il ne met pas en cause France Galop, car elle a été prise sur la seule base des déclarations de l'assistante d'Elias MIKHALIDES ;

Attendu que le Président de séance, M. Jean-Pierre COLOMBU, a demandé à M. Adrien THEYSSIER s'il avait quelque chose à ajouter ;

Que M. Adrien THEYSSIER a souhaité excuser son absence en première instance ;

Qu'il n'a pas forcément été agréable avec la personne de France Galop qu'il a eu au téléphone à ce moment-là ;

Qu'il est un agriculteur avec des chevaux, proche de la terre et pas un homme administratif, mais qu'il a réalisé des investissements, qu'il a des salariés, que tout un environnement est en jeu et qu'il n'a jamais fait une seule faute auparavant ;

Qu'il n'a pas payé, car il ne voulait pas être complice d'une situation mensongère de propriété et n'avait pas compris l'importance de la Commission de première instance ;

Qu'il est accusé de beaucoup de choses qu'il n'a pas faites et qu'il pensait que la situation des autres associés serait « clean » ;

Qu'il connaît les autres associés, mais que c'était à M. Elias MIKHALIDES de s'occuper de leurs agréments ;

Attendu que le Président de séance lui a demandé depuis quand il avait ses couleurs, M. Adrien THEYSSIER indiquant depuis 2016, ledit Président voulant comprendre pourquoi il n'avait pas payé ses factures pourtant au bon pourcentage, M. Adrien THEYSSIER répondant qu'il avait découvert le problème de propriété et ne voulait pas être accusé de complicité, mais qu'après la décision de première instance, ayant été jugé coupable d'une faute, il a immédiatement payé ;

Attendu que le Président de séance a demandé à M. Adrien THEYSSIER si MM. LAFFAITEUR et NEFNOUFI étaient ses amis venus dans les courses par son intermédiaire ;

Attendu que M. Adrien THEYSSIER a indiqué que c'étaient effectivement des connaissances, que M. LAFFAITEUR a acheté ARIA SECRETAIRE à ARQANA et qu'il a ensuite proposé des parts à M. NEFNOUFI et que, de son côté, il ne s'est pas rendu compte qu'ils n'avaient pas encore mis en œuvre leurs demande

d'agrément ;

Qu'il était ravi de partager ce plaisir avec ses amis et que les chevaux de courses ne sont pas un « *business* », mais un pur plaisir et qu'il espérait un moment de partage, rappelant sa condition d'agriculteur ;

Attendu que le Président de séance a demandé à la représentante de la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES de s'exprimer, celle-ci indiquant ne jamais avoir été sollicitée pour demander des agréments des deux associés en question, M. Adrien THEYSSIER indiquant que selon lui c'est le rôle de l'entraîneur et demandant des précisions sur la formation des entraîneurs sur ce thème ;

Attendu que M. Cédric BOUTIN, assistant Mme Laurence LAVENU, a indiqué :

- entretenir de très bons rapports avec M. Elias MIKHALIDES, avec M. Xavier L'ALLINEC, gendre de Mme Laurence LAVENU et avec les deux filles de Mme LAVENU et que la situation est spéciale ;
- que le conseil de M. Adrien THEYSSIER a, à peu près, tout dit et que selon lui la faute d'Elias MIKHALIDES est un préalable à tout le dossier, car il aurait dû déclarer ARIA SECRETAIRE sous une propriété « en instance », car c'était la situation typique pour laquelle il fallait utiliser cette fonction ;
- que Mme Laurence LAVENU connaît un problème pour la deuxième fois, mais que ce n'est pas une récurrence comme l'ont d'ailleurs jugé les Commissaires de première instance ;
- que l'on se demande ce que Mme Laurence LAVENU vient faire là, car selon lui elle est une victime dans les deux dossiers qui l'ont concernées ;
- qu'elle se retrouve au milieu de cela sans être une coupable ;
- qu'elle ne connaît pas les deux autres associés, mais connaît M. Adrien THEYSSIER qui est une relation de ses enfants ;
- qu'il se demande ce qu'elle aurait dû faire, si elle devait faire une enquête sur ses associés et prévenir France Galop ;
- que les problèmes survenus dans un « dossier VERMEULEN » n'aurait quasiment pas dû conduire à un avertissement de Mme Laurence LAVENU, car elle est victime des situations décrites ;
- que si les juges d'appel considèrent que c'est une faute de sa part dans le présent dossier, il faut mettre une sanction beaucoup plus légère et lui demander de ne pas réitérer un manque de vigilance à l'avenir ;
- que la « palette » de sanctions va de l'avertissement au retrait d'autorisations, mais que la décision de retrait est très dure ;
- que Mme Laurence LAVENU est passive et non intervenante, qu'elle n'est pas porteuse de « couleurs » et doit obtenir une part de clémence ;

Attendu que M. Adrien THEYSSIER a souhaité indiquer qu'il a pris des dispositions afin de supprimer l'ECURIE DE THEYSS et que M. Pierre PILARSKI va gérer ses chevaux à l'avenir par l'intermédiaire d'une société dénommée « INVICTA » ;

Qu'il préfère cependant tout de même conserver ses « couleurs », mais qu'en soit la société ECURIE DE THEYSS va « tomber en sommeil » ;

Attendu que Mme Laurence LAVENU a indiqué qu'elle est « tombée dans le cheval » par l'intermédiaire de ses enfants qui faisaient du concours hippique ;

Qu'elle finançait leurs chevaux et qu'elle est arrivée dans les courses ensuite par l'intermédiaire de ses filles ;

Qu'elle a demandé son agrément afin de partager ce plaisir avec sa famille et que le compagnon de sa deuxième fille, M. Xavier L'ALLINEC, lui a proposé des chevaux à l'achat ;

Que sur le dossier ARIA SECRETAIRE elle a été laxiste de ne pas venir lors de la première audience, mais qu'elle ne s'attendait pas à ce que le dossier prenne de telles proportions ;

Qu'elle ne veut pas faire de « *business* », mais qu'elle est là par pur plaisir ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a demandé à Mme Laurence LAVENU de lui dire si elle a d'autres chevaux ;

Attendu que Mme Laurence LAVENU a répondu avoir une jument qui s'appelle MARQUISE DE MAINTENON ;

Qu'elle aime bien aller voir courir ses chevaux, qu'elle a aussi une jument qui s'appelle FOUNTAIN WOMAN ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a demandé de préciser le rôle de M. Xavier L'ALLINEC ;

Attendu que Mme Laurence LAVENU a indiqué qu'il est son conseil, lui propose des chevaux, des parts de chevaux, qu'il la représente un peu, va à CHANTILLY sur les pistes, la tient au courant de ses achats ;

Attendu que M. Adrien THEYSSIER a indiqué connaître M. Xavier L'ALLINEC par le jumping, M. Cédric BOUTIN indiquant que ce dernier est un professionnel des courses, qu'il est partout, dans les écuries, aux courses, qu'il remet les chevaux en forme, débourre, prépare les chevaux et qu'il propose des chevaux à sa belle-mère ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a demandé à Mme Laurence LAVENU si sa fille à un « agrément », Mme LAVENU répondant que non, qu'elle gère et achète les chevaux pour sa fille ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé à Mme Laurence LAVENU de s'exprimer sur ses chevaux et leur situation ;

Attendu que Mme Laurence LAVENU a répondu avoir un cheval chez Cédric BOUTIN, un « chez VERMEULEN » aussi, peut-être un autre chez un autre entraîneur, mais qu'elle ne sait pas et qu'elle en a peut-être ailleurs ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé combien de chevaux elle a exactement et combien de parts ;

Attendu que Mme Laurence LAVENU a répondu qu'elle a peut-être 7 ou 8 chevaux, mais qu'il faudrait demander à M. Bernard GIRAUDON ou « Xavier » ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a pris acte de la réponse précisant que M. Bernard GIRAUDON est un propriétaire ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a indiqué à Mme Laurence LAVENU qu'elle avait déjà eu un problème récent avec un cheval MACHU PICHOU et que 50 jours après elle se retrouve avec le même type de problème, Mme Laurence LAVENU reconnaissant avoir été laxiste ;

Attendu que la représentante de M. Elias MIKHALIDES a indiqué ne pas avoir interjeté appel, car l'erreur est là, mais qu'en revanche les appelants rejettent tous la faute sur l'entraîneur ;

Qu'il est intéressant de noter que prétendre que tout ce qu'a dit M. Elias MIKHALIDES est faux, est erroné, car il est écrit noir sur blanc dans les mémoires que M. Xavier L'ALLINEC gère l'écurie de Mme Laurence LAVENU et que cela est donc une réalité ;

Que le groupe WhatsApp montre bien que M. NEFNOUFI n'avait pas donné ses coordonnées et que la fautive n'est donc pas la représentante de l'entraîneur dans ce dossier ;

Qu'elle n'a jamais parlé avec Mme Laurence LAVENU, mais toujours avec sa fille, Emmanuelle, conjointe de M. Xavier L'ALLINEC ;

Que c'est avec Emmanuelle LAVENU qu'elle échangeait sur tout et que cette dernière a même œuvré pour que ce dossier se résolve, notamment avec M. Adrien THEYSSIER qui est son ami ;

Attendu, enfin, que M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a demandé à Mme Laurence LAVENU ce qu'est devenue la jument, si elle a été vendue ou donnée, Mme Laurence LAVENU indiquant ne pas trop savoir si sa part a été vendue ou finalement peut-être donnée et que la jument doit être dorénavant au pré ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à déclarer suite à une question du Président posée en ce sens ;

Sur le fond ;

Vu les articles 11, 12, 13, 22, 28, 30, 32, 39, 79, 80, 82, 216, 224 et l'annexe 19 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la pouliche ARIA SECRETAIRE a été déclarée sous l'entière propriété de l'ECURIE DE THEYSS à compter du 15 décembre 2021 auprès de France Galop au moment de sa déclaration à l'entraînement chez l'entraîneur Elias MIKHALIDES ;

Attendu que comme le rappelle la décision de première instance, le 25 février 2021, la carte d'immatriculation de ladite pouliche désigne M. Romain LAFFAITEUR, seul représentant de l'ECURIE DES LAFF, comme

propriétaire, étant observé que ce dernier n'a pas d'autorisation délivrée par France Galop et que cette carte reste inchangée au nom de M. Romain LAFFAITEUR jusqu'au 10 juin 2022, date de la réforme de la pouliche ;

Attendu que les éléments concordants du dossier laissent apparaître, sans que les éléments apportés en appel ne les contredisent, les confirmant au contraire, notamment au vu des déclarations de M. Adrien THEYSSIER sur sa connaissance des associés et de son implication très active dans l'exploitation de cette pouliche et au vu du groupe WhatsApp dont Mme LAVENU et M. THEYSSIER faisaient partie, que :

- l'ECURIE DE THEYSS ne pouvait ignorer qu'elle était déclarée propriétaire à hauteur de 100% de la pouliche sur le site France Galop et qu'elle a participé de manière active à la mise en place d'une situation de propriété irrégulière, mensongère et non conforme au Code en étant associée à des personnes non titulaires d'autorisations délivrées par France Galop, personnes que son gérant connaissait, celui-ci ayant placé la pouliche chez la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES avec M. Xavier L'ALLINEC dont il apparaît particulièrement proche, en toute connaissance de cause de la situation ;
- Mme Laurence LAVENU qui met en évidence sa méconnaissance des courses et la gestion de la majorité de son activité dans ce domaine par son gendre et sa fille, était également parfaitement au courant de la présence d'associés non titulaires d'autorisations au sein d'un contrat non déclaré auprès de France Galop, sa fille et son gendre ayant notamment mis la situation en place et ayant été « moteurs » dans la communication des coordonnées des différents associés ;
- Mme Laurence LAVENU ne saurait, en outre, se soustraire à ses obligations résultant du Code des Courses au Galop en invoquant la gestion de ses chevaux par son gendre M. Xavier L'ALLINEC en collaboration avec sa fille Emmanuelle LAVENU ;
- son gendre M. Xavier L'ALLINEC avait fait l'objet d'une demande d'avis « *annulé* » du Service Central des Courses et Jeux pour l'obtention de l'autorisation de propriétaire ;
- Mme Laurence LAVENU avait, en outre, déjà été avertie par les Commissaires de France Galop dans le cadre d'un dossier de propriété mensongère au cours de l'année 2022 et qu'elle reconnaît qu'elle aurait dû être plus vigilante ;
- Mme Laurence LAVENU évoque tout au long du dossier le rôle absolument incontournable de son gendre M. Xavier L'ALLINEC, dépourvu d'autorisations au sens du Code, et de sa fille dans la même situation, concernant la gestion de ses chevaux ou parts de chevaux ;
- Mme Laurence LAVENU s'est avérée totalement floue, non précise et dans l'incapacité manifeste et caractérisée de communiquer au Président de séance le nom de ses entraîneurs actuels, de ses chevaux, le nombre de chevaux ou de parts de chevaux détenus, ce qui n'est pas acceptable et démontre que son gendre et sa fille sont en réalité totalement autonomes dans la gestion de l'exploitation des chevaux pourtant déclarés sous son nom auprès de France Galop ;
- la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES n'aurait pas dû facturer pendant 2 mois et demie des personnes associées dépourvues d'autorisation au sens du Code des Courses au Galop, sans déclarer de contrat auprès de France Galop et sans vérifier leurs situations, étant observé que ce dernier reconnaît sa faute et n'a pas interjeté appel ;

Attendu que la Commission d'appel considère qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède et des graves fautes consistant à :

- détourner la non-détention d'autorisation au sens du Code des Courses au Galop par l'ECURIE DES LAFF et par M. Abdelghani NEFNOUFI ;
- faciliter une situation de prête-nom avérée sous le nom de l'ECURIE DE THEYSS, gérée par M. Adrien THEYSSIER ;
- permettre indirectement à une personne s'étant vu délivrer un « *avis annulé* » du ministère de l'Intérieur, à savoir M. Xavier L'ALLINEC, et à Mme Emmanuelle LAVENU de cogérer la propriété d'une pouliche à l'entraînement, et ainsi de contourner les dispositions dudit Code et du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 :

de :

- retirer toutes les autorisations délivrées à l'ECURIE DE THEYSS et à son gérant M. Adrien THEYSSIER avec un sursis total décidé en appel au vu de la primo infraction en la matière, sur une seule pouliche qui n'a, en outre, jamais été engagée ;
- maintenir le retrait de toutes les autorisations délivrées à Mme Laurence LAVENU, laquelle est dans l'impossibilité de démontrer son respect du Code des Courses au Galop, étant

- observé qu'elle ne pouvait ignorer au vu des éléments du dossier l'existence de ses associés et était parfaitement au courant de la situation mise en place, notamment par son gendre M. Xavier L'ALLINEC et sa fille Emmanuelle LAVENU, non titulaires d'autorisation, mais omniprésents dans la gestion de la situation, Mme Laurence LAVENU apparaissant, en outre, ne pas du tout connaître son effectif de propriétaire, le nom de ses entraîneurs et de ses chevaux, ce qui ne peut être toléré et ce qui ne permet pas de s'assurer d'un contrôle de sa qualité de propriétaire compatible avec la régularité des courses et leur transparence ;
- maintenir l'amende de 1.500 euros prononcée à l'encontre de la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES pour sa première infraction en matière de déclaration de propriété et de facturation non conforme auprès de France Galop et de prendre acte de son engagement à se conformer audit Code à l'avenir et de son absence d'appel ;
 - maintenir la prise d'acte de la réforme de la pouliche ARIA SECRETAIRE pour sa carrière de courses ;

PAR CES MOTIFS

Décide :

- que les appels de l'ECURIE DE THEYSS et de Mme Laurence LAVENU sont recevables ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce que ces derniers ont décidé :
 - de retirer toutes les autorisations délivrées à l'ECURIE DE THEYSS et à son gérant M. Adrien THEYSSIER, mais d'assortir lesdits retraits d'un sursis total d'une durée de 5 ans ;
 - de retirer toutes les autorisations délivrées à Mme Laurence LAVENU ;
 - d'infliger une amende de 1.500 euros à la Société d'Entraînement Elias MIKHALIDES pour sa première infraction en matière de déclaration de propriété et de facturation non conforme auprès de France Galop et de prendre acte de son engagement à se conformer audit Code à l'avenir ;
 - de prendre acte de la réforme de la pouliche ARIA SECRETAIRE pour sa carrière de courses.

Boulogne, le 11 janvier 2023

E. CHEVALIER du FAU – J-P. COLOMBU – F. MUNET

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Fabio BRANCA, à savoir son équivalence d'autorisation de monter en qualité de jockey ;

Rappel des faits :

Le 9 décembre 2022, lesdits Commissaires ont reçu un courrier dudit ministère en date du 8 décembre 2022 visant à suspendre ou retirer l'autorisation susvisée à M. Fabio BRANCA, demande dont les motivations ont été détaillées ;

Le 16 décembre 2022, les Commissaires ont transmis le courrier à M. Fabio BRANCA, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place, en lui demandant de faire parvenir ses observations écrites sur la situation et en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension ou de retrait d'autorisations par le ministère de l'Intérieur ;

Le 5 janvier 2023, les Commissaires de France Galop ont été destinataires d'un courrier électronique de l'Ecurie Gianluca BIETOLINI pour M. Fabio BRANCA, accompagné de 6 pièces jointes dont une consistant en des observations de 2 pages, en réponse à la demande susvisée ;

Le 6 janvier 2023, lesdits Commissaires ont transmis ce courrier et ses pièces jointes au ministère de l'Intérieur pour ses éventuelles observations, tout en demandant audit ministère de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait y donner et notamment s'il maintenait sa demande ;

Le 11 janvier 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier du ministère en date du 10 janvier 2023 indiquant maintenir sa demande de mesure de police administrative de retrait à l'encontre de M. Fabio BRANCA, demande de maintien dont les motivations ont été détaillées ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont été saisis, d'une part, par un courrier de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en date du 8 décembre 2022, sollicitant, en le motivant, une suspension ou un retrait de l'équivalence de l'autorisation délivrée à M. Fabio BRANCA, puis par un courrier en date du 10 janvier 2023, annexé à la présente décision, maintenant ladite demande de retrait ;

Attendu que lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que lesdits Commissaires ont adressé l'ensemble des éléments audit ministère et à M. Fabio BRANCA ;

Que le ministère susvisé a maintenu sa demande de mesure administrative à l'encontre de M. Fabio BRANCA par courrier reçu le 11 janvier 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret susvisé de procéder au retrait de l'équivalence en France de l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Fabio BRANCA ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du ministère de l'Intérieur, l'équivalence en France de l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Fabio BRANCA.

Boulogne, le 11 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

ANNEXE : Courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur reçu le 11 janvier 2023

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre ou à retirer l'autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop à M. Tristan BARON, à savoir son autorisation de monter en qualité de jockey ;

Rappel des faits :

Le 4 avril 2022, lesdits Commissaires ont reçu un courrier en date du 31 mars 2022 visant à suspendre ou retirer l'autorisation susvisée à M. Tristan BARON, demande dont les motivations ont été détaillées ;

Le même jour, les Commissaires ont transmis le courrier à M. Tristan BARON, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place, en lui demandant de faire parvenir ses observations écrites sur la situation et en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension ou de retrait d'autorisation par le ministère de l'Intérieur ;

Le 12 avril 2022, les Commissaires de France Galop ont été destinataires d'un courrier électronique de M. Tristan BARON, accompagné de 5 pièces jointes dont une consistant en des observations de 1 page, en réponse à la demande susvisée ;

Le même jour, lesdits Commissaires ont transmis les explications et pièces de M. Tristan BARON au

ministère de l'Intérieur pour ses éventuelles observations, tout en demandant audit ministère de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait y donner et notamment s'il maintenait sa demande ;

Le 11 janvier 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier dudit ministère en date du 10 janvier 2023, indiquant maintenir sa demande de mesure de police administrative de retrait à l'encontre de M. Tristan BARON, demande de maintien dont les motivations ont été détaillées ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont été saisis, d'une part, par un courrier de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en date du 31 mars 2022, sollicitant, en le motivant, une suspension ou un retrait de l'autorisation délivrée à M. Tristan BARON, puis par un courrier en date du 10 janvier 2023, annexé à la présente décision, maintenant un retrait de ladite autorisation ;

Attendu que lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que lesdits Commissaires ont adressé l'ensemble des éléments audit ministère et à M. Tristan BARON ;

Que le ministère susvisé a maintenu sa demande de mesure administrative à l'encontre de M. Tristan BARON par courrier reçu le 11 janvier 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret susvisé de procéder au retrait de l'autorisation de monter de M. Tristan BARON en qualité de jockey ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du ministère de l'Intérieur, l'autorisation de monter délivrée à M. Tristan BARON en qualité de jockey.

Boulogne, le 11 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

ANNEXE : Courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur reçu le 11 janvier 2023

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP SAINT-CLOUD – 11 OCTOBRE 2022 – PRIX GLORIEUSE

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Attendu que la pouliche ICONE ANGEVINE arrivée 1ère de la course susmentionnée a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de BETAMETHASONE ;

Attendu que la Société d'Entraînement Erwan GRALL, informée de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et invité ladite Société d'Entraînement et l'ECURIE FLEURY RENAUD à adresser des explications écrites ou à demander à être

entendues pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir dûment appelé ladite Société d'Entraînement et l'ECURIE FLEURY RENAUD à se présenter le mercredi 4 janvier 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier suite à la demande du propriétaire et après avoir constaté la non-présentation de ladite Société d'Entraînement ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications de ladite Société d'Entraînement et de l'ECURIE FLEURY RENAUD et les déclarations de la représentante de cette dernière, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop, en date du 6 décembre 2022, mentionnant notamment :

- que M. Erwan GRALL explique que cette pouliche a un dos très long et sensible et a été infiltrée le 22 septembre 2022 du dos « + sacro-iliaque » et des 2 jarrets avec du CELESTENE (médicament dont le principe actif est la BETHAMETHASONE), soit 19 jours avant la course ;
- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant, Docteur MESNIL de la clinique équine BSM, est annexée à ce rapport qui précise qu'une infiltration intra-auriculaire des 2 jarrets a été pratiquée le 22 septembre 2022 à l'aide de CELESTENE CHRONODOSE 5,7mg/ml, substance appartenant à la classe des glucocorticoïdes (substances prohibées de catégorie 1 à action sur le système musculo-squelettique) avec une dose totale de 11,4 mg et une infiltration sacro-iliaque avec du RAPIDEXON (contenant de la DEXAMETHASONE) et du RHEUMOCAM (MELOXICAM) ;
- que cette ordonnance ne porte pas de mention d'un « délai dopage » ;
- qu'au vu de l'article 85 du Code des Courses, M. Erwan GRALL n'est pas en infraction et a suivi les consignes de son vétérinaire traitant, mais que cependant la jument ICONE ANGEVINE n'a pas éliminé toute substance prohibée et aurait dû attendre quelques jours de plus pour pouvoir courir ;
- que l'analyse des prélèvements biologiques effectués le jour de la notification montre l'absence de BETHAMETHASONE dans les prélèvements réalisés le jour de la notification ;
- que le classeur des ordonnances est très bien tenu ;

Vu le courrier électronique de la représentante de l'ECURIE FLEURY RENAUD, en date du 16 décembre 2022, accompagné de ses pièces jointes, indiquant notamment :

- avoir été avertie par un appel téléphonique de la Direction Opérationnelle des Courses de France Galop le 13 décembre 2022 de l'existence d'une enquête en cours concernant la jument ICONE ANGEVINE testée positive à la BETAMETHASONE lors de sa victoire à SAINT-CLOUD dans le Prix GLORIEUSE le 11 octobre 2022 ;
- ne pas avoir été informée par l'entraîneur M. Erwan GRALL préalablement aux messages de France Galop du 13 décembre 2022, ni même encore au jour de la présente ;
- avoir demandé par mail, le 15 décembre 2022, des explications au Docteur MESNIL sur l'absence des mentions relatives aux précautions à prendre avant de faire recourir le cheval et notamment sur le temps d'attente dopage sur l'ordonnance du 22 septembre 2022 et celle du 21 octobre 2022 ;

Vu le second courrier électronique de la représentante de l'ECURIE FLEURY RENAUD en date du 16 décembre 2022, accompagné de ses pièces jointes, dont la réponse du Docteur MESNIL ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Erwan GRALL reçu le 2 janvier 2023 indiquant notamment :

- ne pas avoir d'autres conclusions que celles données par la vétérinaire de France Galop ;
- qu'ils ont soigné la pouliche en connaissant la date de course, la vétérinaire lui ayant garanti qu'avec un délai de 19 jours tous les produits seraient éliminés, ce qui ne fût malheureusement pas le cas ;
- qu'il présente ses excuses à tout l'entourage de la pouliche pour ce très fâcheux désagrément ;
- qu'ils prendront dorénavant beaucoup plus de marge encore sur les délais après infiltrations, qui restent malheureusement très aléatoires ;

Attendu que Mme Laure FLEURY a notamment déclaré en séance :

- avoir souhaité être entendue pour exprimer de vive voix et devant les Commissaires de France Galop ses observations écrites ;
- avoir pris connaissance du dossier par l'appel téléphonique du Service en charge du dossier

- disciplinaire, n'ayant été avertie que le 13 décembre à 13h30 du dossier par France Galop ;
- avoir eu un sentiment d'ahurissement, car elle travaille avec Erwan GRALL depuis septembre 2020, n'a eu aucune information, alors qu'elle avait son entraîneur toutes les semaines au téléphone et un lien direct et très fréquent et qu'elle avait confiance en lui ;
 - qu'elle a été plus que surprise d'apprendre que la pouliche était infiltrée et cela de manière régulière en recevant le dossier, car elle n'en a jamais été avertie par son entraîneur Erwan GRALL, qu'elle n'a jamais été informée qu'elle était infiltrée et que les factures ne détaillaient pas les soins ;
 - que sa surprise a été profonde et qu'un sentiment de trahison fort l'a envahi ;
 - que lors du Prix CHLORIS le 9 novembre, soit 5 jours après l'information reçue par Erwan GRALL de la positivité, il ne lui a toujours rien dit, alors qu'ils ont passé la journée ensemble et partagé de bons moments ensemble, ce qui est incompréhensible et très affectant ;
 - qu'elle est dans l'incompréhension totale de son silence, que 48h après la convocation, à savoir le 15 décembre, il a essayé de la joindre, mais elle n'a pas répondu ;
 - qu'elle met un terme à sa collaboration avec Erwan GRALL au vu de ce comportement impensable ;
 - qu'elle n'a qu'une pouliche à l'entraînement et subit un préjudice psychologique et moral important de voir son nom associé à ce dossier ;
 - que seul le soin à l'estomac lui avait été « *renseigné* », mais jamais d'autres soins ;
 - qu'elle se sent trahie et est profondément affectée et émue ;
 - qu'elle a parlé avec le vétérinaire MESNIL, car elle a été très surprise de l'absence de mention d'un délai dopage sur ses ordonnances, alors que son propre vétérinaire en met toujours dans son élevage ;
 - que le Docteur MESNIL lui a répondu être désolée de cette situation qu'elle qualifie de « *malchance* » ;
 - que ce vétérinaire lui a indiqué qu'elle ne note pas de délai dopage, car compte tenu des 19 jours elle ne pensait pas utile de noter le délai ;
 - qu'elle est très surprise de ce type de comportements qui lui apparaissent contraires au Code et au professionnalisme attendu ;
 - que des documents montrent que les doses injectées par ce vétérinaire sur ICONE ANGEVINE auraient dû conduire à une négativité au vu des études scientifiques, donc que cela l'aurait intéressée d'analyser l'échantillon en question pour savoir la quantité effectivement injectée à ICONE ANGEVINE ;
 - qu'elle a aussi été infiltrée en octobre et que le 4 novembre elle était négative, mais qu'elle avait aussi reçu un diurétique le 2 novembre qui a peut-être joué sur le résultat négatif ce jour-là ;
 - qu'elle ne peut absolument pas comprendre le comportement de cet entraîneur, et ne peut absolument plus avoir confiance en sa parole, car on ne peut pas faire confiance à quelqu'un qui adopte un tel comportement avec un propriétaire ;
 - qu'elle se demande quels recours elle a suite à la décision qui sera prise au vu de la situation décrite ;
 - que les Commissaires de France Galop lui ont indiqué que cela n'est plus de leur ressort, mais qu'elle peut songer à un recours amiable ou judiciaire, lui précisant que, de son côté, elle est parfaitement claire dans ses explications, qu'elle appréhende parfaitement le Code des Courses au Galop et les devoirs des vétérinaires et entraîneurs et qu'il est vrai qu'ils n'ont pas le souvenir d'un entraîneur qui n'informe pas son propriétaire de cette manière ;

Que l'intéressée a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 85, 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le résultat des analyses du prélèvement biologique effectué sur la pouliche ICONE ANGEVINE révèle la présence de BETAMETHASONE, ce qui n'est pas contesté et même expliqué par l'entraîneur Erwan GRALL qui indique que cette pouliche a un dos très long et sensible et a été infiltrée 19 jours avant la course, le 22 septembre 2022, avec du CELESTENE (médicament dont le principe actif est la BETHAMETHASONE), étant observé que l'ordonnance se présente sans mention d'un délai d'attente avant de recourir, ce qui est non conforme au Code des Courses au Galop ;

Que la seule présence de ladite substance caractérise l'infraction au Code des Courses au Galop et que ladite pouliche doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

Que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu du traitement intervenu, d'une ordonnance ne mentionnant pas le délai avant de pouvoir faire recourir ladite pouliche et de l'absence de mesure suffisante prise par l'entraîneur après un tel traitement pour vérifier la négativité de la pouliche avant de la déclarer partante, sa prise de risque étant avérée ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu notamment :

- de la positivité du prélèvement biologique de la pouliche ICONE ANGEVINE à l'issue de sa course et des éléments du dossier ;
- de la substance en cause dans le présent dossier, à savoir la BETAMETHASONE ;
- de cette première infraction concernant ladite Société d'Entraînement en matière de positivité d'un cheval à l'issue d'une course ;

de sanctionner ladite Société d'Entraînement au regard des éléments du dossier et en l'espèce, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de ladite jument, de son entraînement, son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros ;

Attendu que les Commissaires de France Galop souhaitent indiquer que le comportement décrit par Mme Laure FLEURY concernant le défaut d'information globale sur ce dossier et les soins reçus par la pouliche est intolérable, le fait de ne pas avoir prévenu sa propriétaire d'un tel dossier n'étant pas acceptable de la part d'un entraîneur professionnel titulaire d'une autorisation et que M. Erwan GRALL doit prendre toutes ses dispositions pour ne plus réitérer ce type l'attitude à l'avenir ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 85, 198 et 201 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé la jument ICONE ANGEVINE de la 1ère place du Prix GLORIEUSE ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1ère IMAGINE BANBOU ; 2ème HESTER D'ATHON ; 3ème HOLLEE ; 4ème INCOAST ; 5ème HERMINE DES OBEAUX ;

- sanctionné la Société d'Entraînement Erwan GRALL en sa qualité de gardien responsable de ladite pouliche par une amende de 3.000 euros.

Boulogne, le 4 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP DEAUVILLE – 26 DECEMBRE 2022 – PRIX DE SAINT-CENERI-LE-GEREI

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Grégory BENOIST et Marvin GRANDIN en leurs explications ont sanctionné le jockey Marvin GRANDIN par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir à plusieurs reprises, dans la ligne d'arrivée, cherché à pousser son concurrent vers l'extérieur pour pouvoir progresser.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Marvin GRANDIN contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Marvin GRANDIN et Grégory BENOIST à se présenter à la réunion

du mercredi 4 janvier 2023 et constaté la non-présentation du jockey Grégory BENOIST ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications du jockey Marvin GRANDIN et de ses déclarations, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Marvin GRANDIN, en date du 28 décembre 2022, envoyé par courrier recommandé, mentionnant notamment qu' :

- en entrant dans la ligne droite, il reçoit une pression d'un cheval qui est à son intérieur et, comme il est possible de le vérifier sur la vidéo, le jockey se tourne ;
- il reçoit alors une autre pression à son extérieur et qu'au vu des circonstances et du déroulement de la course, il ne comprend pas la décision des Commissaires ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que le jockey Marvin GRANDIN a notamment déclaré en séance :

- que le jockey Marc LERNER est derrière un concurrent et qu'il a la « tête au jour », qu'il est à son extérieur, que Marc LERNER sort derrière le concurrent devant lui ;
- qu'il est quant à lui derrière Gérald MOSSE, qu'il ne veut pas sortir, car ce dernier progresse bien, qu'il n'a aucun intérêt à sortir ni à mettre la pression à Grégory BENOIST non plus, mais qu'il se retrouve « mal » à cause de Marc LERNER qui essaye de sortir ;
- qu'il essaie de ne pas bouger de peur de tomber, qu'il avait sa place, que Grégory BENOIST lui dit quant à lui : « Je ne veux pas perdre ma place » ;
- qu'il dit alors à Grégory BENOIST : « Attends, j'ai la pression », mais qu'il comprend que Grégory BENOIST ne se décale pas, car il a sa place ;
- qu'il peut se tromper, mais qu'à cheval il ne se sent pas fautif ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé si, selon lui, le mouvement du jockey Marc LERNER est brutal, ce à quoi l'appelant a répondu qu'il est à 3/4 et donc qu'il est en difficulté, même si le mouvement n'est pas brutal ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a fait observer audit jockey qu'il a très envie de disputer l'arrivée à ce moment du parcours, l'appelant lui indiquant que oui, mais se sentir à sa place ;

Que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a précisé audit jockey qu'il a quand même très envie de progresser, l'appelant indiquant qu'il doit aussi reprendre, mais qu'il voulait toutefois disputer son arrivée ;

Attendu que M. Gérald HOVELACQUE a précisé qu'il n'est en effet pas aidé par le jockey Marc LERNER au départ, mais qu'avec son corps, après, il va au contact du jockey Grégory BENOIST, alors qu'il n'est pas gêné ni obligé de le faire, ce à quoi l'appelant a indiqué que cela est vrai, mais qu'il prenait des coups et qu'il a donc fait comme il a pu ;

Attendu que l'appelant a indiqué ne rien avoir ajouter suite à une question de la Présidente posée en ce sens ;

I. Sur les formalités du présent appel

Attendu que l'appelant a adressé un courrier recommandé le 29 décembre 2022, reçu le 2 janvier 2023 par les services de France Galop, soit une réception plusieurs jours après l'expiration du délai d'appel et 7 jours après la course objet du recours ;

Attendu que l'omission de la formalité visant à adresser un appel en doublant le courrier recommandé d'un courrier électronique reprenant les motivations dudit recours implique de sanctionner le jockey Marvin GRANDIN, ces mentions étant expressément détaillées à l'article 231 du Code des Courses au Galop et permettant une bonne organisation des instances, notamment une convocation de l'appelant et des autres éventuels concurrents dans un délai confortable et respectueux des droits de la défense ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce manquement aux formalités d'appel, de prononcer un avertissement à l'encontre de l'appelant et de lui demander de veiller à l'avenir à adresser dans les 4 jours qui suivent la

notification d'une décision dont il fait appel :

- un courrier recommandé motivé ;
- doublé d'un courrier électronique motivé ;

de telles formalités étant nécessaires à la bonne organisation de l'instance et à l'audiencement d'une séance d'appel dans des délais adaptés pour le jockey au regard de la prise d'effet de sa sanction dont appel, pour les autres parties éventuellement convoquées et pour l'instance elle-même ;

II. Sur le fond

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'en abordant la ligne d'arrivée, le jockey Marvin GRANDIN progressait à l'intérieur du jockey Grégory BENOIST ;

Que si la vue de dos permet de constater que les concurrents étaient serrés au sein d'un peloton fourni, les images permettent de caractériser que le jockey Marvin GRANDIN avait voulu progresser en se décalant du dos derrière lequel il était, décidant de forcer l'ouverture sur sa gauche en exerçant une pression sur le jockey Grégory BENOIST ;

Qu'en effet, le jockey Marvin GRANDIN avait été à l'origine d'une pression non régulière, la vue de dos démontrant qu'en voulant se décaler vers sa gauche, il avait notamment utilisé son bras et son corps, et ce, à plusieurs reprises vers le jockey Grégory BENOIST, en insistant donc pour se créer un passage qui n'était pas créé initialement ;

Attendu que les légers mouvements de ses concurrents ne peuvent être considérés comme fautifs au sens du Code des Courses au Galop, l'appelant étant celui des jockeys qui avait voulu sortir de sa trajectoire afin de lutter pour la victoire, et ce, en générant une pression, alors qu'il aurait pu patienter à sa position initiale sans influencer la progression de son concurrent direct ;

Que le jockey Marvin GRANDIN avait eu un comportement fautif en privilégiant sa volonté de se décaler à l'absence de gêne de son concurrent et que les Commissaires avaient ainsi pu considérer qu'il avait mis son concurrent en difficulté et en danger en s'appuyant sur lui avec son corps et son bras pour le contrer, risquant de le déséquilibrer ;

Attendu dans ces conditions que les Commissaires de courses étaient fondés à sanctionner le jockey Marvin GRANDIN par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours et qu'il y a lieu de maintenir leur décision, laquelle est suffisamment proportionnée à la faute constatée et justifiée au vu du risque pris ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Marvin GRANDIN ;
- prononcer un avertissement à l'encontre dudit jockey au regard des formalités d'appel ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 4 janvier 2023
R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – C. du BREIL

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP PAU – 4 JANVIER 2023 – PRIX DE MORLAAS

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Alejandro GUTIERREZ VAL (BLACK MORNING (GB) arrivé non placé et Delphine SANTIAGO (BEYOND MY DREAMS (IRE) arrivée non placée, ont sanctionné cette dernière par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours (2ème infraction) pour avoir laissé pencher le hongre BEYOND MY DREAMS vers la lice intérieure et gêner ainsi la progression de la jument BLACK MORNING en entrant en contact avec cette dernière, cet incident n'ayant toutefois pas eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions

des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Delphine SANTIAGO contre la décision des Commissaires de courses ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Alejandro GUTIERREZ VAL et Delphine SANTIAGO à se présenter à la réunion du mercredi 11 janvier 2023 et constaté la non-présentation du jockey Alejandro GUTIERREZ VAL ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites des deux jockeys et des déclarations du jockey Delphine SANTIAGO, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel du jockey Delphine SANTIAGO, en date du 9 janvier 2023, mentionnant notamment :

- que son collègue Alejandro GUTIERREZ VAL a dit devant les Commissaires de courses à PAU qu'il a été obligé de reprendre son cheval fortement, car elle lui avait pris sa ligne ;
- qu'elle a répondu qu'elle s'excusait, mais que son cheval avait des œillères quand elle a fait une rêne d'appui et s'est retrouvée collée à son collègue, son cheval ne voyant pas à côté de lui, car il avait des œillères fermées et qu'il ne pouvait voir uniquement droit, qu'elle a dû contre-braquer, car elle venait trop se coller ;
- que la course suivante, elle a été sanctionnée, car elle a emmené son cheval vers la lice intérieure et ainsi gêné la progression de son concurrent ;
- qu'Alejandro GUTIERREZ VAL était en « *deuxième couloir* » quand il la voit venir se placer, il écarte la tête de son partenaire vers le couloir qu'elle veut prendre, puis il remet la tête droite et continue sa progression ;
- qu'en deuxième ligne, un jockey gêné ne peut pas continuer sa progression vers l'avant, il est stoppé dans sa progression, il lève les mains, stoppe son cheval ou est éjecté de sa trajectoire ;
- que son cheval est sorti en penchant à gauche, qu'il ne voulait pas se rabattre vers la droite et qu'elle a dû le laisser faire pendant la première partie et se dire qu'elle doit respecter ses aptitudes et que tant pis elle le fait changer de jambe plus loin pour pouvoir se rabattre en fin de la ligne droite ;
- qu'elle regarde vers sa droite, car elle a l'intention de venir se rabattre en troisième épaisseur à 3/4 des deux leaders, que la situation était normale, que les 5 premiers étaient en place et il ne restait plus à son partenaire qu'à se ranger, qu'elle avait passé le drapeau prévu à cet effet et qu'elle avait la possibilité de se rabattre ;
- qu'en même temps, qu'elle se rabattait, Alejandro GUTIERREZ VAL a repoussé son cheval en tournant la tête de son cheval vers le sien et l'a appelé deux fois ;
- qu'à ce moment, elle a réellement cru qu'un autre collègue avait les jambes de son cheval entre lui et le cheval le long de la lice et qu'elle a donc immédiatement réagi avec une rêne d'ouverture pour libérer une épaisseur de plus ;
- que le jockey Alejandro GUTIERREZ VAL n'a jamais repris sa monture, contrairement à ce qu'il a dit en première instance, d'où son appel ;
- qu'elle n'a pas empiété sur le couloir de son concurrent et qu'elle s'aperçoit qu'il a tourné la tête volontairement de son partenaire en tirant sur sa rêne extérieure et ainsi changé la trajectoire de son partenaire vers l'extérieur de son axe et de son couloir pour l'empêcher de placer son partenaire à cette troisième épaisseur ;
- qu'elle n'a pas pris la place de son concurrent ;
- qu'elle a eu de gros problème avec son entraîneur mécontent de sa monte, car elle s'est décollée du peloton et que par conséquent son cheval a été isolé et n'a pu faire une course normale à côté des autres chevaux ;

Vu les courriers de procédure en date du 10 janvier 2023 ;

Vu le courrier d'explications du jockey Alejandro GUTIERREZ VAL, en date du 10 janvier 2023, indiquant

notamment :

- que Delphine SANTIAGO a eu une monte dangereuse à son égard et celle du peloton ;
- que celle-ci ayant un numéro de corde en dehors, elle n'a pas hésité à avancer et à vouloir prendre sa place, tout cela sans prendre d'informations de leurs positions ;
- qu'elle est donc venue le percuter et déséquilibrer son cheval qui miraculeusement n'a pas entraîné de chute ;
- que c'est pour lui un comportement très dangereux et très grave ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu que le jockey Delphine SANTIAGO a repris ses observations écrites en séance en ajoutant notamment :

- qu'elle doit se mettre en troisième épaisseur, mais pas en deuxième ;
- que son cheval a légèrement penché quand elle a voulu se mettre en troisième épaisseur ;
- que son confrère l'a appelé en lui disant « *Oh oh ne viens pas là* », mais qu'elle ne voulait pas venir là ;
- qu'il s'écartait, car il avait quelqu'un à son intérieur, mais que c'est fluide et qu'il ne reprend jamais ;
- qu'il manque des vues de dos de qualité ;
- qu'elle ne vient jamais sur lui et que sa trajectoire est fluide en deuxième épaisseur ;
- que lorsqu'elle a entendu « crier », elle a contre-braqué très fort ;

Attendu qu'à la question du Président de séance indiquant qu'elle a quand même penché vers la corde, elle a répondu que « oui », que son cheval a penché, mais qu'elle a contre-braqué en réaction et qu'elle pensait qu'il y avait quelqu'un entre son confrère et Valentin SEGUY ;

Attendu que ledit jockey a poursuivi en indiquant notamment que son cheval a penché et s'est appuyé, mais de manière minime et « pas de là » à « prendre » une sanction ;

Attendu que l'intéressée a indiqué ne rien avoir à ajouter, suite à une question posée par le Président en ce sens ;

Attendu que les observations du jockey Delphine SANTIAGO en séance ne permettent pas de justifier son décalage caractérisé vers le jockey Alejandro GUTIEREZ VAL en abordant le tournant, alors qu'elle était très à l'extérieur plusieurs mètres avant, celle-ci s'étant déportée de manière très visible en serrant son concurrent qui avait ainsi été gêné ;

Que le comportement du jockey Alejandro GUTIEREZ VAL ne peut être considéré comme fautif, celui-ci étant à sa place à l'intérieur et ayant été victime de la pression du jockey Delphine SANTIAGO qui s'était déporté vers lui, ne faisant pas le nécessaire pour conserver son partenaire à une distance de sécurité satisfaisante de son concurrent ;

Attendu, dans ces conditions, que les Commissaires de courses étaient fondés à sanctionner le jockey Delphine SANTIAGO par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours au vu des règles du Code des Courses, précisant que c'était une deuxième infraction dans leur communiqué et qu'il y a lieu de maintenir leur décision, laquelle est motivée et justifiée au vu des éléments du dossier ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Delphine SANTIAGO ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a sanctionné ledit jockey par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours.

Boulogne, le 11 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
MONTIER-EN-DER – 4 SEPTEMBRE 2022
PRIX DE WISSEMBOURG - PRIX MC DONALD'S SAINT-DIZIER

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Attendu que la jument INDIAN SONG arrivée 1^{ère} de la course susmentionnée a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER ;

Attendu que l'entraîneur Laurent BOUTAULT, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux central publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et dûment appelé ledit entraîneur à se présenter le 11 janvier 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé qu'il était assisté de son épouse ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications dudit entraîneur transmises dans le cadre de l'enquête et ses déclarations, ainsi que celles de son épouse, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité non utilisée ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 13 décembre 2022 mentionnant notamment que :

- titulaire d'un permis d'entraîner, M. Laurent BOUTAULT détient un effectif de 2 chevaux qui se situent à son domicile ;
- M. Laurent BOUTAULT est le seul cavalier d'entraînement quotidien des deux chevaux ;
- M. Laurent BOUTAULT certifie ne jamais avoir administré du BENZOYLECGONINE ni d'ECGONINE METHYL ESTER à la jument INDIAN SONG, ni n'en avoir jamais pris lui-même ;
- la jument INDIAN SONG a couru deux semaines avant le 4 septembre 2022 sur l'hippodrome d'AURILLAC, course à laquelle elle finit première et dont l'analyse du prélèvement s'est avéré négatif ;
- M. Laurent BOUTAULT a fourni un compte-rendu de la journée du 4 septembre 2022 sur l'hippodrome de MONTIER-EN-DER, indiquant que les boxes sur l'hippodrome étaient sales et non-scellés à son arrivée, et que la jument INDIAN SONG a dû être laissée sans surveillance lorsque l'entraîneur est allé regarder son autre cheval partant dans une course avant (compte-rendu annexé au rapport) ;
- le jockey Stéphane BREUX qui a monté la jument INDIAN SONG a gagné la première place sur trois chevaux différents dans trois courses ce jour-là sur l'hippodrome de MONTIER EN DER, et que seul le prélèvement de la jument INDIAN SONG s'est avéré positif ;
- le jockey Stéphane BREUX n'a pas été prélevé le jour de la course le 4 septembre 2022 sur l'hippodrome de MONTIER-EN-DER, mais a été prélevé le 15 septembre 2022 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP, ainsi que le 28 septembre 2022 sur l'hippodrome du MANS, et que les résultats montrent l'absence de BENZOYLECGONINE et d'ECGONINE METHYL ESTER ;
- M. Laurent BOUTAULT a précisé que ses deux chevaux ont été prélevés le jour de la course, le prélèvement de son second cheval étant négatif après sa course le 4 septembre 2022 ;
- les analyses des prélèvements sanguins et urinaires réalisées le 10 octobre 2022 lors de la notification montrent l'absence de BENZOYLECGONINE et d'ECGONINE METHYL ESTER ;
- les analyses des échantillons de la litière du box de la jument INDIAN SONG réalisées le 10 octobre 2022 lors de la notification montrent l'absence de BENZOYLECGONINE et d'ECGONINE

METHYL ESTER ;

- les analyses de l'échantillon de la mangeoire du box de la jument INDIAN SONG et du casque de M. Laurent BOUTAULT réalisées le 10 octobre 2022 lors de la notification montrent la présence de BENZOYLECGONINE et d'ECGONINE METHYL ESTER ;
- M. Laurent BOUTAULT indique que seul lui et sa femme ont accès à ses écuries, son fils n'étant pas venu à son domicile depuis plusieurs mois ;
- l'accueil par M. Laurent BOUTAULT a été très aimable et courtois ;

Vu le courrier de procédure adressé audit entraîneur en date du 16 décembre 2022 ;

Vu les articles 85, 192, 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Laurent BOUTAULT a déclaré en séance, concernant la contre-expertise, que lorsque le vétérinaire lui a expliqué qu'il s'agissait de la même aiguille, de la même personne, du même sang prélevé au même instant et le tarif contre analyse, pour lui, le résultat sera le même ;

Attendu qu'à la précision de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE selon laquelle il ne contestait pas le prélèvement, ledit entraîneur a répété que le résultat aurait été le même ;

Attendu que M. Amaury de LENCQUESAING a demandé audit entraîneur d'expliquer le contexte du dossier, ce à quoi ce dernier a indiqué :

- qu'ils sont arrivés sur l'hippodrome, qu'il a « pris » son fils, qu'ils sont allés chercher les chevaux, qu'ils les ont mis aux boxes, qu'ils sont allés déjeuner, qu'ils sont revenus et ont regardé les courses ;
- qu'il s'agissait du même lot que quelques semaines auparavant, qu'ils s'amusaient en famille, que l'hippodrome était plaisant et qu'ils sont revenus, bien que craignants un terrain sec ;
- qu'ils sont allés au salivarium et qu'ils sont « tombés des nues » quand le vétérinaire leur a indiqué les résultats, ledit entraîneur précisant que c'est lui qui soigne ses chevaux et s'en occupe seul ;
- qu'il s'est dit qu'il devait s'agir de l'alimentation tout en se demandant pourquoi un seul de ses chevaux serait contaminé, qu'il a alors appelé son fils qui est « gentleman » et qui monte pour eux et lui a demandé si les boxes étaient scellés, ce à quoi son fils a indiqué que non ;
- qu'ils ont fait courir un cheval en laissant l'autre seul, puis qu'ils ont fait courir l'autre en laissant le premier seul, qu'ils ont regardé les courses sans savoir ce qui s'est passé ;
- qu'il s'est demandé si quelqu'un lui en voulait et si les boxes étaient souillées ;
- que lorsqu'il a vu son vétérinaire et les résultats concernant la mangeoire et le casque, il a eu peur d'en avoir également ingéré tout en s'interrogeant sur la quantité, qu'il a alors fait faire un prélèvement urinaire par son médecin pour lui personnellement ;
- que son fils lui a dit qu'il avait également été prélevé à LYON, se demandant alors si les institutions avaient des doutes les concernant ;

Attendu que la femme de l'entraîneur a indiqué :

- que le jockey qui montait la jument était négatif, que leur fils était négatif et que son mari était négatif et qu'ils ont acheté des lingettes pour faire leurs propres prélèvements et qu'ils ont également fait des prélèvements dans le camion ;
- que concernant la mangeoire, ils se sont dit que la jument salive et qu'au vu de la porosité du plastique, des rejets ont dû être trouvés suite à un empoisonnement de la jument ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé audit entraîneur comment il pouvait expliquer la présence de la substance dans le casque, ce à quoi ce dernier a répondu que le vétérinaire avait pris une lingette pour la mangeoire, puis avec le même gant, avait pris le casque avec une autre lingette, précisant que de leur côté ils ont refait le test et qu'ils pouvaient constater l'empreinte de trois doigts sur la lingette et qu'ils ont renouvelé le test la veille de l'audience et que la jument ne « rejetait » plus rien ;

Attendu concernant la remarque de leur fils selon laquelle les boxes n'étaient pas scellés sur l'hippodrome, M. Amaury de LENCQUESAING a demandé s'il s'agissait seulement de leurs deux chevaux ou de façon plus générale de tous les chevaux, ce à quoi l'entraîneur a répondu :

- qu'il s'agissait de toute l'allée de chevaux et que les leurs étaient côte à côte ;
- qu'il a vu des gens qui étaient devant leur box sans le quitter, tout en se demandant ce qu'il devait faire, que soit il y avait une négligence, soit c'était le fruit du hasard ;

Attendu que l'épouse de l'intéressé a fait remarquer une erreur de date mentionnée sur l'attestation de levée

d'anonymat, remise en séance ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter, suite à une question posée par le Président en ce sens ;

Attendu concernant l'erreur de date relevée en séance sur une page du dossier vétérinaire mentionnant le 22 juin 2022, que les éléments du dossier, notamment :

- la date de la course support du prélèvement, à savoir le 4 septembre 2022 ;
- la date du 22 septembre 2022 présente sur le certificat d'analyse à deux endroits distincts ;
- la date du 22 septembre 2022 présente sur le courrier du Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Courses Hippiques au Directeur Opérationnelle des Courses de France Galop ;
- la date du 22 septembre 2022 mentionnée sur la fiche d'attestation de levée d'anonymat « *EXPEDITION, ACTE n° 334695* » signée par l'huissier de justice ;
- la date du 22 septembre 2022 présente en page 5/20 du rapport d'analyse ;
- la date du 26 septembre 2022 présente sur l'enveloppe de levée d'anonymat ;

démontrent que la mention « *22 juin 2022* » insérée dans une seule des pièces présentes au dossier est constitutive d'une simple erreur matérielle ;

Qu'il faut lire 22 septembre 2022 et non pas 22 juin 2022 sur ladite pièce, le 22 septembre 2022 étant bien la date de fin d'analyse mettant en évidence les substances susvisées et également la date d'émission du certificat d'analyse, la date du 22 juin 2022 étant quant à elle constitutive d'une simple erreur matérielle n'ayant aucune incidence sur le fond du dossier et sur la positivité non contestée et confirmée par l'analyse de la mangeoire et du casque ;

Attendu que le résultat des analyses du prélèvement biologique effectué sur la jument INDIAN SONG révèle la présence de BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER, ce qui n'est pas contesté ni expliqué, ledit entraîneur émettant l'hypothèse selon laquelle les boxes sur l'hippodrome étaient sales et non-scellés à son arrivée, et que la jument INDIAN SONG a dû être laissée sans surveillance lorsque l'entraîneur est allé regarder son autre cheval partant dans une course avant ;

Que ledit entraîneur n'apporte cependant pas d'élément justifiant cette hypothèse et qu'il ressort des conclusions d'enquête que les analyses de l'échantillon de la mangeoire du box de la jument INDIAN SONG au sein de son établissement et du casque de M. Laurent BOUTAULT réalisées le 10 octobre 2022 lors de la notification montrent la présence de BENZOYLECGONINE et d'ECGONINE METHYL ESTER ;

Que la seule présence desdites substances caractérise l'infraction au Code des Courses au Galop ;

Attendu que ladite jument doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

Que la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu de l'absence d'élément communiqué par ledit entraîneur au titre de l'hypothèse avancée dans le cadre de l'enquête et d'éléments mettant en évidence une prise de précautions totale dans le cadre de l'hébergement de sa jument et de son environnement ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu notamment :

- de la positivité du prélèvement biologique de la jument INDIAN SONG à l'issue de sa course et des éléments du dossier ;
- des substances en cause dans le présent dossier, à savoir le BENZOYLECGONINE et l'ECGONINE METHYL ESTER ;
- de cette première infraction concernant ledit entraîneur en matière de positivité d'un cheval à l'issue d'une course ;

de sanctionner ledit entraîneur au regard des éléments du dossier et en l'espèce, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de ladite jument, de son entraînement, son environnement et de son entretien dans son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé la jument INDIAN SONG de la 1ère place du Prix de WISSEMBOURG - Prix MC DONALD'S SAINT-DIZIER ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er THINDY ; 2ème WINNER DREAM ; 3ème ERMINA ; 4ème HACKLE SETTER (USA) ; 5ème TANGO WHISKEY ;

- sanctionné l'entraîneur Laurent BOUTAULT en sa qualité de gardien responsable de ladite jument par une amende de 3.000 euros.

Boulogne, le 11 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CAGNES-SUR-MER

0604 001

dimanche 1^{er} janvier 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Didier MAYOUX – Jean GREGORIS – Jean-Michel COSTAMAGNA – Dominique de La PERRIERE

1 3004 PRIX DE L'Auvergne 3 800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans (nés en 2018), mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux steeple-chases depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

In Memoria , h, gr, 5 ans, par Al Namix et Catholique (Saint Des Saints), 70 k, Δ♂, (12 000), C. Robba (<i>D. Ubeda</i>), M. Pitart	1
I Love You Sivola , h, b, 5 ans, par Le Fou (IRE) et Suave De Sivola [Assessor (IRE)], 72 k (69 k), ♂♂, (12 000), M ^{me} L. Charital (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	2
Ici Avrilly , f, gr, 5 ans, par Fly With Me et Souris Blanche (Saint Des Saints), 67 k, ♀♂, (10 000), M ^{me} AC. Andre (<i>J. Charron</i>), M. Seror (s)	3
Prince Jelois , h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Nouma Jelois [Hannouma (IRE)], 72 k (68 k), ♂, (16 000), Y. Fouin (s) (<i>B. Marchand</i>), Y. Fouin (s)	4
Invincible Power , h, b.f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Coronet [Network (GER)], 72 k, ♂, (16 000), Pegasus Farms Ltd (<i>C. Lefebvre</i>), P.J. Fertillet	5
Grand Slickly , h, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, (12 000), Ecurie de La Verte Vallée (<i>S. Garcia</i>), A. Acker	6
Vizya , f, 5 ans, 68 k (65 k), ♀♂, (12 000), D. Cottin (s) (<i>M. Rame</i>), D. Cottin (s)	7
Ifrane , f, 5 ans, 66 k (65 k), ♀♂, (8 000), Ecurie des Dragons (<i>Tho. Gillet</i>), M. Pitart	8
Icambre , h, 5 ans, 71 k (68 k), ♂, (14 000), H. Rubin (<i>D. Salmon</i>), S. Foucher	arr
Padam , h, 5 ans, 74 k (70 k), ♀♂, (20 000), V. Le Roy (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	tj

10 partants; 20 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 273 €

9 long, 7 long, 9 long, tête, 4 long ½, 4 long ½, 2 long.

9 120€ – 4 560€ – 2 660€ – 1 805€ – 855€

Primes aux éleveurs:

1 322 € Haras De Mirande.

661 € Gilles Trapenard, Claude Chambéry.

385 € M^{me} Anne-Charlotte Andre, Hubert Alamartine, M^{le} Justine De Lageneste, Haras De Saint-Voir.

261 € Roger Charles Jean, Michel Guillois, Yannick Fouin.

123 € Pascal Noue.

Temps total: 4'42"78"

A l'issue de la course, les Commissaires, ont été saisi par le jockey Johnny CHARRON (ICI AVRILLY (AQ)) arrivé 3^e se plaignant d'avoir été gêné aux abords de l'open-ditch irlandais lors du premier passage par le jockey Dylan UBEDA (IN MEMORIA (AQ)) arrivé 1^{er} tout en précisant que cela n'avait eu aucune conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que les images mises à la disposition des Commissaires ne permettaient pas de déterminer un éventuel comportement fautif du jockey Dylan UBEDA.

Les hongres IN MEMORIA (AQ) et PRINCE JELOIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2 3002 PRIX DE L'ESTERON 4 000 m

(Haies)
(Classe 4)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus (nés en 2018 et antérieurement), n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu deux allocations. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 4 000 m env.

Cookilayone , f, gr, 7 ans, par Rajsaman et Saroushka [Westerner (GB)], 67 k, ♀♂, Suc. A. Girod (<i>D. Ubeda</i>), M. Pitart	1
Happy Roque , f, b, 6 ans, par Crillon et Volte De La Roque [Laveron (GB)], 68 k (64 k), ♂, M ^{me} C. Laigre (<i>D. Salmon</i>), J. Merienne	2
Forza , h, b, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 69 k (66 k), Δ, JC. Sarais (<i>T. Vabois</i>), JC. Sarais	3
Boogie , h, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Generation Disco [Early March (GB)], 67 k (66 k), Δ, Ecurie Michael Rizieri (<i>R. Mateur</i>), Y. Fouin (s)	4
Gingembre Menthe , h, al, 7 ans, par Barastraight (GB) et Jolie Menthe [Bateau Rouge (IRE)], 71 k, ♂, S. Salmon (<i>A. Merienne</i>), S. Foucher	5
Garo De Juilley , h, 11 ans, 69 k (68 k), ♀♂, G. Thompson (<i>C. Smeulders</i>), M ^{me} S. Leech	6
Naos GB , h, 5 ans, 68 k (65 k), ♂, P. Lenogue (<i>N. Ferreira</i>), P. Lenogue	7
Fan D'Apple'S , h, 8 ans, 71 k (67 k), ♀♂, SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Fèvre-Picon</i>), D. Satalla	tbé

8 partants; 34 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 950 €

5 long, 4 long, 3 long, 1 long ½, 2 long, 2 long.

15 840€ – 7 920€ – 4 620€ – 3 135€ – 1 485€

Primes aux éleveurs:

2 296 € Elie Lellouche, M^{le} Sarah Lellouche.1 148 € M^{me} Robert Mongin.

669 € Jean-Claude Sarais.

454 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{le} Valerie Simon, M^{le} Chloe Simon.

215 € Francois-Marie Cottin.

Temps total: 4'56"26"

Agissant sur réclamation du jockey Dylan SALMON (HAPPY ROQUE), arrivé 2^e, se plaignant d'avoir été gêné dans le dernier tournant, par la jument COOKILAYONE (Dylan UBEDA), arrivé 1^{er}, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Dylan SALMON et Dylan UBEDA, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la jument HAPPY ROQUE n'aurait pas devancé la jument COOKILAYONE lors du passage du poteau d'arrivée sans le mouvement constaté.

En outre, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Dylan UBEDA considérant qu'il n'avait pas eu ce comportement fautif.

La jument COOKILAYONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

3 3005 PRIX DES ILES D'OR

(Steeple-Chase - À réclamer)

3 800 m**19000 €** (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus** (nés en 2017 et antérieurement), mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné deux steeple-chases.

Poids: 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Erik Le Viking, h, b, 6 ans, par Norse Dancer IRE et Petite Fantasia GB (Flemensfirth USA), 68 k (64 k), ♂ p, (8 000), M^{me} C. Namuroy (*B. Marchand*), Y. Fouin (s)

Grazano, h, gr, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Madonje GER (Monsun GER), 70 k (66 k), ♂ p, (12 000), M^{me} S. Bertin (*D. Thomas*), T. Poché

Lord Bobby, h, n.p, 6 ans, par Sinndar IRE et Zannkiya (GB) (Sendawar IRE), 69 k, Δ p, (10 000), M. Chaouat (*C. Lefebvre*), P.J. Fertillet

Caddyhill IRE, h, b, 8 ans, par Arcadio GER et Ring Hill (GB) [Bering (GB)], 70 k (67 k), (12 000), Ecurie Club des Etoiles (*N. Ferreira*), Butel & Beaunez (s)

Haut De Forme, h, al, 6 ans, par Fuisse et Rotonde [Shaanmer (IRE)], 68 k (65 k), ♂ p, (8 000), T. Poché (*T. Vabois*), T. Poché

Chestnut Dream, h, 10 ans, 71 k (67 k), Δ p, (14 000), SASU Scuderia Christian Troger (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia

Kaliningrad, h, 6 ans, 69 k (66 k), φ p, (10 000), JR. Breton (*E. Bonnet*), JR. Breton

Mansionsa, f, 9 ans, 67 k (64 k), Δ p, (10 000), C. Trecco (*S. Garcia*), D. Windrif

Kapjahr, h, 8 ans, 68 k, p, (8 000), Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr

Hophop Hop De Pail, h, 6 ans, 70 k (66 k), Δ p, (12 000), JR. Breton (*J.B. Breton*), JR. Breton

Batman Royal, h, 6 ans, 68 k (65 k), ♂ p, (8 000), A. Icard (*A. Seigneul*), P.J. Fertillet

Farasilver, h, 7 ans, 70 k (67 k), φ, (12 000), O. Monnier (*A. Davodi*), S. Foucher

12 partants; 27 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 342 €

¾ long, 1 long ¼, 1 long, 9 long, 1 long, ½ long, 1 long, 9 long.

9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Richard Mark Venn, Ron Davies.

661 € Alain Couetil, Ecurie Cerdeval.

385 € Robert Matossian, Gerard Bernheim.

261 € Arctic Tack Stud, Norrismount Stud, prime non attribuée.

123 € Herve D' Armaille, Vcte Jean D' Indy.

Temps total: 4'44"71"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alexandre SEIGNEUL sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre BATMAN ROYAL après le saut de la première haie.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait subitement raccourci son action, et a ajouté qu'il l'avait arrêté pensant que le hongre avait un problème physique.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit hongre.

L'examen vétérinaire n'a pas révélé de problèmes physiques apparents.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications à l'entraîneur Davide SATALIA sur le comportement du hongre CHESTNUT DREAM arrivé non-placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait fait une hémorragie nasale.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Enfin, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Bastien MARCHAND en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 10 cps).

Les hongres ERIK LE VIKING et LORD BOBBY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

4 3006 PRIX MICHEL LINARES

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

4 200 m**33000 €** (15 840, 7920, 4620, 3135, 1485) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus** (nés en 2017 et antérieurement), n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1 janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Suroit, h, b, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et Suzuka (Cadoudal), 69 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr

Lord Pit, h, b, f, 8 ans, par Confuchias IRE et Lady Ohara [Kentucky Dynamite (USA)], 71 k, φ p, PY. Merienne (*A. Merienne*), S. Foucher

Highlands D Allier, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Crouesty (Cadoudal), 67 k, φ p, Max. Denuault (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s)

Celestin Mercury, h, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Mercura Celeste [Nikos (GB)], 71 k (67 k), Δ p, Ecurie de La Verte Vallée (*B. Marchand*), Y. Fouin (s)

The Room, f, al, 6 ans, par Manduro GER et The Living Room [Gold Away (IRE)], 69 k, φ, D. Duglas (*D. Ubeda*), M. Pitart

Fred, h, 8 ans, 68 k, φ p, S. Munir (*de F. Giles*), S. Dehez (s)

Achour, h, 12 ans, 73 k (69 k), ♂ p, M^{me} S. Bertin (*D. Thomas*), T. Poché

7 partants; 29 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 056 €

Certif. vétérinaire: Tam Konig

9 long, 8 long, 1 long, 3 long, 5 long, 9 long.

15840€ – 7920€ – 4620€ – 3135€ – 1485€

Primes aux éleveurs:

2296 € Guy Chereh.

1148 € James Baudouin, Christian Baudouin.

669 € Michel Larobe.

454 € Ecurie De La Verte Vallée, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

215 € Jean-Claude Seroul.

Temps total: 5'22"10"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage de sa cravache de manière inappropriée afin de faire pénétrer son cheval dans les aires de départ.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Félix De GILES au sujet de la performance du hongre FRED (AQ) arrivé non-placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait trop fait d'effort lors du premier tour et s'était rapidement retrouvé sans ressources.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre LORD PIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

5 3001 PRIX STODOUN

(Haies - Mâles et Hongres)

(Classe 2)

3 500 m**38000 €** (17 480, 8740, 4940, 3420, 1710, 1140, 570) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans** (nés en 2019), n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 500 m env.

Juge De Paix, h, al, 4 ans, par Voiladenuo et Spice [Bering (GB)], 70 k (66 k), Ecurie Thomas Sivadier (*B. Marchand*), Y. Fouin (s)

J'Excel, h, b, 4 ans, par Crossharbour GB et Ixelle Des Lumes [Saddler Maker (IRE)], 67 k, p, Ecurie Hamon (*J. Charron*), P.J. Fertillet

Arazzo GER, h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Aloe GER (Lomitas GB), 68 k (65 k), p, V. Filliau (*N. Howie*), A. Acker

Muselli, h, b, 4 ans, par Ultra IRE et Zakariane [American Post (GB)], 69 k, p, M. Perret (*D. Ubeda*), M. Pitart

Joinville Le Pont, h, n.p, 4 ans, par Bathyrhon GER et La Foret (Forestier), 68 k (64 k), φ p, M^{me} S. Bertin (*D. Thomas*), T. Poché

Offtheworld, h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et The Race (Mansonnien), 66 k, C. Trecco (*N. Gauffenic*), D. Windrif

Senograf, h, 4 ans, 66 k (62 k), p, M^{me} G. Menato (*J. Phelippe*), M^{me} G. Menato

Ramuntcho, h, 4 ans, 70 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr

8 partants; 18 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 512 €

3 long, encolure, 3 long, 1 long ½, 1 long.

17480€ – 8740€ – 4940€ – 3420€ – 1710€ – 1140€

Primes aux éleveurs :

2796 € Yannick Fouin.
1398 € M^{me} Catherine Lumet, David Lumet.
790 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
547 € M^{me} Elza Petit, M^{me} Hannah Petit, Michel Perret.
273 € Francois-Marie Cottin.
182 € M^{me} Stephanie Gachelin, David Windrif, Teddy Windrif, Didier Henri Dubois.

Temps total : 4'12''50'''

Le hongre JUGE DE PAIX (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

6 3000 PRIX DE VILLENEUVE LOUBET 3 400 m

(Haies - À réclamer - Femelles)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans (nées en 2019) mises à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, toute gagnante, d'une course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k, de plusieurs courses, 4 k.

Monsieur CALAMUSO, Adjoint à la Tranquillité Publique et la Protection Animale, est heureux de récompenser l'entourage du cheval gagnant.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.

- | | |
|-----|--|
| 1 | Sniper Point , f, gr, 4 ans, par Pastorius GER et Ejina (Highest Honor), 71 k (68 k), φ, (19 000), R. Bruni (<i>D. Salmon</i>), H. Merienne (s) |
| 2 | Naeva , f, b, 4 ans, par Pastorius GER et Todaraba [Martaline (GB)], 72 k (68 k), Δ♂, (21 000), F. Leclercq (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s) |
| 3 | La Baroche , f, b, 4 ans, par Recorder GB et La Belliere IRE (Khelelyf USA), 67 k (63 k), Δ♂, (11 000), T. Tailleur (<i>D. Thomas</i>), T. Poché |
| 4 | Joly Poupee , f, b, 4 ans, par Estejo GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 70 k (67 k), Δ♂, (17 000), Butel & Beaunez (s) (<i>M. Rame</i>), Butel & Beaunez (s) |
| 5 | Just A Kiss Sivola , f, b, 4 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 67 k (63 k), ♂♂, (11 000), Haras de Sivola (<i>E. PUILLET-RODA</i>), M. Pitart |
| 6 | Tonnerre Du Temps , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Daniella [Sea The Stars (IRE)], 72 k (69 k), Δ♂, (17 000), P.J. Fertillet (<i>N. Ferreira</i>), P.J. Fertillet |
| 7 | Dream Sage , f, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Notre Sage [Sageburg (IRE)], 67 k (65 k), ♂♂, (11 000), Passion & Dream (<i>A. Gautron</i>), P.J. Fertillet |
| 8 | Verychic , f, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, (11 000), T. Poché (<i>A. Chesneau</i>), T. Poché |
| 9 | Wild Pretender , f, 4 ans, 68 k (65 k), ♀, (13 000), Y. Fouin (s) (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s) |
| arr | Ana Martina , f, 4 ans, 68 k (65 k), ♀, (13 000), H. de Waele (<i>T. Vabois</i>), P. Lenogue |
| arr | Tee Moon Paris , f, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, (11 000), M ^{me} M. Lagogue (<i>N. Howie</i>), A. Acker |
| arr | Saraswati , f, 4 ans, 67 k (64 k), (11 000), P. Lenogue (<i>E. Bonnet</i>), P. Lenogue |
| arr | Curious Lady , f, 4 ans, 67 k (66 k), Δ, (11 000), B. Seigneul (<i>R. Mayeur</i>), J. Merienne |

13 partants ; 23 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 220 €
1 long, 3/4 long, 1 long, 2 long, 3 long, 3 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long.
9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1472 € Thierry De La Heronnriere.
736 € Jacques Seror.
416 € Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
288 € Sebastien Berger, Guy Berger.
144 € Haras De Sivola, Max Trapenard.
96 € Ecurie Des Charmes.
48 € Beranger Bussy, M^{me} Claude Martin.

Temps total : 4'5''10'''

Le jeune-jockey Alexandre SEIGNEUL ne se sentant pas assez bien pour remonter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TONNERRE DU TEMPS par le jeune-jockey Nathanael FERREIRA.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Bertrand SEIGNEUL par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Damien THOMAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (4^e inf / 6 cps).

Les pouliches SNIPER POINT, NAEVA et LA BAROCHE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

7 3003 PRIX DE L'ARTOIS 3 500 m

(Haies - Femelles)
(Classe 3)

35000 € (16800, 8400, 4900, 3325, 1575) – dotation France Galop

Pour juments de 5 ans et au-dessus (nées en 2018 et antérieurement), n'ayant, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. En outre, toute gagnante d'une course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- | | |
|---|--|
| 1 | Hellena , f, b, f, 6 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 69 k, S. Salmon (<i>A. Merienne</i>), S. Foucher |
| 2 | Avernes (IRE) , f, b, 5 ans, par Intello (GER) et Annouville [Air Chief Marshal (IRE)], 67 k, φ♂, Ecurie Joya Racing SAS (<i>C. Lefebvre</i>), P.J. Fertillet |
| 3 | Brekdance Bilberry , f, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Silvy Du Normandy (IRE) (Orpen USA), 68 k, ♀, M. Laflandre (<i>D. Ubeda</i>), M. Pitart |
| 4 | Demoiselle Kap , f, b, 5 ans, par Kappgarde et Dabaratsa [Astarabad (USA)], 65 k (64 k), ♂, J.L. Marriot (<i>C. Smeulders</i>), M ^{me} S. Leech |
| 5 | Imany Baie , f, b, 5 ans, par Crillon et Tenessee (Kappgarde), 67 k, φ♂, Ecurie Laurent Querou (<i>N. Gauffenic</i>), P.J. Fertillet |
| 6 | Haeva D'Or , f, 6 ans, 69 k (66 k), ♂♂, H. de Waele (<i>T. Vabois</i>), P. Lenogue |
| 7 | Quelle City , f, 6 ans, 69 k (65 k), Δ♂, M ^{me} S. Bertin (<i>D. Thomas</i>), T. Poché |
| 8 | Hopalla Chocolat , f, 6 ans, 67 k (63 k), ♀, M ^{me} M. Merienne (<i>D. Salmon</i>), J. Merienne |
| 9 | Hourra De Sivola , f, 6 ans, 67 k (64 k), ♂♂, M ^{me} V. Bayon de Noyer (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s) |

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 679 €
1/2 long, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/4, encolure, 3 long, 5 long, 5 long 1/2.
16800€ – 8400€ – 4900€ – 3325€ – 1575€

Primes aux éleveurs :

2436 € Suc. Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
1218 € Franklin Finance S.A.
710 € Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin.
482 € Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte.
228 € Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.

Temps total : 4'13''67'''

Les Commissaires ont autorisé la jument HOPALLA CHOCOLAT à être munie d'un bonnet assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf / 6 cps).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Teddy VABOIS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (4^e inf / 6 cps).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Adrien MERIENNE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 6 cps).

Les juments HELLENA et AVERNES (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

lundi 2 janvier 2023

0539 002

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Frédéric LANDON – Jacques CAMY –
Stéphanie UHEL – Patrick SABAROTS

8 3025 PRIX ALFONSO DE PORTAGO 3 900 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

36000 € (17280, 8640, 5040, 3420, 1620) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans (nés en 2017), n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- | | |
|---|--|
| 1 | Hat Trick Sivola , h, n.p, 6 ans, par Noroit GER et Kerrana (Cadoudal), 69 k, φ♂, Haras de Beauvoir (<i>de F. Giles</i>), AS. Pacault (s) |
|---|--|

2	Harry Conti , h, gr, 6 ans, par Network GER et Toscana Conti (Dom Alco), 74 k, p, Ecurie Patrick Joubert (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay
3	High Fashion , f, b.f, 6 ans, par Crillon et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 66 k, p, M ^{me} I. Pacault (<i>B. Le Clero</i>), M ^{me} I. Pacault
4	Hunter Grey , h, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pick'Up [Alesso (USA)], 70 k (68 k), C. Doudeau (<i>M. Chaillolleau</i>), E. Clayeux (s)
5	Helio Borget , h, b, 6 ans, par Saddex (GB) et Kashima (Kadalko), 67 k, p, F. Martin (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)
6	Histoire Allen , f, 6 ans, 67 k (64 k), Δp, B. Vagne (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s)
7	Fira , f, 6 ans, 71 k (69 k), Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), D. Guillemain (s)

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 471 €
courte tête, 7 long ½, 1 long, 2 long, 9 long, 8 long.
17 280€ – 8 640€ – 5 040€ – 3 420€ – 1 620€

Primes aux éleveurs :
2505 € Gilles Trapenard.
1252 € Patrick Joubert.
730 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{lle} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.
495 € Roger-Marie Dupuis, Christophe Doudeau.
234 € M^{me} Olivia Goupil.

Temps total : 4'58"70"

Les hongres HAT TRICK SIVOLA et HARRY CONTI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

9	PRIX D'ARTIGUELOUVE	3 300 m
(Haies - À réclamer - Femelles)		
20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop		
Pour pouliches de 4 ans (nées en 2019), mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 8.000 porteront 2 k.		
Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %		
Parcours n° 3 : Haies, Dist. 3 300 m env.		
1	Daily Quest , f, gr, 4 ans, par Martinborough JPN et Achera [Silver Frost (IRE)], 70 k (66 k), ⊗, (15 000), M ^{me} P. Morin-Paye (<i>T. Leploy</i>), D. Guillemain (s)	
2	Bistrot Has , f, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Bia Has [Martaline (GB)], 67 k (66 k), ⊗p, (9 000), M ^{me} O. Delaunay (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay	
3	Jazzy Du Mestivel , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 71 k (67 k), p, (17 000), Ecurie des Dunes (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Quinton (s)	
4	Arabesque Du Mazet , f, b, 4 ans, par Papal Bull GB et Curves In Control USA (Arch USA), 68 k, (11 000), C. Mestre (<i>L. Zuliani</i>), B. Gourdon (s)	
5	Glycine Bleue , f, b, 4 ans, par Network GER et Vallee Rose (Nickname), 68 k (65 k), p, (11 000), M ^{me} P. Papot (<i>F. Besson</i>), P. Quinton (s)	
arr	Celine , f, 4 ans, 73 k (71 k), p, (21 000), Red And White Racing (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	
arr	Marvel Family , f, 4 ans, 71 k, p, (17 000), Ecurie Black & White (<i>K. Nabet</i>), Rob. Collet (s)	
arr	Melayotte , f, 4 ans, 68 k, (11 000), M ^{me} S. Pelletan (<i>B. Fouchet</i>), J.L. Pelletan	
arr	Maresia , f, 4 ans, 67 k, p, (9 000), P. Patanchon (<i>AD. Fouchet</i>), de T. Lauriere	

9 partants ; 10 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 16 €
1 long, 7 long, 1 long ½, 2 long.
9 600€ – 4 800€ – 2 800€ – 1 900€ – 900€

Primes aux éleveurs :
1 536 € M^{lle} Patricia Morin-Paye.
768 € Scea Hamel Stud.
448 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, M^{lle} Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.
304 € Mathieu Talleux.
144 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 4'18"10"

La pouliche DAILY QUEST a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

10	PRIX EQUIDIA (PRIX PIERRE ESTREM REY)	3 800 m
(Haies - Handicap divisé)		
Première épreuve		
105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) – dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus (nés en 2017 et antérieurement) ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} catégorie.		
Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.		
Référence : +12.		
1	Capodimonte , h, al, 7 ans, par Konig Turf GER et Carolles [Medicean (GB)], 68 k, Δp, M.L. Bloodstock Ltd (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	
2	Saint Anjou , h, b, 11 ans, par Saint Des Saints et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 66 k, p, A. Vandenhove (<i>J. Charron</i>), L. Viel (s)	
3	Super Flam , h, b, 7 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 65 k, p, B. Loustaud (<i>de A. Chitray</i>), L. Cadot	
4	Six One , h, gr, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 69 ^{1/2} k, p, A. Bardini (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	
5	Chichi De La Vega , h, b, 6 ans, par Nom De D'La et Cesarine Palace [Great Pretender (IRE)], 69 k, Rob. Collet (s) (<i>K. Nabet</i>), Rob. Collet (s)	
6	Apollo Creed , h, b, 9 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance [Goldneyev (USA)], 65 k, p, Ger. Lecomte (<i>D. Lecomte</i>), Ger. Lecomte	
7	Golden Witch , f, b, 6 ans, par Elvstroem AUS et Golden Clou (Kendor), 71 k, M ^{me} SL. Born (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} S. Delaroché	
8	Hamersley , h, 6 ans, 67 k, SARL Mon Romain (<i>M^{me} C. Prichard</i>), C. Bonin (s)	
9	Danse Avec Jersey , h, 10 ans, 68 k, p, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s)	
arr	Hotel Dieu , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, p, Couetil Elevage (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	
arr	Konig De Noe , h, 7 ans, 67 ^{1/2} k, Δp, P. Torlay (<i>Q. Defontaine</i>), XL. Le Stang	
arr	Caparica , f, 6 ans, 66 k, ⊗, M ^{me} de S. Montzey (<i>L. Franzel</i>), de B. Montzey (s)	
arr	Bonaparte Forlonge , h, 6 ans, 65 k, ⊗p, M ^{me} C. Lauffer (<i>C. Lefebvre</i>), J. Resimont	
t.j	Hyde Madrik , f, 6 ans, 68 ^{1/2} k, Δp, E.J. Leclerc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	
t.j	Hupeca De Thaix , h, 6 ans, 67 k, p, Ecurie B.A.G. (<i>T. Beaurain</i>), E. Grall (s)	

15 partants ; 38 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 482 €
Certif. vétérinaire : Boston Emery
1 long ¼, 6 long ½, 2 long ½, 5 long ½, 1 long, 1 long ¾, 8 long, 3 long.
47 250€ – 23 100€ – 13 650€ – 9 450€ – 5 250€ – 3 675€ – 2 625€

Primes aux éleveurs :
6 851 € M. L. Bloodstock Ltd.
3 349 € Gildas Vaillant.
1 979 € Fabrice Bazin.
1 370 € Joel Souchard, Pierre Souchard.
761 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
532 € Elie Lellouche.
380 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 4'44"30"

Agissant sur réclamation du jockey Geoffrey RE (DANSE AVE JERSEY) arrivé 9ème se plaignant d'avoir été gêné, au départ, par le hongre KONIG DE NOE (Quentin DEFONTAINE) arrêté, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement du hongre KONIG DE NOE n'avait pas eu d'incidence sur le résultat de la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et les jockeys Lilian FRANZEL et Quentin DEFONTAINE, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alain de CHITRAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 800 g au poids résultant des conditions de la course.

Les hongres CAPODIMONTE, SAINT ANJOU, SUPER FLAM, SIX ONE et CHICHI DE LA VEGA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

11 3022 **PRIX ALFRED TORRANCE** **3 500 m**

(Haies - Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang)

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France GalopPour poulains entiers et hongres de **4 ans** (nés en 2019), n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids : 67 k.****Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Jermyn Raffles**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k (65 k), ♂, S. Munir (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) **1**
- Jusquicitouvabien**, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Venus Collonges (Dom Alco), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*de F. Giles*), E. Clayeux (s) **2**
- Jersey Du Trotter**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Star De Champdoux [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂, C. Masle (*G. Re*), E. Grall (s) **3**
- James De Baune**, h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Azur De Baune [Network (GER)], 67 k, ♂, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*de A. Chitray*), de A. Boisbrunet (s) **4**
- Just A Castle**, h, gr, 4 ans, par Castle Du Berlais et Allo Cherie (Dom Alco), 67 k, P. & C. Peltier (s) (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) **5**
- Jeune Coko**, h, b.f, 4 ans, par Cokoriko et Bluettes Du Seuil [Network (GER)], 67 k, R. Stanley (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) **6**
- Joyvol**, h, n, 4 ans, par Voiladenuo et Volverine Macalo (Voix Du Nord), 67 k, ♂, A. Chaille-Chaille (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **7**
- Johnny Mag**, h, 4 ans, 67 k, ♂, C¹⁶ AA. Maggiar (*G. Masure*), E. Clayeux (s) **8**
- Jalzan**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} C. Darchy (*T. Chevillard*), SCEA Elevage Menuet **arr**
- Jargauder**, h, 4 ans, 67 k, O. Desmontils (*C. Riou*), E. Leray (s) **arr**
- Jupon D'Allier**, h, 4 ans, 67 k, M^{me} M. Lefevre (*M. Bonsergent*), B. Lefevre (s) **arr**
- Jaguar Collonges**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **arr**
- Japhet**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} D. Mele (*A. Zuliani*), M^{me} D. Mele **arr**
- Jafar D'Airy**, h, 4 ans, 67 k, ♂, SCEA de La Vallée de L'Orne (*L. Zuliani*), Gab. Leenders (s) **arr**
- Jungle Ville**, h, 4 ans, 67 k, ♂, SCEA des Collines (*G. Staffa*), M^{me} D. Mele **arr**
- J'Arrive De L'Est**, h, 4 ans, 67 k, ♂, G. Lenzi (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **tbé**

16 partants ; 22 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 231 €
4 long ½, 3 long, 3 long ½, courte encolure, 4 long, ¾ long, 1 long.
15 640 € – 7 820 € – 4 420 € – 3 060 € – 1 530 € – 1 020 € – 510 €

Primes aux éleveurs :

2 502 € Simon Munir, Isaac Souede.
1 251 € Emmanuel Clayeux, Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
707 € Christophe Masle.
489 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
244 € Philippe Peltier.
163 € Emmanuel Clayeux.
81 € Arnaud Chaille-Chaille.*Temps total : 4'32"40"*

Les hongres JERMYN RAFFLES et JUSQUICITOUVABIEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

12 3024 **PRIX JOSEPH BARRON** **3 800 m**

(Haies - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

60 000 € (27 000, 13 200, 7 800, 5 400, 3 000, 2 100, 1 500) – dotation France GalopPour tous chevaux de **6 ans et au-dessus** (nés en 2017 et antérieurement) ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +19.

- Inside Montlioux**, h, b, 6 ans, par Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 70 k (68 k), ♂, M^{me} C. Beaunez (*M^{me} C. Pritchard*), E. Grall (s) **1**
- New President**, h, b, 6 ans, par Sinndar IRE et Sun Song [Dr Fong (USA)], 72 k, ♂, D. Frouin (*T. Beaurain*), F. Foucher **2**

Heroine Smart, f, gr, 6 ans, par Elusive City USA etAlgrey Saintmartin (Saint Des Saints), 71 ½ k, ♂, D. Huyck (*G. Masure*), N. Paysan **3****Pas De Quartier**, h, b.f, 7 ans, par Fuisse et Sambaresca(Maresca Sorrento), 69 k, JM. Baudrelle (*de A. Chitray*), JM. Baudrelle **4****Garanti Or**, h, b, 7 ans, par Nidor et Verybella [FragrantMix (IRE)], 72 k, ♂, JP. Guillet (*T. Chevillard*), N. Paysan **5****Frimousse**, f, b, 8 ans, par Kapgarde et Lafeline (VideoRock), 71 k, M^{me} F. Herissay de Laitre (*J. Reveley*), F. Foucher **6****Yo**, h, b.f, 12 ans, par Satri IRE et Yeomanry[Saumarez (GB)], 71 ½ k (69 ½ k), ♂, Ecurie des Dunes (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) **7****Galileo De Viette**, h, 7 ans, 71 ½ k (68 ½ k), ♂, ♂,Ger. Lecomte (*D. Lecomte*), Ger. Lecomte **8****Ballinsco**, h, 9 ans, 72 k (68 k), ♂, A. Chaille-Chaille(*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaille-Chaille **arr****Olympic Flame**, h, 8 ans, 70 k, ♂, SCEA Elevage Menuet(*K. Nabet*), SCEA Elevage Menuet **arr****Handspinner**, h, 6 ans, 69 ½ k (66 ½ k), ♂, M^{me} H. Cadot(*T. Jaguelin*), L. Cadot **arr****Royal Gemix**, h, 6 ans, 69 ½ k (66 ½ k), ♂, JF. Cuenca(*G. Champier*), JF. Cuenca **arr****Guerre Des Gaules**, f, 7 ans, 68 ½ k (64 ½ k), ♂, ♂,SCEA Haras de Peyre (*DA. Surveillant*), P. & C. Peltier (s) **arr****Disco Mome**, h, 10 ans, 67 k, ♂, M^{me} C. Leduc(*J. Charron*), T. Viel **arr****Patricien**, h, 6 ans, 64 k, ♂, M^{me} C. Lauffer (*L. Zuliani*),J. Resimont **arr**15 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 600 €
Eng. Sup. : *Pas De Quartier*

1 long ¼, 1 long, 5 long ½, 3 long, ½ long, 9 long.

27 000 € – 13 200 € – 7 800 € – 5 400 € – 3 000 € – 2 100 € – 1 500 €

Primes aux éleveurs :

3 915 € Bruno Masure, M^{me} Anne Laure Saccard, Yves Collange.

1 914 € Haras De La Rousselière Scea.

1 131 € Ecurie Smart Scea.

783 € Jean-Marc Baudrelle.

435 € M^{me} Jacqueline Blanchard, Gerard Doyen.

304 € Elevage Laitre Scea.

217 € M^{me} Maria-Christina Kolungia, Jacques Beres.*Temps total : 4'46"30"*

Les hongres INSIDE MONTLIOUX et PAS DE QUARTIER ont fait l'objet

d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey David Andre SURVEILLANT en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

PAU

0539 004

mercredi 4 janvier 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS – Jacques CAMY –
André de COORDE – Stéphanie UHEL**13** 3029 **PRIX DE BAYONNE** **3 900 m**

(Steeple-Chase)

(Classe 2)

38 000 € (17 480, 8 740, 4 940, 3 420, 1 710, 1 140, 570) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans** (nés en 2019), n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Santa Julia, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Poli

Bamba [Poliglote (GB)], 73 k (71 k), ♂, L. Disaro

(*M^{me} C. Pritchard*), D. Cottin (s) **1****Exciting Light**, h, gr, 4 ans, par Hunter'S Light IRE etExcitante [Excelebration (IRE)], 68 k, ♂, M^{me} M. de Sousa(*L. Zuliani*), M^{me} D. Mele **2****Aelle**, f, gr, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Gazelle De LaVega [Lost World (IRE)], 65 k, ♂, AS. Pacault (s) (*K. Nabet*), AS. Pacault (s) **3****Java De L'iton**, f, gr, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA

et Vamp De L'iton [Goldneyev (USA)], 67 k, ♂, C. Herman

(*R. Julliot*), E. Leray (s) **4****Kenzo Du Brizais**, h, 4 ans, 70 k, ♂, Haras de Magouet(*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **t.lj**

5 partants ; 19 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 1 227 €

4 long, 7 long, 2 long.
17 480€ – 8 740€ – 4 940€ – 3 420€

Primes aux éleveurs :
2 796€ Herve Lair, Jean-Louis Lair.
1 398€ Sca La Perrigne.
790€ Patrice Perennec.
547€ Claude Herman.

Temps total : 5'2"70"^{'''}

La pouliche SANTA JULIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

14 3026 **PRIX D'ARESSY** **3 300 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)
20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains et hongres de **4 ans** (nés en 2019), mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Parcours n° 3 : Haies, Dist. 3 300 m env.

- Firstclass**, h, b.f, 4 ans, par Magadino et Fricar (Stormy River), 70 k (68 k), Δ p, (15 000), Ecurie Renk (M^{me} C. Prichard), E. Grall (s) **1**
- Baron Zanzi**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 70 k (66 k), \otimes p, (15 000), J. Seror (M^{me} L. Suisse), P. Quinton (s) **2**
- Wings Of Liberty**, h, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Altana USA (Mountain Cat USA), 72 k, Δ p, (19 000), Ecurie Zingaro (de F. Giles), D. Cottin (s) **3**
- Angel First**, h, b, 4 ans, par Ardard IRE et Angel'S Tears GB (Seeking The Gold USA), 70 k (68 k), ϕ p, (15 000), Ecurie Bred To Win SC (P. Denis), P. Quinton (s) **4**
- Jupiter Pepper**, h, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Policalle [Poliglote (GB)], 73 k (69 k), \otimes p, (21 000), M^{me} I. Peltier (DA. Surveillant), P. & C. Peltier (s) **5**
- James**, h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 70 k, Δ p, (15 000), M^{me} C. Laufer (C. Lefebvre), J. Resimont **6**
- Courting**, h, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et Holdinghands [Whipper (USA)], 71 k (68 k), ϕ p, (17 000), C. Humphris (G. Saffa), M^{me} D. Mele **7**
- Nafarrak**, h, 4 ans, 71 k, Δ p, (17 000), P. Detre (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) **arr**
- Garein**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15 000), Haras du Bosquet (T. Leplay), D. Guillemain (s) **arr**

9 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 200 €
Eng. Sup. : James

5 long ½, 1 long ½, 6 long, 3 long ½, 7 long, 3 long.
9 200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :
1 472€ M^{me} Brigitte Renk.
736€ Jacques Seror.
416€ M^{me} Lisa Lemiere Dubois, Florian Simon.
288€ Earl Haras Du Logis, Jocelyn Targett, Julian Ince.
144€ Jean-Baptiste Brice, Yves Elliot, Arthur Brice, M^{me} Clara Leyglene.
96€ Earl Haras Saint-James.
48€ Cyril Humphris.

Temps total : 4'18"0"^{'''}

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Gianni SIAFFA en ses explications sur le comportement du hongre COURTING arrivé 7^e.

L'intéressé a indiqué avoir sollicité ledit hongre à partir de la mi-ligne d'en face et qu'une fois dans la ligne d'arrivée, il ne disposait plus des ressources suffisantes.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre FIRSTCLASS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

15 3027 **PRIX D'OLORON** **3 500 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)
(Inédits)

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans** (nées en 2019), n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Juracique**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Amitabha (Al Namix), 68 k, Δ p, Ecurie Mirande (K. Nabet), M^{me} I. Pacault **1**

- Judicieuse Allen**, f, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Concerto D'Allen [Coastal Path (GB)], 68 k, Δ p, B. Vagne (de A. Chitray), Gab. Leenders (s) **2**
- Justice**, f, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Vixice [Tremolino (USA)], 68 k, Δ p, V. Deliberos (GG. Vibert), F. Nicolle **3**
- Journée De Reve**, f, b, 4 ans, par Fly With Me et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 68 k, Δ p, E. Grall (s) (C. Lefebvre), E. Grall (s) **4**
- Juhenium**, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Kalgary [Hawker'S News (IRE)], 68 k, Δ p, M^{me} M. Juhen-Cypres (L. Zuliani), Gab. Leenders (s) **5**
- Jalna Coko**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Chic Lady [Network (GER)], 68 k, Ecurie Patrick Joubert (J. Reveley), E. Clayeux (s) **6**
- Jessy**, f, al, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Kenna [Epervier Bleu (GB)], 68 k, Δ p, Ecurie Thierry Cypres & Fils (D. Gallon), A. Chaille-Chaille **7**
- Jagger Bomb**, f, 4 ans, 68 k, Δ p, Ecurie Mirande (G. Masure), AS. Pacault (s) **arr**
- Jeune Canaille**, f, 4 ans, 68 k, Δ p, Haras de Saint-Voir (G. Re), P. & C. Peltier (s) **arr**
- J Y Crois**, f, 4 ans, 68 k, Δ p, M^{me} I. Pacault (B. Le Clerc), M^{me} I. Pacault **arr**
- Jetsee**, f, 4 ans, 68 k, Δ p, E. Grall (s) (T. Beaurain), E. Grall (s) **tbé**

11 partants ; 12 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 27 €

5 long ½, 3 long ½, 2 long ½, 7 long, 1 long, 6 long.

15 640€ – 7 820€ – 4 420€ – 3 060€ – 1 530€ – 1 020€ – 510€

Primes aux éleveurs :

2 502€ Haras De Mirande.

1 251€ Bruno Vagne, Damien Vagne.

707€ Franck Deliberos, Victor Deliberos, M^{me} Marie Deliberos.

489€ Jean-Paul Gronfier.

244€ M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

163€ Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.

81€ Thierry Cypres, Jacques Cypres.

Temps total : 4'30"70"^{'''}

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Gaetan MASURE en ses explications sur le comportement de la pouliche JAGGER BOMB (AQ).

L'intéressé a indiqué que le terrain n'avait pas semblé lui convenir et qu'il avait jugé préférable de l'arrêter à la sortie du dernier tournant.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche JUSTICE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

16 3030 **PRIX DE SAINT-ARMOU** **3 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant reçu, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, une allocation de 8.000, portera 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Parcours n° 15 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- Espoir Du Grillon**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 72 k (68 k), ϕ p, (13 000), P. & C. Peltier (s) (DA. Surveillant), P. & C. Peltier (s) **1**
- Feu Follet Sivola**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Une Par Une [Alberto Giacometti (IRE)], 71 k (68 k), \otimes p, (11 000), Ecurie des M (T. Dumouch), P. Quinton (s) **2**
- Roi D'Oudalle**, h, b, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 70 k, ϕ p, (9 000), JP. Leseigneur (R. Julliot), J. Marion (s) **3**
- Hextravel Du Porto**, f, b.f, 6 ans, par Saddex (GB) et Atorsix [Network (GER)], 70 k, ϕ p, (13 000), G. Laroche (K. Nabet), M. Seror (s) **4**
- Savoyard (IRE)**, h, b, 10 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 70 k (66 k), (9 000), J. Uzel (A. Pageot), J. Boisnard (s) **5**
- Rosande**, f, 7 ans, 69 k, Δ p, (11 000), M^{me} F. Touzac (P. Blot), L. Cadot **6**
- Green Gold**, h, 5 ans, 67 k, (7 000), Ecurie Biraben (T. Chevillard), Ch. Gourdain (s) **7**
- Emzo**, h, 9 ans, 71 k (68 k), (11 000), Ecurie Mme Maryvonne Gilles (F. Besson), A. Lefeuvre (s) **arr**
- Good Bye De Roche**, h, 5 ans, 69 k (66 k), Δ p, (11 000), C. Geoffroy (GG. Vibert), F. Nicolle **arr**
- Hermes Des Sources**, h, 6 ans, 72 k (68 k), Δ p, (13 000), E. Leray (s) (M^{me} L. Suisse), E. Leray (s) **dér**
- Mendelsohn**, h, 7 ans, 72 k, Δ p, (13 000), F. Petit (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) **tbé**

11 partants ; 26 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 313 €

Certif. vétérinaire : *Sainte Cleni*

3 long ½, 4 long, 1 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long.

9 120€ – 4 560€ – 2 660€ – 1 805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1 322 € M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.

661 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

385 € Jean-Pierre Leseigneur.

261 € Earl Du Porto, Alban Ore, Jehan Ore, M^{me} Emerencie Ore.

123 € Jean-Charles Coude.

Temps total : 4'41"20"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la dérobade du hongre HERMES DES SOURCES arrêté à la fin de la ligne d'en face à un tour de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition de la jeune-jockey Léa SUISSE, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que ledit hongre s'était dérobé seul sans qu'une faute ne soit imputable à l'un des autres concurrents.

Le hongre ESPOIR DE GRILLON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

17 3028 PRIX D'HASTINGUES 3 500 m

(Haies - Femelles)
(Classe 3)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) – dotation France Galop

Pour juments de 5 ans (nées en 2018), n'ayant pas reçu 10.000 en courses à obstacles (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Iris Colombe, f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Krysaore Colombe (Royal Charter), 66 k, E. Clayeux (s) 1
(C. Lefebvre), E. Clayeux (s)

Impulsion Allen, f, b.f, 5 ans, par Fly With Me et Reaction (Saint Des Saints), 70 k, p, B. Vagne (de F. Giles), 2
Gab. Leenders (s)

Golden Gold, f, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Golden Clou (Kendor), 69 k, p, SCEA Ecurie Bader (T. Chevillard), 3
M^{me} S. Delaroche

Eadream, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 68 k (67 k), Δ p, L. Fleury (P. Denis), Ch. Herpin (s) 4

Ile D'Ouessant, f, n, 5 ans, par Bathyrhon GER et Cavadee [Rashbag (GB)], 70 k, p, JB. Chapalain (L. Zuliani), Gab. Leenders (s) 5

Ines Des Pictons, f, 5 ans, 69 k (66 k), SCEA Marais des Pictons (T. Dumouch), M^{me} I. Gallorini 6

Idem Des Ongrais, f, 5 ans, 69 k (66 k), p, Ch. Herpin (s) (GG. Vibert), Ch. Herpin (s) 7

Ixel Du Fruitier, f, 5 ans, 66 k (62 k), p, H. Alamartine (M^{me} L. Suisse), E. Leray (s) arr

Une Seule Veritee, f, 5 ans, 66 k, Δ p, M. Asseray (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) arr

Italia Wood, f, 5 ans, 66 k, Δ p, M^{me} I. Pacault (B. Le Clerc), M^{me} I. Pacault tbé

10 partants ; 15 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 346 €

3 long ½, 1 long ½, 5 long, 8 long, courte encolure, 4 long ½.

16 800€ – 8 400€ – 4 900€ – 3 325€ – 1 575€

Primes aux éleveurs :

2 436 € Christophe Boistier, M^{me} Aude Boistier, Michel Bourgneuf.

1 218 € Bruno Vagne.

710 € Scea Ecurie Bader.

482 € M^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler.

228 € Jean-Marc Chapalain, Arnaud Chapalain, Thierry Chapalain.

Temps total : 4'31"60"

La jument IRIS COLOMBE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CAGNES-SUR-MER

vendredi 6 janvier 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe RIOM – Didier MAYOUX – Jean GREGORIS – Jean-Michel COSTAMAGNA

18 3007 PRIX FRAGONARD 3 400 m

(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans (nés en 2019), mis à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en

2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout gagnant, d'une course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k. ; de plusieurs, 4 k.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.

Rock Of The Glade, h, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne [Kingsalsa (USA)], 70 k, Δ p, (17 000), H. Lahmici (L. Philipperon), R. Chotard 1

Arazzo GER, h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Aloe GER (Lomitas GB), 68 k (65 k), p, (13 000), V. Filliau (S. Garcia), A. Acker 2

Alibichop, h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Allie Chope [Soave (GER)], 67 k (64 k), Δ p, (11 000), C. Greedharry (N. Howie), A. Acker 3

Jasmin Blue, h, b, 4 ans, par Volaidenuo et Forte Blue Javilex [Anabaa Blue (GB)], 69 k (66 k), p, (15 000), Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s) 4

Es Castell, h, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Moonbaby (Le Balafre), 71 k (68 k), Δ p, (19 000), Passion Racing Club (N. Ferreira), Butel & Beaunez (s) 5

Baron Mario, h, b.f, 4 ans, par Manatee GB et Allez L'Anjou [Panoramic (GB)], 67 k (64 k), p, (11 000), JP. Vanden Heede (A. Davodi), S. Foucher 6

Falcon Des Mottes, h, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Star Of Gracie GB (Samum GER), 69 k (65 k), p, (15 000), F. Devauchelle (JB. Breton), JR. Breton 7

Gerardus, m, 4 ans, 67 k (66 k), p, (11 000), JR. Breton (C. Smeulders), JR. Breton arr

Harquency, h, 4 ans, 67 k (66 k), p, (11 000), H. de Waele (R. Mayeur), P. Lenogue arr

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 130 €

4 long, 4 long, 1 long ½, 2 long, 6 long, encolure.

9 200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1 472 € Haras Of The Glade.

736 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.

416 € Alain Chopard.

288 € Scea Ecurie Jc. Laisis, M^{me} Corinne Morel.

144 € Ecurie Sagara.

96 € Jean-Pierre Vanden Heede.

48 € Earl Ecurie Des Mottes.

Temps total : 3'59"85"

Les hongres ROCK OF THE GLADE et ARAZZO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

19 3012 PRIX ANDRE GIRARD 3 800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans (nés en 2019), mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; 15.000, 4 k. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Lenalov, f, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Winografa (GB) (Teofilo IRE), 68 k, Δ p, (13 000), J. Liscia (D. Ubeda), D. Cottin (s) 1

James Bond Chanay, h, b.f, 4 ans, par Tirwanako et Rose Celebre [Authorized (IRE)], 72 k (69 k), Δ p, (15 000), M^{me} S. Amar (D. Salmon), D. Cottin (s) 2

Gardien Du Temps, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Moon Like Shadow (Kapgarde), 68 k, p, (11 000), P.J. Fertillet (C. Lefebvre), P.J. Fertillet 3

Parovna, f, n.p, 4 ans, par Walzertakt GER et Pavlovna [Singspiel (IRE)], 66 k (65 k), p, (11 000), D. Hartmann (A. Gautron), R. Schmidlin 4

Escort Jet, f, b, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Escort Woman (Robin Des Champs), 68 k (65 k), Δ p, (13 000), S. Sutton (N. Howie), M. Seror (s) 5

Tomorrowland, h, b, 4 ans, par Whipper USA et Tenue D'Orange (Stormy River), 72 k (69 k), p, (15 000), Passion Racing Club (N. Ferreira), Butel & Beaunez (s) 6

Dream Sage, f, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Notre Sage [Sageburg (IRE)], 66 k (65½ k), p, (11 000), Passion & Dream (B. Claudic), P.J. Fertillet 7

Time Is Money GER, h, 4 ans, 68 k (65 k), Δ p, (11 000), C. Trecco (T. Vabois), D. Windrif arr

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 180 €

4 long, 3 long, 2 long, 7 long, ¾ long, 6 long.

9 200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

0604 006

Primes aux éleveurs :

1472 € Haras D'Haspel.
 736 € Fabrice Riche.
 416 € Pegasus Farms Ltd.
 288 € M^{me} Francoise Perree.
 144 € M^{me} Pascale Souverain.
 96 € Jean-Luc Pelletan, M^{me} Sabrina Pelletan.
 48 € Beranger Bussy, M^{me} Claude Martin.

Temps total : 4'41''97''

La pouliche LENALOV et le hongre GARDIEN DU TEMPS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Dylan SALMON (3 coups), Clément LEFEBVRE (2 coups), et Alexis GAUTRON (2 coups), les Commissaires leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

20 3013 **PRIX DES ILES DE LERINS** **3 800 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

34 000 € (16320, 8160, 4760, 3230, 1530) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans** (nés en 2018), n'ayant, pas gagné (à réclamer excepté) en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1	Into The Moon , f, b, 5 ans, par Martinborough JPN et Chickflick Dorrell (Kotky Bleu), 65 k (63 k), L. Baudron (s) (T. Vabois), L. Baudron (s)	1
2	King Of Dark , h, b, 5 ans, par Crillon et Queen Of West [King Of Kings (IRE)], 69 k (67 k), p, G. Codre (A. Gautron), P.J. Fertillet	2
3	Tonnerre De Dieu , h, b, 5 ans, par Kapgarde et Grivatique [Antarctique (IRE)], 67 k (63 k), p, G. Codre (B. Marchand), Y. Fouin (s)	3
4	Wilyson , h, b, 5 ans, par Willywell et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 67 k (66 k), p, E. Krahenbuhl (Tho. Gillet), M. Pitart	4
1 4	Prince Jelois , h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Nouma Jelois [Hannouma (IRE)], 70 k (67 k), p, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
1 1	In Memoria , h, 5 ans, 71 k (68 k), p, C. Robba (J. Coyer), M. Pitart	tbé
1	Grand Slickly , h, 5 ans, 67 k (64 k), Ecurie de La Verte Vallee (S. Garcia), A. Acker	tbé
	Moonrise Shadow , h, 5 ans, 68 k (64 k), p, S. Dehez (s) (N. Ferreira), S. Dehez (s)	tj

8 partants ; 28 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 795 €

4 long ½, encolure, 7 long, 4 long.

16320€ – 8160€ – 4760€ – 3230€ – 1530€

Primes aux éleveurs :

2366 € Baudron (S).
 1183 € Ecurie R. E. .
 690 € Gheorghe Codre.
 468 € Raymond Bietola.
 221 € Roger Charles Jean, Michel Guillois, Yannick Fouin.

Temps total : 4'45''82''

La jument INTO THE MOON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas GILLET, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 coups, 2^e infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Alexis GAUTRON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 coups, 2^e infraction).

21 3011 **PRIX PIERRE THOMAS** **3 500 m**
 (Haies - À réclamer)

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus** (nés en 2018 et antérieurement), mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus.

Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout gagnant d'une course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 500 m env.

1	Huron Wendat , h, n.p. 6 ans, par Axxos GER et Belle Camille (Crillon), 69 k (66 k), p, (9 000), M. Seror (s) (N. Howie), M. Seror (s)	1
2	Milltop , h, n.p. 7 ans, par Sinndar IRE et Robinka (Robin Des Pres), 71 k, p, (9 000), H. Gorecki (C. Lefebvre), M. Seror (s)	2
3	Meann , f, al. 7 ans, par Top Trip (GB) et Bella Cara (Bernebeau), 68 k, p, (11 000), Passion Racing Club (T. Beaurain), P.J. Fertillet	3
4	John Locke GB , h, al. 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Sacred Shield GB (Beat Hollow GB), 74 k (73 k), p, (19 000), B. Halsall (C. Smeulders), M ^{me} S. Leech	4
5	Falbala Le Dun , f, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Uranus Le Dun [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, p, (9 000), E. Krahenbuhl (D. Ubeda), M. Pitart	5
6	Sirba , f, 7 ans, 69 k (66 k), p, (13 000), Butel & Beaunez (s) (M. Rame), Butel & Beaunez (s)	6
7	Capivari , h, 11 ans, 71 k, (9 000), Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr	7
8	Life'S A Breeze IRE , h, 7 ans, 69 k (67 k), p, (9 000), ME. Uzan (A. Gautron), P.J. Fertillet	8
9	Caradream , f, 8 ans, 67 k (64 k), p, (9 000), J.L. Bertin (T. Vabois), J.L. Bertin	9
10	Giulina , f, 5 ans, 65 k (64 k), p, (9 000), M ^{me} S. Ridi (R. Mayeur), M ^{me} G. Menato	10
arr	Benita , f, 5 ans, 67 k, p, (9 000), P. Hartzler (N. Gauffenic), A. Acker	arr

11 partants ; 34 eng. ; 2 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 786 €
 Eng. Sup. : Milltop, Benita

3 long, 4 long, encolure, 3 long, 1 long, ½ long, 4 long ½, 1 long, 1 long.
 9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1322 € Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry.
 661 € Haras De La Faisanderie, M^{me} Marie-Laetitia Mortier.
 385 € M^{me} Sandie Doussot Billot, Denis Bourez.
 261 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.
 123 € Ouvry (S).

Temps total : 4'7''4''

Les hongres HURON WENDAT et JOHN LOCKE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

22 3008 **PRIX DU LIMOUSIN** **3 400 m**
 (Haies)
 (Classe 4)

34 000 € (15640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans** (nés en 2019), n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu 3.500 (victoires et places), ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 2.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.

1	My Royal Passion , h, al. 4 ans, par Recorder GB et Skiperia [Gold Away (IRE)], 69 k, p, Passion & Dream (T. Beaurain), P.J. Fertillet	1
2	Etincelle Desjy , f, b.f. 4 ans, par Kitkou et Kassadame [Kahyasi (IRE)], 65 k (63 k), p, T. Poche-Caro (D. Thomas), T. Poché	2
3	Joyau D'Ainay , h, al. 4 ans, par Muhtathir GB et Romance D'Ainay [Martaline (GB)], 67 k (63 k), p, A. Gallo (D. Salmon), J. Merienne	3
4	Luna The Great , f, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Seven'O (Literato), 65 k (61 k), p, L. Alard (N. Ferreira), S. Dehez (s)	4
5	Body Building , f, b, 4 ans, par Elm Park GB et Promets Moi [Satri (IRE)], 65 k (64 k), p, M ^{me} A. Baudrelle (R. Mayeur), M ^{me} A. Baudrelle	5
6	Fastwave , h, al. 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Fast Transaction [Della Francesca (USA)], 67 k (64 k), Ecurie de La Verte Vallee (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	6
7	Kapsaga , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Saga Win (Sagamix), 67 k (63 k), Y. Fouin (s) (B. Marchand), Y. Fouin (s)	7
8	Enzo Bello , h, 4 ans, 67 k (64 k), Ecurie Michael Rizieri (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	8
9	Jimmy Baie , h, 4 ans, 67 k (66 k), p, M ^{me} C. Samson (B. Claudio), P.J. Fertillet	9
10	Juste Originale , f, 4 ans, 65 k, p, Ecurie Bertrand Milliere (D. Ubeda), M. Pitart	10
arr	Jazz De Berce , h, 4 ans, 67 k (65 k), p, M ^{me} A. Colas (A. Gautron), P.J. Fertillet	arr
arr	Choeuralya , f, 4 ans, 65 k (63 k), p, P. Frontero (J.B. Breton), J.R. Breton	arr

12 partants ; 27 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 537 €

5 long, 8 long, 3 long, courte encolure, 1 long, 3 long, 3 long, loin, 1 long.

15640€ – 7820€ – 4420€ – 3060€ – 1530€ – 1020€ – 510€

Primes aux éleveurs :

2502€ Passion Racing Club.

1251€ M^{me} Catherine Bodin, Joel Bodin.

707€ Earl Elevage D'Ainay.

489€ M^{me} Renee Dwek, M^{me} Chloe Simon.

244€ Jean-Marc Baudrelle.

163€ Ecurie De La Verte Vallee, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

81€ Yannick Fouin, Hubert Bruckmann.

Temps total : 4'1"87"

La pouliche LUNA THE GREAT et le hongre MY ROYAL PASSION ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

23 3010 PRIX DES ILES DE PORQUEROLLES 4 000 m

(Haies)
(Classe 3)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus (nés en 2018 et antérieurement), n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Poids : 5 ans ; 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 depuis le 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 4 000 m env.

- Peace Garden**, h, b, 6 ans, par Kapgarde et Peace City [Elusive City (USA)], 68 k, ϕ , Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr 1
- 7 3 **Brekdance Bilberry**, f, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Silvy Du Normandy (IRE) (Orpen USA), 68 k (65 k), β , M. Laflandre (J. Coyer), M. Pitart 2
- Fox Challenger**, h, al, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Jona [Dylan Thomas (IRE)], 70 k, Δ β , A. Griezmann (D. Ubeda), M. Pitart 3
- 2 5 **Gingembre Menthe**, h, al, 7 ans, par Barastraight (GB) et Jolie Menthe [Bateau Rouge (IRE)], 71 k, β , S. Salmon (A. Merienne), S. Foucher 4
- 7 5 **Imany Baie**, f, b, 5 ans, par Crillon et Tennessee (Kapgarde), 66 k, ϕ β , Ecurie Laurent Querou (N. Gauffenic), P.J. Fertillet 5
- Go Fast Du Granval**, h, 7 ans, 69 k (68 k), β , de la A. Brosse (B. Claudic), P.J. Fertillet 6
- Eclair De Vati**, h, 5 ans, 67 k (63 k), Δ β , Ecurie J. Konjovic (D. Thomas), T. Poché 7
- Osaxa**, f, 8 ans, 67 k (64 k), \otimes β , Mall Droueche (M. Rame), Butel & Beaunez (s) 8
- Rhum Bleu**, h, 5 ans, 67 k (63 k), Δ β , JPB Horses (B. Marchand), Y. Fouin (s) 9
- Editorial**, h, 9 ans, 70 k (66 k), ϕ β , JR. Breton arr
- Ioni Du Gue**, h, 5 ans, 66 k (65 k), ϕ β , P. Frontero arr
- 7 2 **Avernes (IRE)**, f, 5 ans, 68 k, ϕ β , Ecurie Joya Racing SAS (C. Lefebvre), P.J. Fertillet tbé

12 partants ; 52 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 421 €

5 long $\frac{1}{2}$, 7 long, nez, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, 2 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

16800€ – 8400€ – 4900€ – 3325€ – 1575€

Primes aux éleveurs :

2436€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.

1218€ Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin.

710€ Haras De La Perelle.

482€ Francois-Marie Cottin.

228€ Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.

Temps total : 4'51"28"

Les hongres PEACE GARDEN et GINGEMBRE MENTHE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Nicolas GAUFFENIC, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher la jument IMANY BAIE sous l'effet de la cravache et venir au contact du hongre FOX CHALLENGER. Le mouvement constaté n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

24 3009 PRIX DE L'ILE ROUSSE 4 000 m

(Haies - Handicap)

37 000 € (16 650, 8 140, 4 810, 3 330, 1 850, 1 295, 925) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans (nés en 2018), n'ayant pas gagné en course de haies (à réclamer excepté) depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus.

La référence applicable dans ce handicap sera + 12

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 4 000 m env.

Référence : +15.

- Ispero Star**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Taguy Star (Visionary), 70 k, J. Finch (J. Charron), M. Seror (s) 1
- Jolymin**, h, b, 5 ans, par Muhaymin USA et Jolie Lola [Villez (USA)], 72 k (69 k), β , Ecurie de La Verte Vallee (N. Ferreira), A. Acker 2
- Miss Himalaya**, f, b, 5 ans, par Zanzibari USA et Altitude Oceane [Urban Ocean (FR)], 69 k, β , M^{me} L. Coquillon (D. Ubeda), M. Pitart 3
- Illogique D'Ainay**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Perle Du Bocage (Agent Bleu), 63 k (62 k), ϕ β , EARL Elevage d'Ainay (Tho. Gillet), M. Pitart 4
- Indiana Roque**, f, b, 5 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 64 k, ϕ β , P. Vichot (C. Lefebvre), P.J. Fertillet 5
- Wopart GB**, h, b, 5 ans, par Helmet AUS et Arte Volante GB (Dutch Art GB), 66 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr 6
- Saint Mark**, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Sainte Sophie [Poliglote (GB)], 64 k (62^{1/2} k), β , D. Satalia (G. Fèvre-Picon), D. Satalia 7
- 2 **Naos GB**, h, 5 ans, 66 k (65 k), β , P. Lenogue (R. Mayeur), P. Lenogue 8
- Mon Vieux**, h, 5 ans, 70 k (67 k), β , F. Duvivier (K. Ouvrier), Y. Fouin (s) 9
- Conspiracy Theory GB**, h, 5 ans, 71^{1/2} k, \otimes β , S. Munir (L. Phillipperon), M. Rolland (s) arr
- Ineffable**, f, 5 ans, 68^{1/2} k (64^{1/2} k), β , M^{me} S. Bertin (D. Thomas), T. Poché arr
- Foret Vierge**, f, 5 ans, 66 k (63 k), C. Machado (N. Howie), R. Schmidlin arr

12 partants ; 35 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 847 €

1 long $\frac{3}{4}$, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 2 long, $\frac{1}{2}$ long, $\frac{3}{4}$ long, 6 long.

16650€ – 8140€ – 4810€ – 3330€ – 1850€ – 1295€ – 925€

Primes aux éleveurs :

2414€ Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.

1180€ Ecurie De La Verte Vallee, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

697€ Earl Haras Du Camp Benard.

482€ Stephane Milaveau.

268€ M^{me} Robert Mongin, Philippe Vichot.

187€ Immobiliare Casa Paola Srl, prime non attribuée.

134€ Suc. Magalen Bryant, Suc. David Georges Powell, William David Minton.

Temps total : 4'54"23"

Les hongres ISPERO STAR et JOLYMIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La jument FORET VIERGE ayant gagné la main de son jockey en se rendant au départ, les Commissaires ont autorisé la jument à participer à la course après consultation de son entraîneur et de son jockey.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Ludovic PHILIPPERON, Nathanael FERRERA et Damien THOMAS, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement dangereux en se déportant vers la corde, après le saut de la première haie, mettant ainsi en grande difficulté le hongre CONSPIRACY THEORY.

PAU

0539 007

samedi 7 janvier 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Jacques CAMY – Emmanuelle LATAPY – Marine MAQUAIRE – Stéphanie UHEL

25 3036 PRIX MORTIMER DE LASSENCE 5 600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 1)

47 000 € (22 560, 11 280, 6 580, 4 465, 2 115) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 15.000 depuis le 01 janvier de l'année dernière inclus et par 34.000 du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 40 : Cross-Country, Dist. 5 600 m env.

- Galcoflaur**, h, al, 7 ans, par Falco USA et Persiflaura (Mansonnien), 68 k, Δ β , Mustang SARL (T. Beaurain), P. & C. Peltier (s) 1
- Saint Godefroy**, h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Astrid Weus (Smadoun), 70 k, β , M^{me} M. Quinton (de F. Giles), P. Quinton (s) 2
- Gamsoul**, h, b.f, 7 ans, par Nicaron GER et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 69 k, \otimes , P. Gouabau (R. Julliot), E. Leray (s) 3

	Cote Fleurie , f, b, 7 ans, par Montmartre et Cote Vermeille (GB) (Dalakhani IRE), 64 k (65 ^{1/2} k), ϕ p, C. Robba (de A. Chitray), D. Cottin (s)	4		Metasequoia , h, gr, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Maladiva (Al Namix), 67 k, ϕ p, M ^{me} P. Papot (L. Zuliani), M ^{me} I. Pacault	2
	Hip Hop Conti , h, 6 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ϕ p, Ecurie Patrick Joubert (J. Reveley), E. Clayeux (s)	tj		La Danza , f, b.f. 6 ans, par Masked Marvel GB et La Sorelle (Voix Du Nord), 70 k, ϕ p, M ^{me} M. de Sousa (C. Lefebvre), M ^{me} D. Mele	3
	5 partants ; 9 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 269 €			Spanish One , h, al. 9 ans, par Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE) (Night Shift USA), 69 k, \otimes p, M ^{me} M. Carrie (G. Re), P. & C. Peltier (s)	4
	2 long 1/2, 1 long, loin.			Gardons Le Sourire , h, b, 7 ans, par Fame And Glory GB et Place Au Soleil [Tremolino (USA)], 69 k, ϕ p, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), Gab. Leenders (s)	5
	22560€ – 11 280€ – 6580€ – 4 465€			Doctor Squeeze , h, 8 ans, 71 k, ϕ p, M ^{me} H. Devin (T. Chevillard), D. Bressou	6
	Primes aux éleveurs :			Hades , h, 6 ans, 67 k, ϕ p, JP. Raymond (PA. Grondin), J. Bertran de Balanda (s)	tj
	3271 € M ^{me} Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.			7 partants ; 16 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 673 €	
	1 635 € Richard Godefroy.			3 long, 2 long 1/2, 5 long, loin, 1 long.	
	954 € Eric Leray.			31 680€ – 15 840€ – 9 240€ – 6 270€ – 2 970€	
	647 € Suc. Dominique Lepagney.			Primes aux éleveurs :	
	Temps total : 7'30"60"			4593 € M ^{me} Daniela Mele, Bertrand Thelier.	
	Le hongre GALCOFLAUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			2 296 € Haras De Mirande.	
				1 339 € Guy Cherel.	
				909 € Ecurie Jean-Michel Carrie, M ^{me} Sophie-Charlotte Carrie, Claude Ventrou.	
				430 € Haras De Saint-Voir.	
				Temps total : 5'43"80"	
				Le hongre YOUTWOGLASS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
26	3034 PRIX DU NEBOUZAN	3 900 m		28	3031 PRIX ETALON CHAMAKO COUPE DES ANGLO-ARABES-GRDE COURSE HAIES DES 4 ANS
	(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)				(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
	(Classe 3)				Réservée F.E.E.
	36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) – dotation France Galop				46 000 € (21 160, 10 580, 5 980, 4 140, 2 070, 1 380, 690) – dotation France Galop
	Pour tous chevaux de 5 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 4.000, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.				Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids: 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.
	Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.				Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %
	Image De Marque , f, n.p., 5 ans, par Great Pretender IRE et Rien De Plus (Video Rock), 72 k, ϕ p, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), AS. Pacault (s)	1			Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.
	Iako , h, gr, 5 ans, par Montmartre et Belle Du Luy (Saint Des Saints), 68 k, ϕ p, AS. Pacault (s) (G. Masure), AS. Pacault (s)	2			Jaroussky , h, n.p., 4 ans, par Bathyron GER et Zanetta (Robin Des Champs), 70 k, ϕ p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
	Interdit De Jeu , h, n.p., 5 ans, par Jeu St Eloi et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 71 k, J. Detre (J. Charron), P. & C. Peltier (s)	3			Mesaria , f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Thera [Rashbag (GB)], 67 k (65 k), Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (M ^{me} N. Desoutter), D. Guillemain (s)
	Iker Blue , h, b.f. 5 ans, par Great Pretender IRE et Vibraye (Saint Des Saints), 69 k, Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (C. Lefebvre), P. Quinton (s)	4			Finch Hatton , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Fifty Du Pecos (Carghese Des Landes), 66 k (62 k), M ^{me} F. Montauban (T. Leplay), D. Guillemain (s)
	In Capri , f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 69 k, ϕ p, Ecurie Mme Jacques Cypres (L. Zuliani), Gab. Leenders (s)	5			Jakson , h, b.f. 4 ans, par Carghese Des Landes et Anitzka (Ilbarritz), 63 k (64 k), \otimes p, Ecurie Couderc (C. Lefebvre), M ^{me} D. Mele
	Il Est Des Nôtres , h, 5 ans, 67 k, ϕ p, M ^{me} L. Roussel (G. Re), E. Grall (s)	6			Rafael De La Brunie , h, b.f. 4 ans, par Gnome et Colette De La Brunie (Faucon Noir), 65 k (65 ^{1/2} k), \otimes p, J. Crouzillac (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
	Issu Des Planches , h, 5 ans, 69 k (68 k), ϕ p, Ch. Herpin (s) (P. Denis), Ch. Herpin (s)	arr			Corraline , f, 4 ans, 66 k, ϕ p, JP. Folacci (G. Re), M ^{me} M. Scandella-Lacaille
	Ivanohe , h, 5 ans, 69 k, ϕ p, M ^{me} P. Papot (J. Reveley), D. Bressou	arr			Fille En Or , f, 4 ans, 63 k (62 k), Δ p, P. Saint-Martin (H. Rodriguez Nunez), de T. Lauriere
	8 partants ; 12 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 169 €				Mon Brazil , h, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ϕ p, K. Tavares (L. Franzel), de B. Montzey (s)
	1 long 1/2, 3 long, 2 long 1/2, 6 long 1/2, 5 long 1/2.				8 partants ; 10 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 114 €
	17 280€ – 8 640€ – 5 040€ – 3 420€ – 1 620€				6 long 1/2, 1 long, 3 long, 1 long.
	Primes aux éleveurs :				21 160€ – 10 580€ – 5 980€ – 4 140€ – 2 070€
	2505 € Haras De Saint-Voir.				Primes aux éleveurs :
	1 252 € Earl Haras Du Luy.				3 385 € M ^{me} Patricia Le Tellier, M ^{me} Philippe Le Tellier.
	730 € M ^{me} Isabelle Peltier, Jacques Detre.				1 692 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
	495 € M ^{me} Jessica Rainer, Francois Jereczek, Jeremy Rainer.				956 € M ^{me} Francis Montauban, M ^{me} Maya-Lola Deleque—Montauban, M ^{me} Thea Deleque—Montauban.
	234 € Jacques Cypres, Laurent Couétil.				662 € M ^{me} Laure Giethlen Cadiergues.
	Temps total : 4'54"70"				331 € Jacques Crouzillac, M ^{me} Laura Crouzillac, M ^{me} Marie Crouzillac.
	Le hongre IAKO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.				Temps total : 4'27"50"
	A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey James REVELEY sur la performance du hongre IVANOHE arrêté à environ 1.500 mètres de l'arrivée.				La pouliche MESARIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.
	Le jockey a déclaré que son cheval n'avait pas l'aptitude au parcours de Pau et futif à plusieurs reprises et rapidement sans action, il avait préféré l'arreter.				
	Les Commissaires ont enregistré ces explications.				
27	3035 PRIX BERNARD DE DUFAU	4 700 m		29	3033 PRIX DANIEL GUESTIER
	(Steeple-Chase)				(Haies)
	(Listed)				(Classe 1)
	66 000 € (31 680, 15 840, 9 240, 6 270, 2 970) – dotation France Galop				40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) – dotation France Galop
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1 ^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.				
	Parcours n° 21 : Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.				
	Youtwo Glass , h, gr, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Sea Glass [Martaline (GB)], 69 k, ϕ p, G. Mele (J. Reveley), M ^{me} D. Mele	1			

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 13.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 28.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

- Beau Gosse**, h, b, 9 ans, par Falco USA et Mazaya IRE (Sadler'S Wells USA), 68 k (66 k), p, S. Munir (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) **1**
- Mixologist**, h, b.f, 6 ans, par Gemix et Ideal Step [Footstepsinthesand (GB)], 70 k, p, M^{me} E. Caux (T. Beaurain), M^{me} S. Marsch **2**
- Moujik**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Balashkova [Montjeu (IRE)], 70 k (68 k), p, A. Jathiere (M^{me} C. Prichard), F. Nicolle **3**
- Lyon Clermont**, h, b, 9 ans, par Anzillero GER et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 73 k, p, B. Criqui (J. Reveley), B. Criqui **4**
- Gallipoli**, h, b, 6 ans, par Gleneagles IRE et Lockup (IRE) (Inchior GB), 72 k, p, T. Storme (K. Nabet), D. Cottin (s) **5**
- Echiquier**, h, 9 ans, 70 k, p, S. Munir (A. Zuliani), F. Nicolle **6**
- Shut Down**, h, 6 ans, 68 k, E. Sauren (de A. Chitray), C. Fey (s) **arr**
- Free Lord D'Anjou**, h, 5 ans, 70 k, p, S. Dufresne (G. Re), E. Grall (s) **tbé**

8 partants; 14 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 272 €

6 long ½, 4 long ½, 1 long, 2 long, 9 long.

19200€ – 9600€ – 5600€ – 3800€ – 1800€

Primes aux éleveurs:

2784€ Azienda Agricola La Rovere.

1392€ Gemini Stud, Michel Haski, Benjamin Teboul.

812€ Alain Jathiere.

551€ Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiran.

261€ Sca Elevage De Tourgeville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest.

Temps total: 4'38"40"

Le hongre BEAU GOSSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Angélio ZULIANI sur la performance du hongre ECHIQUIER, arrivé 6^e.

Le jockey a indiqué qu'il était très déçu et qu'il ne s'expliquait pas cette contre-performance.

Il a précisé que son cheval n'avait jamais eu d'action et qu'il avait été rapidement contraint de le solliciter pour tenter de suivre le rythme de la course.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Kevin NABET en ses explications, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage de la cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule.

30 ³⁰³² **PRIX D'ARTHEZ** **3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 2)

37000 € (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Marthas Vineyard**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Shannon Vale [Turgeon (USA)], 66 k, p, M^{me} H. Devin (de F. Giles), Gab. Leenders (s) **1**
- Holy Of Holies**, f, n.p, 4 ans, par Kingfisher IRE et Sultane Des Bordes [Lavrco (GER)], 66 k (64 k), p, H. Rousseau (T. Andrieux), F. Nicolle **2**
- Adriana**, f, al, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Grinta Noire [Redback (GB)], 66 k (64 k), p, M^{me} L. Grall (M^{me} C. Prichard), E. Grall (s) **3**
- Rosemellic**, f, b, 4 ans, par Legolas JPN et Kan Ah Loar (Secret Singer), 67 k, p, P. Perennec (K. Nabet), AS. Pacault (s) **4**
- Burgandy**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Yellow Edge GB (Nayef USA), 69 k, Ecurie Jules Ouaki (J. Reveley), M^{me} I. Gallorini **5**
- Emirates GER**, f, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Exotic Rose GER (Manduro GER), 67 k, p, Avatara S.A. (G. Re), D. Cottin (s) **6**
- Blooming**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 69 k, p, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **7**

- Belle Etoile**, f, 4 ans, 67 k (66 k), p, W. Meneu (s) (G. Richard), W. Meneu (s) **arr**
- Midnight Forever**, f, 4 ans, 66 k, p, W. Meneu (s) (T. Chevillard), W. Meneu (s) **arr**
- Hermine Du Rheu**, f, 4 ans, 69 k, p, P. Detre (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) **tbé**
- Princessezero Has**, f, 4 ans, 67 k (66 k), p, SCEA Hamel Stud (C. Riou), J. Delaunay **t.j**

11 partants; 19 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 296 €

1 long ¾, 2 long, 1 long ¾, 3 long ½, 1 long, 2 long.

17020€ – 8510€ – 4810€ – 3330€ – 1665€ – 1110€ – 555€

Primes aux éleveurs:

2723€ M^{me} Henri Devin.

1361€ Hugues Rousseau.

769€ Pierre Jabot, Michel Drean.

532€ Patrice Perennec.

266€ Gerard Thomas Ryan.

177€ Bernd Dietel, Thomas Jordan, prime non attribuée.

88€ M^{me} Benoit Gabeur.

Temps total: 4'26"40"

La pouliche HOLY OF HOLIES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Lucas ZULIANI sur la performance de la pouliche BLOOMING, arrivée 7^e.

Le jockey a déclaré que sa pouliche n'avait pas apprécié le terrain pénible dans lequel elle n'avait jamais eu d'action.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, les Commissaires ont entendu le jockey Geoffrey RE sur la performance de la pouliche EMIRATES, arrivée 6^e.

Le jockey a déclaré que la pouliche s'était rapidement retrouvée à l'arrière-garde et n'avait jamais eu les ressources suffisantes pour progresser.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

CAGNES-SUR-MER

dimanche 8 janvier 2023

0604 008

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA – Christophe RIOM – Didier MAYOUX – Martine BROSSARD

31 ³⁰¹⁹ **PRIX JEAN FOSSATI** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

37000 € (16650, 8140, 4810, 3330, 1850, 1295, 925) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10; 6 ans et au-dessus, +12.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +12; 1 ans et +, +14.

- Galop Du Large**, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Princesse Turgeon [Turgeon (USA)], 68^{1/2} k, p, P. Noue (J. Charron), P. & C. Peltier (s) **1**
- Affortunato**, h, gr, 7 ans, par Kendargent et Affolante USA (Whywhywhy USA), 71 k (67 k), p, L. Alard (N. Ferreira), S. Dehez (s) **2**
- Days Dream**, f, gr, 7 ans, par Martaline GB et Donna Lorcy [Great Palm (USA)], 63^{1/2} k, p, Y. Fouin (s) (R. Mateur), Y. Fouin (s) **3**
- Beryl Baie**, h, b, 12 ans, par Crillon et Shah Gun Blue [Pistolet Bleu (IRE)], 70^{1/2} k, p, S. Huteau (C. Lefebvre), P.J. Fertillet **4**
- Caddyhill IRE**, h, b, 8 ans, par Arcadio GER et Ring Hill (GB) [Bering (GB)], 65^{1/2} k (62^{1/2} k), p, Ecurie Club des Etoiles (M. Rame), Butel & Beaunez (s) **5**
- Le Zino**, h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Mona Lescribaa (Sagacity), 64^{1/2} k, p, E. Wisser (N. Gauffenic), A. Acker **6**
- Ici Avrilly**, f, gr, 5 ans, par Fly With Me et Souris Blanche (Saint Des Saints), 62 k, p, M^{me} AC. Andre (N. Howie), M. Seror (s) **7**
- Lord Pit**, h, 8 ans, 69 k, p, PY. Merienne (A. Merienne), S. Foucher **8**
- Ideal De Sivola**, h, 5 ans, 72 k (70 k), p, G. Eyder (A. Gautron), P.J. Fertillet **arr**
- Hophop Hop De Pail**, h, 6 ans, 62 k (64 k), p, J.R. Breton (C. Smeulders), J.R. Breton **arr**
- Pomm Run**, f, 7 ans, 62 k, p, P. Lommele (D. Mescam), A. Acker **arr**

11 partants; 43 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 1276 €
tête, 1 long, 5 long, 5 long, 1 long, courte tête, 2 long.

16650€ – 8140€ – 4810€ – 3330€ – 1850€ – 1295€ – 925€

Primes aux éleveurs :

2414€ Pascal Noue.

1180€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.

697€ Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.

482€ Andre-Jean Belloir.

268€ Arctic Tack Stud, Norrismount Stud, prime non attribuée.

187€ M^{me} Magaly Jomain, Christophe Priolet-Lefebvre.134€ M^{me} Anne-Charlotte Andre, Hubert Alamartine, M^{me} Justine De Lageneste, Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'52"71"

Le hongre AFFORTUNATO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Johnny CHARRON, Raphael MAYEUR et Nathanael FERREIRA, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir eu un comportement fautif en laissant penché le hongre AFFORTUNATO vers la corde, à l'entrée de la ligne d'arrivée, contrariant un instant la progression des hongres GALOP DU LARGE et DAYS DREM ; le mouvement constaté n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

32 3014 **PRIX CHRISTIAN FORNAROLI** **3 500 m**

(Haies - Femelles)

(Classe 2)

38000 € (17480, 8740, 4940, 3420, 1710, 1140, 570) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Joyeuse Roque, f, b, 4 ans, par Gemix et Sainte Roque (Saint Des Saints), 71 k (67 k), Δ, M^{me} R. Mongin (*D. Salmon*), J. Merienne **1**

Best Women (IRE), f, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Orion Best [King'S Best (USA)], 70 k, ♀, M. Gianni (*J. Charron*), M. Seror (s) **2**

A Choeur Joie, f, b, f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Baldinoa (Kapparde), 70 k (67 k), M^{me} D. Pitart (*J. Coyer*), M. Pitart **3**

Pennsylvanie, f, b, 4 ans, par Kayf Tara GB et Plaisir D'Amour [Linnigari (IRE)], 66 k, ♀, Ecurie Zingaro (*G. Re*), D. Cottin (s) **4**

Annie'S Dream, f, al, 4 ans, par Elvstroem AUS et Anna'S Star IRE (Hernando), 70 k (67 k), Δ ♀, M^{me} V. Devaux (*A. Seigneul*), S. Dehez (s) **5**

Avenue Spanish (GER), f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Avenue Marceau [Enrique (GB)], 68 k (64 k), ♀, G. Pariente (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **6**

Velsheda, f, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et Katsya [Sinndar (IRE)], 66 k, ♀, P. van Belle (*N. Gauffenic*), D. Cottin (s) **7**

Marceline Desjy, f, 4 ans, 69 k (65 k), Δ ♀, C. Bertho (*D. Thomas*), T. Poché **arr**

Lady Of Castle, f, 4 ans, 68 k, ♀, Ecurie de La Dentelle (*D. Mescam*), P. & C. Peltier (s) **arr**

Rise And Run, f, 4 ans, 68 k, Δ ♀, Pegasus Farms Ltd (*C. Lefebvre*), P.J. Fertillet **arr**

Dimasty Majtall, f, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, T. Poché (*T. Vabois*), T. Poché **arr**

Pluie D'Araize, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, Y. Fouin (s) **arr**

12 partants ; 24 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 524 €

courte encolure, 6 long ½, 3 long, 2 long, 7 long, ½ long.

17480€ – 8740€ – 4940€ – 3420€ – 1710€ – 1140€ – 570€

Primes aux éleveurs :

2796€ M^{me} Robert Mongin.

1398€ Chevotel De La Hauquerie.

790€ Denis Lelarge.

547€ M^{me} Lisa Lemiere Dubois.

273€ Patrick Chedeville.

182€ Guy Pariente Holding.

91€ Jonathan E. Pease.

Temps total : 4'25"23"

La pouliche JOYEUSE ROQUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Dylan SALMON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 coups, 2^e infraction).

33 3015 **PRIX ANDRE MASSENA GRANDE COURSE DE HAIES** **3 500 m****DES 4 ANS**

(Haies)

(Listed)

70000 € (32200, 16100, 9100, 6300, 3150, 2100, 1050) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

La SCCA est heureuse de récompenser l'entourage du cheval gagnant.**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Fedor Rosay, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Fidji Rosay [Starborough (GB)], 68 k, S. Salmon (*B. Claudic*), S. Foucher **1**

Jim Du Chenet, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Polyfleur [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, T. Cypres (*K. Ouvrier*), Y. Fouin (s) **2**

Jokera D'Engilbert, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Madhera D'Engilbert (Gunboat Diplomacy), 67 k, ♀, M. Fromentin (*C. Lefebvre*), P.J. Fertillet **3**

Matnight, h, b, 4 ans, par Night Wish GER et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 68 k, ♀ ♀, Butel & Beaunez (s) (*R. Mayeur*), Butel & Beaunez (s) **4**

5 **Juge De Paix**, h, al, 4 ans, par Voiladenuo et Spice [Bering (GB)], 68 k, Ecurie Thomas Sivadier (*B. Marchand*), Y. Fouin (s) **5**

5 **Muselli**, h, b, 4 ans, par Ultra IRE et Zakariane [American Post (GB)], 67 k, Δ ♀, M. Perret (*N. Gauffenic*), M. Pitart **6**

7 **Le Voyage**, h, b, 4 ans, par Al Wukair IRE et Nayara [Nayef (USA)], 67 k, ♀, L. Baudron (s) (*T. Vabois*), L. Baudron (s) **7**

8 **Olaway**, f, 4 ans, 66 k, ♀, G. Pariente (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **8**

arr **Jolifou De Guye**, h, 4 ans, 66 k, ★ ♀, M^{me} M. Bietola Lasset (*D. Ubeda*), M. Pitart **arr**

arr **Lilla**, f, 4 ans, 66 k, ♀ ♀, G. Laboureau (*K. Nabet*), D. Cottin (s) **arr**

arr **Jeanne De Guye**, f, 4 ans, 65 k, SCEA Haras du Ma (*de F. Giles*), M. Pitart **arr**

11 partants ; 23 eng. ; 11 part def.

3 long, 7 long, encolure, 1 long, 1 long ¾, 2 long, 9 long.

32200€ – 16100€ – 9100€ – 6300€ – 3150€ – 2100€ – 1050€

Primes aux éleveurs :

5152€ M^{me} Sandrine Basin.2576€ M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

1456€ Philippe Achard.

1008€ Butel & Beaunez (S).

504€ Yannick Fouin.

336€ M^{me} Elza Petit, M^{me} Hannah Petit, Michel Perret.

168€ Herald Bloodstock Ltd.

Temps total : 4'20"62"

Le hongre JOKERA D'ENGILBERT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

34 3018 **PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE GRAND STEEPLE-** **3 800 m****CHASE DES 4 ANS**

(Steeple-Chase)

(Listed)

75000 € (34500, 17250, 9750, 6750, 3375, 2250, 1125) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

La SCCA est heureuse de récompenser l'entourage du cheval gagnant.**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Jigtsar Pam, h, b, 4 ans, par Galway (GB) et Sandinnar [Sinndar (IRE)], 67 k, ♀ ♀, E. Papon (*J. Charron*), Y. Fouin (s) **1**

2 **El Pedro**, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Qualida [Falco (USA)], 67 k, ♀, LL. Charpigny (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **2**

3 **Marie Des Bordes**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Queen Des Bordes (Sleeping Car), 65 k, ♀, Butel & Beaunez (s) (*R. Mayeur*), Butel & Beaunez (s) **3**

4 **Blekolina**, f, gr, 4 ans, par Blek et Anguilla GER (Trempolino USA), 65 k, ♀, X. Brelaud (*D. Ubeda*), M. Pitart **4**

5 **Najima Star**, f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Sybilja GER (Spectrum IRE), 65 k, Δ ♀, Ecurie Equus Racing (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **5**

Prince Chop , h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Turtle Beach [Turtle Bowl (IRE)], 69 k, ♂ p, A. Chopard (de F. Giles), D. Cottin (s)	6
Costa Rica , h, 4 ans, 66 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr	arr
Tarte Aux Prunes , f, 4 ans, 64 k (65 k), ♂ p, M. Fromentin (T. Beaurain), P.J. Fertillet	arr
Style De Rock , f, 4 ans, 64 k, Y. Fouin (s) (B. Marchand), Y. Fouin (s)	t.j

9 partants ; 14 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 576 €
Certif. vétérinaire : *Vinyann St Laurent*
4 long, 7 long, 3 long, 1 long, loin.
34 500€ – 17 250€ – 9 750€ – 6 750€ – 3 375€ – 2 250€

Primes aux éleveurs :
5 520 € David Moron, Pamadau.
2 760 € M^{me} Isabelle Peltier.
1 560 € Charles Marie, M^{me} Catherine Chalots, M^{me} Celine Marie.
1 080 € M^{me} Clarence Signol, Xavier Brelaud.
540 € Laurent Denieul, Jerome Lelievre.
360 € Alain Chopard, Boutin (S).

Temps total : 4'57"46"
Le hongre JIGTSAR PAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Felix de GILES en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Felix de GILES sur la performance du hongre PRINCE CHOP.

Le jockey a déclaré que le hongre avait beaucoup trop tiré en début de parcours.

35 3016 GRANDE COURSE DE HAIES DE CAGNES 4 300 m (Haies) (Listed)	
---	--

83 000 € (39 840, 19 920, 11 620, 7 885, 3 735) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 40.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

La SCCA est heureuse de récompenser l'entourage du cheval gagnant.
Parcours n° H10 : Haies, Dist. 4 000 m env.

Cirano De Pail , h, gr, 10 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 70 k, p, JR. Breton (JB. Breton), JR. Breton	1
Motu Fareone IRE , f, b, 7 ans, par Getaway GER et Arrive In Style IRE (King'S Theatre IRE), 65 k, p, de P. Maleissye Melun (D. Ubeda), D. Cottin (s)	2
Saignon , h, al, 7 ans, par Balko et Mitja [Nikos (GB)], 67 k, E. Laborde (A. Merienne), S. Foucher	3
Vae Patron , h, b, 5 ans, par Manduro GER et Marie Celeste [Galileo (IRE)], 70 k, p, P. Ponsot (D. Mescam), Y. Fouin (s)	4
Rockadenn , h, b, 7 ans, par High Rock (IRE) et Nijadenn [Northern Crystal (GB)], 67 k, p, A. Zetterholm (s) (J. Reveley), A. Zetterholm (s)	5
Halite IRE , h, 5 ans, 67 k, p, Passion Racing Club (N. Ferreira), Butel & Beaunez (s)	6
Pollexfen GB , h, 7 ans, 69 k, ♂ p, SASU Scuderia Christian Troger (L. Zuliani), D. Satalia	7
Halo On Fire , h, 6 ans, 69 k, ♂ p, M ^{me} D. Buhmann (de F. Giles), M. Pitart	arr
2 1 Cookilayone , f, 7 ans, 67 k, ♂ p, Suc. A. Girod (J. Coyer), M. Pitart	arr
Norville , h, 5 ans, 70 k, p, B. Connan (C. Lefebvre), P.J. Fertillet	tbé

10 partants ; 26 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 444 €
3 long ½, courte encolure, 3 long ½, 5 long ½, 1 long, 1 long.
39 840€ – 19 920€ – 11 620€ – 7 885€ – 3 735€

Primes aux éleveurs :
5 776 € Jean-Raymond Breton, M^{me} Fanny Breton.
2 888 € Sean Gorman, prime non attribuée.
1 684 € Eric Laborde, Johann Gerard-Dubord.
1 143 € Askar Salikbayev.
541 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec.

Temps total : 5'32"91"
La jument MOTU FAREONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY sur les raisons pour lesquelles le hongre ROCKADENN avait trébuché dans le tournant de la route de Nice.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition du jockey précités, il ressort que le hongre avait trébuché sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un de ses concurrents.

36 3020 GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE - BERNARD SECLY 4 600 m (Steeple-Chase - Groupe III)	
--	--

154 000 € (69 300, 33 880, 20 020, 13 860, 7 700, 5 390, 3 850) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges limitées à 5 k pour les 5 ans. Les chevaux, ayant, en steeple-chase, gagné depuis le 1^{er} juillet 2021, une course de dotation totale de 45.000 porteront 1 k. ; une Listed-Race (handicap excepté), 2 k. ; un Groupe III ou II, 4 k. ; plusieurs Groupes ou un Groupe et une Listed-Race, 5 k. ; un Groupe I, 7 k.

La SCCA est heureuse de récompenser l'entourage du cheval gagnant.
Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 4 600 m env.

4 1 Suroit , h, b, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et Suzuka (Cadoudal), 66 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr	1
Iceo Madrik , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Sunday Madrik [Esprit Du Nord (USA)], 66 k, ♂ p, Ecurie Michael Rizieri (D. Ubeda), D. Cottin (s)	2
Reve De Prince , h, b, 6 ans, par Prince Gibraltar et Argomilla [Dansili (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), JP. Duguey (JB. Breton), JR. Breton	3
Missed Cue , f, al, 5 ans, par Kapgarde et Cue To Cue GB (King'S Theatre IRE), 62 k, p, WJ. Williams (D. Mescam), H. Merienne (s)	4
Golden Park , f, b, 7 ans, par Walk In The Park IRE et Goldnella [Goldneyev (USA)], 64 k, ♂ p, M ^{me} G. Seror (C. Lefebvre), M. Seror (s)	5
1 2 I Love You Sivola , h, b, 5 ans, par Le Fou (IRE) et Suave De Sivola [Assessor (IRE)], 64 k, ♂ p, M ^{me} L. Charital (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	6
Garkapstar , h, b, 7 ans, par Kapgarde et Spidelle Star (Vertical Speed), 68 k, ♂ p, SARL Ecurie Andre Pommerai (A. Merienne), S. Foucher	7
Jimble Moon , h, 7 ans, 67 k, ♂ p, M ^{me} M. Bietola Lasset (de F. Giles), M. Pitart	arr
Le Mans , h, 10 ans, 66 k, C. Trecco (N. Gauffenic), D. Windrif	arr
Monty Saga , h, 7 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), p, M ^{me} ML. Gast (J. Charron), Y. Fouin (s)	tbé
Coeur Nantais , h, 7 ans, 66 k, p, P. Philippe (A. Gautron), P.J. Fertillet	tbé
Sans Bruit , h, 5 ans, 65 k, ♂ p, A. Peake (K. Nabet), D. Cottin (s)	tbé

12 partants ; 23 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 755 €
4 long, loin, 5 long, 4 long, 2 long, loin.
69 300€ – 33 880€ – 20 020€ – 13 860€ – 7 700€ – 5 390€ – 3 850€

Primes aux éleveurs :
10 048 € Guy Chereh.
4 912 € Ecurie Les Boulaies, M^{me} Isabelle Mousseigne.
2 902 € Jean-Philippe Duguey, M^{me} Catherine Duguey, M^{me} Adele Duguey.
2 009 € Suc. Marilyn Williams, William John Williams.
1 116 € Mathieu Daguzan-Garros.
781 € Gilles Trapenard, Claude Chambery.
558 € Andre-Marcel Pommerai.

Temps total : 5'58"22"
Le hongre ICEO MADRIK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

37 3017 PRIX ROMANTISME - MARCEL MASCHIO 4 000 m (Haies - Handicap)	
--	--

42 000 € (18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus.**

La SCCA est heureuse de récompenser l'entourage du cheval gagnant.
Parcours n° H4 : Haies, Dist. 4 000 m env.
Référence : +16.

Picnic , h, b.f, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Dansia GER (Lavirco GER), 71 k (67 k), p, T. Poché (D. Thomas), T. Poché	1
Rasango , h, b, 12 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 68 k, ♂ p, R. Bertin (B. Claudic), R. Bertin	2
Tite Goul , f, gr, 7 ans, par Montmartre et River Flyer [River Majesty (USA)], 68 k, p, M ^{me} C. Berthouloux (N. Gauffenic), A. Acker	3
4 4 Celestin Mercury , h, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Mercura Celeste [Nikos (GB)], 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♂ p, Ecurie de La Verte Vallée (B. Marchand), Y. Fouin (s)	4
2 3 Forza , h, b, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 65 k (62 ^{1/2} k), ♂ p, JC. Sarais (T. Vabois), JC. Sarais	5

	Lord Dragon , h, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et She'S My Lady [Poliglote (GB)], 71 k, ϕ , Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	6
	Messi Blue , h, b, 8 ans, par Blue Bresil et Terre Normande (Kaggarde), 66 k (64 k), Δ p, Y. Fouin (s) (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	7
	Marvella D'Estrel , f, 6 ans, 63 ^{1/2} k (62 k), Δ p, R. Schmidlin (<i>N. Howie</i>), R. Schmidlin	8
2 2	Happy Roque , f, 6 ans, 72 k (68 k), p, M ^{me} C. Laigre (<i>D. Salmon</i>), J. Merienne	arr
	Henya , h, 6 ans, 70 k (67 k), ϕ p, S. Girardin (<i>N. Ferreira</i>), P. & C. Peltier (s)	arr
7	Haeva D'Or , f, 6 ans, 67 k (66 k), p, H. de Waele (<i>R. Mayeur</i>), P. Lenogue	arr
	Mado , f, 6 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), p, Y. Fouin (s) (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	tbé

12 partants ; 41 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1911 €

Sans motif : *Hopalla Chocolat*, *Mcgroarty IRE*

1 long, 1 long 1/4, 8 long, 5 long, 7 long, 8 long, 3 long.

18900€ – 9240€ – 5460€ – 3780€ – 2100€ – 1470€ – 1050€

Primes aux éleveurs :

2740 € Haras Du Hoguenet, Zied Ben M'Rad.

1339 € Earl Haras Du Camp Benard.

791 € M^{me} Celine Berthoulox, M^{me} Fabienne Perennes, Py29150yves Berthoulox.

548 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

304 € Jean-Claude Sarais.

213 € M^{me} Sylvie Crépin-Berard, Laurent Berard.

152 € Jean-Pierre Roussel, Yannick Fouin.

Temps total : 5'11''41''

Le hongre MCGROARTY et la jument HOPALLA CHOCOLAT ont été déclarés non partant, la piste ayant été jugée trop lourde par leur entourage.

Le jockey Johnny CHARRON s'étant accidenté dans le Grand Prix de La Ville de Nice, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre RASANO par le jockey Benoit CLAUDIC.

La jument TITE GOUL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benoit CLAUDIC, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4 coups, 1^{re} infraction).

PAU

lundi 9 janvier 2023

Terrain **LOURD**

Commissaires de courses : Nicolas LANDON – Jacques CAMY – André de COORDE – Stéphanie UHEL

0539 009

38 3038 PRIX D'OSSAU 3 400 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum 9.000 avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout gagnant, d'un steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k. ; de plusieurs, 4 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 12 : Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

	Pastorale , f, gr, 4 ans, par Pastorius GER et Maladiva (Al Namix), 67 k (64 k), p, (11 000), Ecurie Mirande (<i>PA. Grondin</i>), M ^{me} I. Pacault	1
	Japelou Deciergues , m, n, 4 ans, par Voiladenuo et Miss De Ciergues (Video Rock), 71 k (70 k), p, (15 000), G. Buchot (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	2
	Jus De Coco , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Laita (Sagamix), 68 k (64 k), p, (13 000), M ^{me} F. Van Damme (<i>L. Colson</i>), de A. Boisbrunet (s)	3
	Quo Volare GER , h, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Queretara (IRE) (Exceed And Excel AUS), 69 k (66 k), ϕ p, (11 000), E. Sauren (<i>A. Caramanolis</i>), C. Fey (s)	4
	Parioli , f, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Grivatique [Antarctique (IRE)], 66 k (65 k), ϕ p, (9 000), J. Delaunay (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay	5
9 5	Glycine Bleue , f, b, 4 ans, par Network GER et Vallee Rose (Nickname), 69 k (65 k), p, (15 000), M ^{me} P. Papot (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Quinton (s)	6
	Jonque Bleue , f, 4 ans, 70 k (68 k), \otimes p, (17 000), M ^{me} M. Rovel (<i>M^{me} C. Prichard</i>), E. Grall (s)	arr

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def.

4 long 1/2, 6 long, 1 long 1/4, 8 long 1/2, loin.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€

Primes aux éleveurs :

1472 € Haras De Mirande.

736 € Jean-Louis Devillard.

416 € Michel Thomas, Eric Jean-Pierre Thomas.

288 € Eckhard Sauren, prime non attribuée.

144 € Gheorghe Codre.

96 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 4'42''50''

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony CARAMANOLIS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

La pouliche PASTORALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

39 3037 PRIX DU CERCLE ANGLAIS 3 500 m

(Haies)
(Classe 2)

37000 € (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Jingle Denuo , h, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies (Nickname), 69 k, Δ p, M ^{me} L. Denuaut (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay	1
	Falko Des Flos , h, b.f, 4 ans, par Balko et Marie Royale [Turgeon (USA)], 66 k (66 ^{1/2} k), p, SCEA des Collines (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele	2
	Jump Des Bruyeres , h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Innsbruck (Lights Out), 66 k (65 k), p, X. Lippens (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay	3
	Sweet David GB , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB (Sulamani (IRE)), 68 k, p, Ecu. Ecuries Moise Ohana (<i>L. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s)	4
	Just Nelsa , f, n.p, 4 ans, par Cokoriko et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 67 k, P. Thiriet (<i>G. Masure</i>), E. Clayeux (s)	5
	Jacasse Camara , h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Sunday Way [Sunday Break (JPN)], 68 k, p, J. Barthe (<i>C. Lefebvre</i>), L. Viel (s)	6
	Le Grand Jour , h, b.f, 4 ans, par Doctor Dino et Paris Toujours [Astarabad (USA)], 70 k, \otimes , P. & C. Peltier (s) (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	7
	Emir Chop , h, 4 ans, 69 k (66 k), Δ p, A. Chopard (<i>L. Franzel</i>), de B. Montzey (s)	arr
	Doctor Who , h, 4 ans, 68 k, Δ p, Haras des Sablonnets (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	arr
	Jaguar Lagrange , h, 4 ans, 66 k, p, R. Bruni (<i>de A. Chitray</i>), Gab. Leenders (s)	arr

10 partants ; 23 eng. ; 10 part def.

1 long, 5 long, courte tête, 5 long, 1 long, 7 long 1/2.

17020€ – 8510€ – 4810€ – 3330€ – 1665€ – 1110€ – 555€

Primes aux éleveurs :

2723 € M^{me} Liliane Denuaut, Guy Denuaut.

1361 € Clovis Bardin, M^{me} Florence Bardin.

769 € Guillaume Thomas, M^{me} Florence Thomas-De Gigou.

532 € Yorton Farm, prime non attribuée.

266 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres.

177 € M^{me} Jennifer Bouyou, Denis Dincuff.

88 € Philippe Peltier.

Temps total : 4'39''50''

Le hongre JUMP DES BRUYERES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

40 3039 PRIX LOUIS SALLENAVE 3 900 m

(Steeple-Chase)
(Classe 1)

42000 € (20160, 10080, 5880, 3990, 1890) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 20.000 l'année dernière depuis le 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

	Diavolezza , h, al, 5 ans, par Martinborough JPN et Happy Fellow [Astarabad (USA)], 69 k, ϕ p, Ecurie Etoile N.V. (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	1
--	---	---

Atalan, h, b.f, 5 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Peggy Do IRE (Pierre GB), 67 k, ♂, S. Munir (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **2**

Toscana Du Berlais, h, b, 5 ans, par Shantou USA et Katioucha (Mansonnien), 67 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **3**

Bahiosun, h, al, 5 ans, par Muhaymin USA et Bahia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 70 k (67 k), O. Monnier (*M. Bonsergent*), B. Lefevre (s) **4**

Travel De Belair, h, al, 5 ans, par Masked Marvel GB et Tragi Comedie [Tremolino (USA)], 71 k, ♂, Ecurie de Maleisye (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**

Katpartroi, f, 5 ans, 68 k (64 k), ♂, G. Le Baron (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **arr**

Fortasta, h, 5 ans, 68 k, ♂, SARL Groupe KR (*A. Renard*), J. Delaunay **arr**

Diamantaire, h, 5 ans, 67 k, ♂, M^{me} M. de Sousa (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **arr**

8 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def.

Eng. Sup.: *Travel De Belair*

2 long ½, 1 long, 1 long, 1 long ¾.

20160€ – 10080€ – 5880€ – 3990€ – 1890€

Primes aux éleveurs :

2923 € Guy ChereL.

1461 € Yvan Molliere, Simon Munir, Isaac Souede.

852 € Haras Du Berlais, M^{me} Catherine Poussin.

578 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

274 € Grouas.

Temps total : 5'16"80"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY au sujet de la performance du hongre DIAMANTAIRE, arrêté dans la dernière ligne droite d'en face.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait jamais eu trop de ressource, qu'il avait sauté très fort sur les obstacles et qu'il ne s'était certainement pas adapté au terrain proposé (4.8 au pénétromètre).

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre ATALAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

mercredi 11 janvier 2023

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Nicolas LANDON – André de COORDE – Stéphanie UHEL – Jacques CAMY

41 ³⁰⁴⁰ **PRIX EQUIDIA (PRIX AUGUSTE DE CASTELBAJAC)** **4 000 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

Parcours n° 20 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références : 0ans, +8 ; 1 ans et +, +10.

Havanaea, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silverlea [Shaanmer (IRE)], 65^{1/2} k, ♂, Ecurie M^{me} Jacques Cypres (*G. Masure*), P. Quinton (s) **1**

Gage De Reussite, h, b.f, 7 ans, par Network GER et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 70^{1/2} k, . Ecurie Couderc (*C. Lefebvre*), D. Bressou **2**

Bandero, h, b.f, 8 ans, par Balko et Aubaine De Sivola [Shaanmer (IRE)], 72 k, ♂, Haras de Beauvoir (*K. Nabet*), AS. Pacault (s) **3**

Miralago, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Street Party (Montmartre), 69 k, ♂, M^{me} D. Mele (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **4**

Black Boa, h, b, 10 ans, par Konig Shuffle GER et Boadicee [Nayef (USA)], 66 k, ♂, P. Lienart (*G. Re*), E. Grall (s) **5**

Starvina, f, b, 6 ans, par Balko et Startling Du Magny (Arvico), 65 k, ♂, M. Pehu (*E. Metivier*), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon **6**

Hijie, f, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Serenite [Goldneyev (USA)], 68 k, ♂, Ecurie Mirande (*de F. Giles*), M^{me} I. Pacault **7**

Great Du Large, h, 7 ans, 66 k, ♂, P. Noue (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) **8**

Grace De Dieu, f, 7 ans, 67 k, ♂, M^{me} C. Darchy (*J. Lebrun*), W. Menuet (s) **9**

Premier Vert, h, 6 ans, 70 k, ♂, M^{me} P. Papot (*T. Beaurain*), P. Quinton (s) **arr**

Hitech, h, 6 ans, 69 k, ♂, WD. MacDonald (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **arr**

Duo D'Enfer, h, 10 ans, 66 k, ♂, M^{me} I. Pacault (*L. Zuliani*), M^{me} I. Pacault **arr**

Alex Du Pin, h, 6 ans, 65 k, ♂, E. Lecoiffier (*T. Chevillard*), E. Lecoiffier **arr**

Genesis As, h, 7 ans, 66 k, ♂, . Ecurie Couderc (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **tbé**

14 partants ; 34 eng. ; 16 part def.

Certif. vétérinaire : *Gino Dino*

Sans motif : *Fou Delice*

3 long, courte encolure, ¾ long, 1 long, 6 long, 4 long, 6 long, 8 long.

47 250€ – 23 100€ – 13 650€ – 9 450€ – 5 250€ – 3 675€ – 2 625€

Primes aux éleveurs :

6 851 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

3 349 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres, Pierre Thiriet.

1 979 € Alexandre Conin, Damien Desiles.

1 370 € Guy ChereL.

761 € Patrice Lienart.

532 € Michel Pehu.

380 € Haras De Mirande.

Temps total : 5'21"10"

La jument HAVANEA (AQ) et les hongres GAGE DE REUSSITE, BANDERO, MIRALAGO et BLACK BOA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

42 ³⁰⁴⁹ **PRIX JEAN PAUL HUGONNET** **3 900 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

42 000 € (19 320, 9 660, 5 460, 3 780, 1 890, 1 260, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Juste Milieu, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Vista Palma [Enrique (GB)], 68 k, ♂, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**

Athena Du Luy, f, b.f, 4 ans, par Martaline GB et Princess Du Luy (Saint Des Saints), 66 k (64 k), ♂, M^{me} P. Papot (*M^{me} N. Desoutter*), F. Nicolle **2**

Best Path, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Shawnee'S Best [King'S Best (USA)], 70 k, ♂, M^{me} D. Mele (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **3**

Joli Look, h, al, 4 ans, par Nom De D'La et Utopiste (Califet), 69 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*W. Lajon*), Gab. Leenders (s) **4**

Beau Gaulois, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} H. Devin (*A. Zuliani*), F. Nicolle **arr**

Milord Du Mesnil, h, 4 ans, 67 k, ♂, S. Dumont (*G. Re*), E. Grall (s) **arr**

Bel Amigo, h, 4 ans, 68 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille **tbé**

Il Diavolo, h, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Michael Rizieri (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **tbé**

8 partants ; 14 eng. ; 8 part def.

6 long, 3 long, 1 long.

19 320€ – 9 660€ – 5 460€ – 3 780€

Primes aux éleveurs :

3 091 € Haras Du Hoguenet.

1 545 € Earl Haras Du Luy.

873 € Earl Haras Du Taillis.

604 € Thierry Cypres, Pierre Chebance.

Temps total : 5'12"60"

Le hongre JUSTE MILIEU (AQ) et la pouliche ATHENA DU LUY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

43 ³⁰⁵¹ **PRIX PMU LA HOURQUIE CAFE - MORLAAS (PRIX PAUL LARREGAIN)** **4 100 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 2)

31 000 € (14 880, 7 440, 4 340, 2 945, 1 395) – dotation France Galop

0539 011

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chase une allocation de 12.000. **Poids: 5 ans, 66 k. 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées, jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans, pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 31 : Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- Ivresse D'Estruval**, f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Uzès D'Estruval (Forestier), 69 k, ♂, M^{me} B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- Iridia**, f, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Urallia (Califet), 69 k, G. Lenzi (J. Reveley), M^{me} D. Mele 2
- Hozora**, f, n.p. 6 ans, par Masterstroke USA et Alidee [Special Kaldoun (IRE)], 69 k, ♂, Ecurie Team Spirit (R. Julliot), D. Cottin (s) 3
- Extrableuciel**, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Balsame Des Mottes [Ballingarry (IRE)], 64 k (65 k), ♂, M^{me} L. Grall (T. Beaurain), E. Grall (s) 4
- Hard Roc De Kerser**, h, b, 6 ans, par Fuisse et Roquette De Kerser [Yokohama (USA)], 73 k, ♂, Ecurie du Haras d'Erable (P. Denis), P. Quinton (s) 5
- Idee Rochelaise**, f, 5 ans, 64 k, ♂, Ecurie des Dunes (C. Lefebvre), P. Quinton (s) 6
- High Cross**, h, 6 ans, 68 k, ♂, D. Lumet (W. Lajon), J. Delaunay 7
- Illico**, h, 5 ans, 72 k, ♂, Haras de Saint-Voir (de F. Giles), D. Cottin (s) 8
- Ilbao**, h, 5 ans, 69 k, ♂, A. Gronfier (C. Smeulders), E. Clayeux (s) 9
- Gorviska**, f, 5 ans, 66 k (64 k), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau 10
- Jonchoeur Debelair**, h, 5 ans, 69 k, ♂, Suc. D. Lassaussaye (de A. Chitray), Gab. Leenders (s) arr
- Allegria Rouge**, f, 5 ans, 64 k (66 k), ♂, M^{me} P. Papot (J. Lebrun), P. Quinton (s) arr
- Imaginaire**, h, 5 ans, 67 k, Ecurie des Dragons (L. Zuliani), E. Clayeux (s) t.j

13 partants ; 27 eng. ; 14 part def.

Sans motif : It'S Easy

4 long ½, 3 long ½, 3 long ½, 3 long, 1 long, 5 long, 5 long, ½ long, 4 long ½.

14880€ – 7440€ – 4340€ – 2945€ – 1395€

Primes aux éleveurs :

2157€ M^{me} Bernard Le Gentil, M^{me} Isabelle Le Gentil Lambot.

1078€ Guy Cherel.

629€ Jean-Nicolas Tige, Thierry Cypres.

427€ Benoit Girres.

202€ M^{me} Kerstin Drevet.

Temps total : 5'36"50"

Les juments IVRESSE D'ESTRIVAL et EXTRABLEUCIEL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

44 3048 PX PMU LE BISTROT DU STADE MONTOIS-MT-DE-M(PX 3 500 m DE S.SEBASTIAN-DONOSTIA)

(Haies)
(Classe 3)

35 000 € (16800, 8400, 4900, 3325, 1575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Lelinoist**, f, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Fabulous Darling [Freedom Cry (GB)], 68 k (66 k), ♂, V. Le Roy (M^{me} C. Prichard), F. Nicolle 1
- Choeur De Mesc**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 70 k, ♂, Suc. D. Lassaussaye (de F. Giles), Gab. Leenders (s) 2
- Imako**, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Rymi (IRE) (Spectrum IRE), 70 k, E. Leray (s) (K. Nabet), E. Leray (s) 3
- Captain Falco**, h, al, 5 ans, par Falco USA et Diana Vertica (Vertical Speed), 69 k, J. Seror (L. Zuliani), M^{me} I. Gallorini 4
- Zarkan**, h, b, 5 ans, par Harzand IRE et Zarkasha IRE (Kahyasi IRE), 67 k, ♂, A. Jathiere (A. Zuliani), F. Nicolle 5
- Ileny Royale**, h, 5 ans, 70 k (66 k), ♂, Ecu. Ecuries Moise Ohana (F. Besson), Gab. Leenders (s) 6
- Chernabog**, h, 5 ans, 71 k (68 k), ♂, M^{me} G. Chenu (G. Siaffa), C. Chenu (s) arr
- Solisud**, h, 5 ans, 70 k, ♂, F. Deliberos (R. Julliot), M^{me} D. Mele arr

Inside The World, h, 5 ans, 69 k, ♂, P. Vitek (T. Beaurain), E. Grall (s) arr

Imperial Love, h, 5 ans, 67 k, ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (G. Re), P. & C. Peltier (s) arr

Inca De Balme, h, 5 ans, 67 k, ♂, J.L. Henry (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) arr

Milton, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, E. Lecoiffier (P. Denis), E. Lecoiffier arr

17 Une Seule Veritee, f, 5 ans, 65 k (62 k), ♂, M. Asseray (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) arr

Vandrimar, h, 5 ans, 67 k (63 k), ♂, de CA. Clermont-Tonnerre (N. Bouajib), AS. Pacault (s) t.j

14 partants ; 25 eng. ; 15 part def.

Sans motif : Imoun Jersey

1 long, 2 long ½, 1 long, 1 long.

16800€ – 8400€ – 4900€ – 3325€ – 1575€

Primes aux éleveurs :

2436€ Michel Houeix.

1218€ Suc. Etienne Olivier.

710€ Eric Leray.

482€ Jacques Seror.

228€ S.A. Aga Khan.

Temps total : 4'41"40"

La jument LELINOUST et le hongre CHOEUR DE MESC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

45 3050 PRIX EMILE LALANNE 4 000 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé)
Deuxième épreuve

60 000 € (27000, 13200, 7800, 5400, 3000, 2100, 1500) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

Parcours n° 20 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références : 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +18.

Gaz Gaz, h, b, 7 ans, par Buck'S Boum et Montanara Paris [Turgeon (USA)], 71 k (67 k), ♂, Haras de Saint-Voir (M^{me} L. Suisse), de N. Lageneste 1

Safe Flight GB, h, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Atomic Tangerine GB (Midnight Legend GB), 72 k, ♂, S. Munir (de F. Giles), P. Quinton (s) 2

Always Love You, h, b, 6 ans, par Network GER et Lovely As [Assessor (IRE)], 72 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (A. Renard), J. Delaunay 3

12 4 Pas De Quartier, h, b.f, 7 ans, par Fuisse et Sambaresca (Maresca Sorrento), 68 k, JM. Baudrelle (de A. Chitray), JM. Baudrelle 4

Lady Hanwell, f, b, 6 ans, par Authorized IRE et Font Froide [Tremolino (USA)], 72 k, ♂, Suc. de H. Talhouet-Roy (G. Masure), AS. Pacault (s) 5

Histoire De France, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Aguicheuse [Lavirco (GER)], 71 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (L. Zuliani), Gab. Leenders (s) 6

Dieu Merci, h, b, 10 ans, par Kapgarde et Montanara Paris [Turgeon (USA)], 70 k (69 k), ♂, Haras de Saint-Voir (M. Chaillolleau), de N. Lageneste 7

Cadet Vert, h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca 8

Funky Du Mestivel, h, 8 ans, 72 k (70 k), ♂, Ecurie des Dunes (M^{me} C. Prichard), P. Quinton (s) arr

Montepertuso, h, 8 ans, 71 k, ♂, P. Perreau (T. Chevillard), N. Paysan arr

Princess Polly, f, 6 ans, 69^{1/2} k, ♂, D. Henderson (C. Lefebvre), D. Henderson arr

12 Olympic Flame, h, 8 ans, 69 k, ♂, W. Menuet (s) (J. Lebrun), W. Menuet (s) t.j

12 Royal Gemix, h, 6 ans, 66 k (65 k), ♂, JF. Cuenca (H. Rodriguez Nunez), JF. Cuenca t.j

16 2 Feu Follet Sivola, h, 8 ans, 65 k (63 k), ♂, Ecurie des M (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) t.j

14 partants ; 14 eng. ; 14 part def.

7 long ½, courte encolure, 9 long, 2 long, encolure, 4 long, 6 long.

27000€ – 13200€ – 7800€ – 5400€ – 3000€ – 2100€ – 1500€

Primes aux éleveurs :

3915 € Haras De Saint-Voir.

1914 € Yorton Farm, prime non attribuée.

1131 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

783 € Jean-Marc Baudrelle.

435 € Suc. Herve De Talhouet-Roy, Charles-Amedee De Clermont-Tonnerre.

304 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

217 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 5'25"40"

Le Commissaire M. Nicolas LANDON ayant dû quitter l'hippodrome pour raisons personnelles, il n'a pas été remplacé dans sa fonction de Commissaire de Courses pour cette course.

Le départ a été repris une fois et a été validé à 17h31.

Les hongres GAZ GAZ et PAS DE QUARTIER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Choeur Joie**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Baldino, **32/3**
- Achour**, h, 12 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 4
- Adriana**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Grinta Noire, **30/3**
- Aelle**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Gazelle De La Vega, **13/3**
- Affortunato**, h, 7 ans, Kendargent et Affolante USA, **31/2**
- Alex Du Pin**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Marquise Du Pin, 41
- Alibichop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Allie Choche, **18/3**
- Allegria Rouge**, f, 5 ans, Walzertakt GER et Epala, 43
- Always Love You**, h, 6 ans, Network GER et Lovely As, **45/3**
- Ana Martina**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Ana Musica, 6
- Angel First**, h, 4 ans, Ardad IRE et Angel'S Tears GB, **14/4**
- Annie'S Dream**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Anna'S Star IRE, **32/5**
- Apollo Creed**, h, 9 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, **10/6**
- Arabesque Du Mazet**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Curves In Control USA, 9/4
- ***Arazzo GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Aloe GER, **5/3, 18/2**
- Atalan**, h, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Peggy Do IRE, **40/2**
- Athena Du Luy**, f, 4 ans, Martaline GB et Princess Du Luy, **42/2**
- Avenue Spanish (GER)**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Avenue Marceau, **32/6**
- Avernes (IRE)**, f, 5 ans, Intello (GER) et Annouville, **7/2, 23**
- Bahiosun**, h, 5 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, **40/4**
- Ballinsco**, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Pascolie, 12
- Bandero**, h, 8 ans, Balko et Aubaine De Sivola, **41/3**
- Baron Mario**, h, 4 ans, Manatee GB et Allez L'Anjou, **18/6**
- Baron Zanzi**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, **14/2**
- Batman Royal**, h, 6 ans, Crossharbour GB et La Vaillante, 3
- Beau Gaulois**, h, 4 ans, Doctor Dino et Belle Grotte, 42
- Beau Gosse**, h, 9 ans, Falco USA et Mazaya IRE, **29/1**
- Bel Amigo**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Belmiesque, 42
- Belle Etoile**, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Etoile De Bellouet, 30
- Benita**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Bryanka, 21
- Beryl Baie**, h, 12 ans, Crillon et Shah Gun Blue, **31/4**
- Best Path**, h, 4 ans, Pastorius GER et Shawnee'S Best, **42/3**
- Best Women (IRE)**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Orion Best, **32/2**
- Bistrot Has**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Bia Has, **9/2**
- Black Boa**, h, 10 ans, Konig Shuffle GER et Boadicee, **41/5**
- Blekolina**, f, 4 ans, Blek et Anguilla GER, **34/4**
- Blooming**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Baladewa GER, **30/7**
- Body Building**, f, 4 ans, Elm Park GB et Promets Moi, **22/5**
- Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, Cokoriko et Belle Du Brizais, 10
- Boogie**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Generation Disco, **2/4**
- Brekdance Bilberry**, f, 8 ans, Sunday Break JPN et Silvy Du Normandy (IRE), **7/3, 23/2**
- Burgandy**, f, 4 ans, Authorized IRE et Yellow Edge GB, **30/5**
- ***Caddyhill IRE**, h, 8 ans, Arcadio GER et Ring Hill (GB), **3/4, 31/5**
- Cadet Vert**, h, 5 ans, Network GER et Katkodile, 45
- Caparica**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, 10
- Capivari**, h, 11 ans, Yeats IRE et Plique A Jour, 21
- Capodimonte**, h, 7 ans, Konig Turf GER et Carolles, **10/1**
- Captain Falco**, h, 5 ans, Falco USA et Diana Vertica, **44/4**
- Caradream**, f, 8 ans, Dream Well et Carambole, 21
- Celestin Mercury**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Mercura Celeste, **4/4, 37/4**
- Celine**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Flying Flag IRE, 9
- Chernabog**, h, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Dashing Beauty IRE, 44
- Chestnut Dream**, h, 10 ans, Martaline GB et Sur Sa Mine, 3
- Chichi De La Vega**, h, 6 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, **10/5**
- Choeur De Mesc**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, **44/2**
- Choeuralya**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Alghalya GB, 22
- Cirano De Pail**, h, 10 ans, Kapparde et Ken Roche, **35/1**
- Coeur Nantais**, h, 7 ans, Linda'S Lad (GB) et Nana Nantaise, 36
- ***Conspiracy Theory GB**, h, 5 ans, New Approach IRE et Mu'Ajiza GB, 24
- Cookilayone**, f, 7 ans, Rajsaman et Saroushka, **2/1, 35**
- Corraline**, f, 4 ans, Therus et Kanoa, 28
- Costa Rica**, h, 4 ans, Morandi et Petite Elite USA, 34
- Cote Fleurie**, f, 7 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), **25/4**
- Courting**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Holdinghands, **14/7**
- Curious Lady**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Belle Roxinne, 6
- Daily Quest**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Achera, **9/1**
- Danse Avec Jersey*, h, 10 ans, Spanish Moon USA et Myrtille Jersey, 10
- Days Dream**, f, 7 ans, Martaline GB et Donna Lorcy, **31/3**
- Demoiselle Kap**, f, 5 ans, Kapparde et Dabaratsa, **7/4**
- Diamantaire**, h, 5 ans, Diamond Boy et Breve De Comptoir, 40
- Diavolezza**, h, 5 ans, Martinborough JPN et Happy Fellow, **40/1**
- Dieu Merci**, h, 10 ans, Kapparde et Montanara Paris, **45/7**
- Dimasty Majtall**, f, 4 ans, Machucambo et Distrayante Beauty, 32
- Disco Mome*, h, 10 ans, Tiger Groom GB et Rapide Mome, 12
- Doctor Squeeze**, h, 8 ans, Doctor Dino et Gold Harvest, 27
- Doctor Who**, h, 4 ans, Doctor Dino et Monumentale, 39
- Dream Sage**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Notre Sage, **6/7, 19/7**
- Duo D'Enfer*, h, 10 ans, Linda'S Lad (GB) et Odyssee Du Cellier, 41
- Eadream**, f, 5 ans, Montmartre et Evitta, **17/4**
- Echiquier*, h, 9 ans, Network GER et Regate, 29
- Eclair De Vati**, h, 5 ans, Gemix et Louna De Vati, 23
- Editorial**, h, 9 ans, Evasive GB et La Barinia, 23
- El Pedro**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Qualida, **34/2**
- Emir Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, 39
- ***Emirates GER**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Exotic Rose GER, **30/6**
- Ernzo*, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Quellemare, 16
- Enzo Bello**, h, 4 ans, Doctor Dino et Reine Irlandaise, 22
- Erik Le Viking**, h, 6 ans, Norse Dancer IRE et Petite Fantasia GB, **3/1**
- Es Castell**, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Moonbaby, **18/5**
- Escort'Jet**, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, **19/5**
- Espoir Du Grillon**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, **16/1**
- Etincelle Desjy**, f, 4 ans, Kitkou et Kassadame, **22/2**
- Exciting Light**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Excitante, **13/2**
- Extraleuciel**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Balsame Des Mottes, **43/4**
- Falbala Le Dun**, f, 8 ans, Enrique (GB) et Uranus Le Dun, **21/5**
- Falcon Des Mottes**, h, 4 ans, Storm The Stars USA et Star Of Gracie GB, **18/7**
- Falko Des Flos**, h, 4 ans, Balko et Marie Royale, **39/2**
- Fan D'Apple'S*, h, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 2
- Farasilver**, h, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Farasha, 3
- Fastwave**, h, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Fast Transaction, **22/6**
- Fedor Rosay**, h, 4 ans, Rajsaman et Fidji Rosay, **33/1**
- Feu Follet Sivola*, h, 8 ans, Martaline GB et Une Par Une, **16/2, 45**
- Fille En Or**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Noces D'Or A Estivaux, 28
- Finch Hatton**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Fifty Du Pecos, **28/3**
- Fira**, f, 6 ans, Diamond Green et Thera, 8
- Firstclass**, h, 4 ans, Magadino et Fristar, **14/1**
- Foret Vierge**, f, 5 ans, Kapparde et La Foret, 24
- Fortasta**, h, 5 ans, Turgeon USA et Gwaien, 40
- Forza*, h, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, **2/3, 37/5**
- Fox Challenger**, h, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Jona, **23/3**
- Fred*, h, 8 ans, Cokoriko et Veribelle, 4
- Free Lord D'Anjou**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 29
- Frimousse*, f, 8 ans, Kapparde et Lafeline, **12/6**
- Funky Du Mestivel**, h, 8 ans, Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire, 45
- Gage De Reussite**, h, 7 ans, Network GER et Joly Nelsa, **41/2**
- Galcolflaur*, h, 7 ans, Falco USA et Persiflaura, **25/1**

Galileo De Viette , h, 7 ans, Gemix et Innamorata, 12	Hamersley , h, 6 ans, Elvstroem AUS et Silver Pivotal IRE, 10	I Love You Sivola , h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Suave De Sivola, 1/2, 36/6	Invincible Power , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Coronet, 1/5
Gallipoli , h, 6 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 29/5	Handspinner , h, 6 ans, Irish Wells et Kaldame, 12	Iako , h, 5 ans, Montmartre et Belle Du Luy, 26/2	Ioni Du Gue , h, 5 ans, Creachadoir IRE et Quatre Heure Dix, 23
Galop Du Large , h, 7 ans, Kapparde et Princesse Turgeon, 31/1	Happy Roque , f, 6 ans, Crillon et Volte De La Roque, 2/2, 37	Icambre , h, 5 ans, Voiladenuo et Infini GER, 1	Iridia , f, 5 ans, Saddex (GB) et Urallia, 43/2
Gamsoul , h, 7 ans, Nicaron GER et Yellow Summer, 25/3	Hard Roc De Kerker , h, 6 ans, Fuisse et Roquette De Kerker, 43/5	Iceo Madrik , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Sunday Madrik, 36/2	Iris Colombe , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Krysaore Colombe, 17/1
<i>Garanti Or</i> , h, 7 ans, Nidor et Verybella, 12/5	Harquency , h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Hocquigny, 18	<i>Ici Avrilly</i> , f, 5 ans, Fly With Me et Souris Blanche, 1/3, 31/7	Ispano Star , h, 5 ans, Spanish Moon USA et Taguy Star, 24/1
Gardien Du Temps , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Moon Like Shadow, 19/3	<i>Harry Conti</i> , h, 6 ans, Network GER et Toscana Conti, 8/2	Ideal De Sivola , h, 5 ans, Noroit GER et Gaspatir, 31	Issu Des Planches , h, 5 ans, Axxos GER et Quaty Des Planches, 26
Gardons Le Sourire , h, 7 ans, Fame And Glory GB et Place Au Soleil, 27/5	<i>Hat Trick Sivola</i> , h, 6 ans, Noroit GER et Kerrana, 8/1	<i>Idee Rochelaise</i> , f, 5 ans, Network GER et Nuit Rochelaise, 43	Italia Wood , f, 5 ans, Coastal Path GB et Du Tac Au Tac, 17
Garein , h, 4 ans, Very Nice Name et Altane, 14	<i>Haut De Forme</i> , h, 6 ans, Fuisse et Rotonde, 3/5	Idem Des Ongrais , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ayad Des Ongrais, 17	<i>Ivanohe</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Cavalerie, 26
<i>Garkapstar</i> , h, 7 ans, Kapparde et Spidelle Star, 36/7	<i>Havanea</i> , f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Silverlea, 41/1	<i>Ifrane</i> , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Une Histoire, 1	Ivresse D'Estruval , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Uzes D'Estruval, 43/1
Garo De Juilley , h, 11 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 2	<i>Helio Borget</i> , h, 6 ans, Saddex (GB) et Kashima, 8/5	<i>Iker Blue</i> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Vibraye, 26/4	<i>Ixel Du Fruitier</i> , f, 5 ans, Fly With Me et Rouf Du Fruitier, 17
Gaz Gaz , h, 7 ans, Buck'S Boum et Montanara Paris, 45/1	Hellena , f, 6 ans, Choeur Du Nord et Jollila, 7/1	Il Diavolo , h, 4 ans, Martaline GB et Circe Des Bordes, 42	<i>J Y Crois</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Queenjo, 15
Genesis As , h, 7 ans, Cokoriko et Lovely As, 41	Henya , h, 6 ans, Masterstroke USA et Santa Luza, 37	<i>Il Est Des Notres</i> , h, 5 ans, My Risk et Antioches, 26	<i>J'Arrive De L'Est</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 11
Gerardus , m, 4 ans, Bow Creek IRE et Provocation, 18	Hermes Des Sources , h, 6 ans, Alianthus GER et Luxdor Du Goastion, 16	<i>Ilbao</i> , h, 5 ans, Tirwanako et Melodie Valtat, 43	J'Excel , h, 4 ans, Crossharbour GB et Ixelle Des Lumes, 5/2
Gingembre Menthe , h, 7 ans, Barastraight (GB) et Jolie Menthe, 2/5, 23/4	Hermine Du Rheu , f, 4 ans, Saint Des Saints et Venus Du Rheu, 30	Ile D'Ouessant , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Cavadee, 17/5	Jacasse Camara , h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Sunday Way, 39/6
Giulina , f, 5 ans, Rosendhal IRE et Baby Cherokee USA, 21	Heroine Smart , f, 6 ans, Elusive City USA et Algrey Saintmartin, 12/3	Ileny Royale , h, 5 ans, Secret Singer et Royale Canaille, 44	<i>Jafar D'Airy</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Ulifa D'Airy, 11
Glycine Bleue , f, 4 ans, Network GER et Vallee Rose, 9/5, 38/6	<i>Hextrawel Du Porto</i> , f, 6 ans, Saddex (GB) et Atorsix, 16/4	<i>Illico</i> , h, 5 ans, Sholokhov IRE et Onde De Choc, 43	<i>Jagger Bomb</i> , f, 4 ans, Diamond Green et Une Tournée, 15
<i>Go Fast Du Granval</i> , h, 7 ans, Maresca Sorrento et La Grande Vallee, 23	<i>High Cross</i> , h, 6 ans, Crossharbour GB et Kalinca De Thaïx, 43	<i>Illogique D'Ainay</i> , h, 5 ans, Montmartre et Perle Du Bocage, 24/4	<i>Jaguar Collonges</i> , h, 4 ans, Saddex (GB) et Roxane Collonges, 11
Golden Gold , f, 5 ans, Zanzibari USA et Golden Clou, 17/3	<i>High Fashion</i> , f, 6 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, 8/3	<i>Image De Marque</i> , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Rien De Plus, 26/1	<i>Jaguar Lagrange</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Panzara D'Airy, 39
Golden Park , f, 7 ans, Walk In The Park IRE et Goldnella, 36/5	Highlands D Allier , h, 6 ans, Cokoriko et Crouesty, 4/3	<i>Imaginaire</i> , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art, 43	Jakson , h, 4 ans, Carghese Des Landes et Anitzka, 28/4
Golden Witch , f, 6 ans, Elvstroem AUS et Golden Clou, 10/7	Hip Hop Conti , h, 6 ans, Lauro GER et Starmoss, 25	Imako , h, 5 ans, Martaline GB et Rymi (IRE), 44/3	<i>Jalna Coko</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Chic Lady, 15/6
Good Bye De Roche , h, 5 ans, Jeu St Eloi et God Girl, 16	<i>Histoire Allen</i> , f, 6 ans, Kapparde et Une Epoque, 8	<i>Imany Baie</i> , f, 5 ans, Crillon et Tennessee, 7/5, 23/5	<i>Jalzan</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Vierge Sainte, 11
Gorviska , f, 5 ans, No Risk At All et Gorvella, 43	<i>Histoire De France</i> , f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Aguicheuse, 45/6	Imperial Love , h, 5 ans, Night Wish GER et True Love Mail, 44	James , h, 4 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 14/6
<i>Grace De Dieu</i> , f, 7 ans, Buck'S Boum et Vierge Sainte, 41	Hitech , h, 6 ans, Balko et Villemanzie, 41	<i>Impulsion Allen</i> , f, 5 ans, Fly With Me et Reaction, 17/2	James Bond Chanay , h, 4 ans, Tirwanako et Rose Celebre, 19/2
Grand Slickly , h, 5 ans, Slickly et Grande Anse, 1, 20	Holy Of Holies , f, 4 ans, Kingfisher IRE et Sultane Des Bordes, 30/2	<i>In Capri</i> , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, 26/5	<i>James De Baune</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Azur De Baune, 11/4
Grazano , h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Madonje GER, 3/2	Hopalla Chocolat , f, 6 ans, Stormy River et Castillon IRE, 7	<i>In Memoria</i> , h, 5 ans, Al Namix et Catholique, 1/1, 20	<i>Japelou Deciergues</i> , m, 4 ans, Voiladenuo et Miss De Ciergues, 38/2
Great Du Large , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, 41	Hophop Hop De Pail , h, 6 ans, Kapparde et Regina Maresca, 3, 31	Inca De Balme , h, 5 ans, Vic Toto et Man'S Idea, 44	<i>Japhet</i> , h, 4 ans, Karakter IRE et Pail Mel, 11
Green Gold , h, 5 ans, Diamond Green et Gold De La Cour, 16	<i>Hotel Dieu</i> , h, 6 ans, Rail Link GB et Paula, 10	<i>Indiana Roque</i> , f, 5 ans, Gemix et Brume De La Roque, 24/5	<i>Jargauder</i> , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Saga D'Ainay, 11
<i>Guerre Des Gaules</i> , f, 7 ans, Walk In The Park IRE et Bergere De Cercy, 12	Hourra De Sivola , f, 6 ans, Noroit GER et Gaspatir, 7	<i>Ineffable</i> , f, 5 ans, Manduro GER et Bejaya, 24	Jaroussky , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Zanetta, 28/1
<i>Hades</i> , h, 6 ans, Masterstroke USA et Venus De Beaumont, 27	<i>Hozora</i> , f, 6 ans, Masterstroke USA et Alidee, 43/3	Ines Des Pictons , f, 5 ans, Montmartre et Aurore Des Pictons, 17	<i>Jasmin Blue</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Forte Blue Javilex, 18/4
<i>Haeva D'Or</i> , f, 6 ans, Puit D'Or IRE et Roche Verte, 7, 37	<i>Hunter Grey</i> , h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Pick'Up, 8/4	Inside Montlioux , h, 6 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 12/1	Java De L'iton , f, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'iton, 13/4
*Halite IRE , h, 5 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, 35	<i>Hupeca De Thaïx</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Rebecca De Thaïx, 10	<i>Inside The World</i> , h, 5 ans, Vif Monsieur GER et Unekaina, 44	Jazz De Berce , h, 4 ans, Zanzibari USA et Zephrichane, 22
Halo On Fire , h, 6 ans, Papal Bull GB et Joly Berengere, 35	<i>Huron Wendat</i> , h, 6 ans, Axxos GER et Belle Camille, 21/1	<i>Interdit De Jeu</i> , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Beaujeu Allen, 26/3	Jazzy Du Mestivel , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 9/3
	Hyde Madrik , f, 6 ans, Muhtathir GB et Wishing Well, 10	Into The Moon , f, 5 ans, Martinborough JPN et Chicklick Dorrell, 20/1	<i>Jeanne De Guye</i> , f, 4 ans, Fly With Me et Charline De Guye, 33
	<i>Hyjie</i> , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Serenite, 41/7		

- Jermyn Raffles*, h, 4 ans, Martaline GB et Une Artiste, **11/1**
- Jersay Du Trottet*, h, 4 ans, Coastal Path GB et Star De Champdoux, **11/3**
- Jessy*, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Kenna, **15/7**
- Jetsee*, f, 4 ans, Karakter IRE et Roulmapoule, **15**
- Jeune Canaille*, f, 4 ans, Kapgarde et Balle Au Centre, **15**
- Jeune Coko*, h, 4 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, **11/6**
- Jigtsar Pam*, h, 4 ans, Galiway (GB) et Sandinnar, **34/1**
- Jim Du Chenet*, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Polyfleur, **33/2**
- Jimble Moon*, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Jimkale, **36**
- Jimmy Baie*, h, 4 ans, Tiger Groom GB et Patagonie, **22**
- Jingle Denuo*, h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies, **39/1**
- **John Locke GB*, h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Sacred Shield GB, **21/4**
- Johnny Mag*, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag, **11**
- Joinville Le Pont*, h, 4 ans, Bathyrhon GER et La Foret, **5/5**
- Jokera D'Engilbert*, h, 4 ans, Rail Link GB et Madhera D'Engilbert, **33/3**
- Joli Look*, h, 4 ans, Nom De D'La et Utopiste, **42/4**
- Jolifou De Guye*, h, 4 ans, Willywell et Vania D'Airy, **33**
- Joly Poupee*, f, 4 ans, Estejo GER et Perle Du Seuil, **6/4**
- Jolymin*, h, 5 ans, Muhaymin USA et Jolie Lola, **24/2**
- Jonchoeur Debelair*, h, 5 ans, Choeur Du Nord et La Joncaille, **43**
- Jonque Bleue*, f, 4 ans, Network GER et Easy Ball, **38**
- Journee De Reve*, f, 4 ans, Fly With Me et Unike De Reve, **15/4**
- Joyau D'Ainay*, h, 4 ans, Muhtathir GB et Romance D'Ainay, **22/3**
- Joyeuse Roque*, f, 4 ans, Gemix et Sainte Roque, **32/1**
- Joyvol*, h, 4 ans, Voiladenuo et Volverine Macalo, **11/7**
- Judicieuse Allen*, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Concerto D'Allen, **15/2**
- Juge De Paix*, h, 4 ans, Voiladenuo et Spice, **5/1, 33/5**
- Juhenium*, f, 4 ans, Karakter IRE et Kalgary, **15/5**
- Jump Des Bruyeres*, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Innsbruck, **39/3**
- Jungle Ville*, h, 4 ans, Voiladenuo et Ballyville, **11**
- Jupiter Pepper*, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Policalle, **14/5**
- Jupon D'Allier*, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Anita D'Allier, **11**
- Juracique*, f, 4 ans, Saddex (GB) et Amitabha, **15/1**
- Jus De Coco*, f, 4 ans, Cokoriko et Laita, **38/3**
- Jusquicitouvabien*, h, 4 ans, Pastorius GER et Venus Collonges, **11/2**
- Just A Castle*, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Allo Cherie, **11/5**
- Just A Kiss Sivola*, f, 4 ans, Nom De D'La et Miss Justice, **6/5**
- Just Nelsa*, f, 4 ans, Cokoriko et Joly Nelsa, **39/5**
- Juste Milieu*, h, 4 ans, Manatee GB et Vista Palma, **42/1**
- Juste Originale*, f, 4 ans, Blek et Version Originale, **22**
- Justice*, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Vixice, **15/3**
- Kaliningrad*, h, 6 ans, Saint Des Saints et Kalikova, **3**
- Kapjahr*, h, 8 ans, Kapgarde et Jahra, **3**
- Kapsaga*, f, 4 ans, Kapgarde et Saga Win, **22/7**
- Katpartroi*, f, 5 ans, Martaline GB et Katkogarje, **40**
- Kenzo Du Brizais*, h, 4 ans, Kapgarde et La Trattoria, **13**
- King Of Dark*, h, 5 ans, Crillon et Queen Of West, **20/2**
- Konig De Noe*, h, 7 ans, Konig Turf GER et Dear De Noe, **10**
- La Baroche*, f, 4 ans, Recorder GB et La Belliere IRE, **6/3**
- La Danza*, f, 6 ans, Masked Marvel GB et La Sorelle, **27/3**
- Lady Hanwell*, f, 6 ans, Authorized IRE et Font Froide, **45/5**
- Lady Of Castle*, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Fany Florielene, **32**
- Le Grand Jour*, h, 4 ans, Doctor Dino et Paris Toujours, **39/7**
- Le Mans*, h, 10 ans, Le Fou (IRE) et The Race, **36**
- Le Voyage*, h, 4 ans, Al Wukair IRE et Nayara, **33/7**
- Le Zino*, h, 7 ans, Lord Du Sud et Mona Lescrbaa, **31/6**
- Lelinoust*, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Fabulous Darling, **44/1**
- Lenalov*, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Winografa (GB), **19/1**
- **Life'S A Breeze IRE*, h, 7 ans, Gale Force Ten GB et Aubusson IRE, **21**
- Lilla*, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Somewhere In Time, **33**
- Lord Bobby*, h, 6 ans, Sinndar IRE et Zannkiya (GB), **3/3**
- Lord Dragon*, h, 7 ans, Dragon Dancer GB et She'S My Lady, **37/6**
- Lord Pit*, h, 8 ans, Confuchias IRE et Lady Ohara, **4/2, 31**
- Luna The Great*, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, **22/4**
- Lyon Clermont*, h, 9 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, **29/4**
- Mado*, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Madonna Du Berlais, **37**
- Mansionsa*, f, 9 ans, Satri IRE et East The Mansion, **3**
- Marceline Desjy*, f, 4 ans, Spider Flight et Altesse Desjy, **32**
- Maresia*, f, 4 ans, Whipper USA et Kobaka (GB), **9**
- Marie Des Bordes*, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Queen Des Bordes, **34/3**
- Marthas Vineyard*, f, 4 ans, Martaline GB et Shannon Vale, **30/1**
- Marvel Family*, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Sainte Nation, **9**
- Marella D'Estrel*, f, 6 ans, Masked Marvel GB et La Estrella GER, **37**
- Matnight*, f, 4 ans, Night Wish GER et Equilibriste (IRE), **33/4**
- Meann*, f, 7 ans, Top Trip (GB) et Bella Cara, **21/3**
- Melayotte*, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Elsamoon, **9**
- Mendelsohn*, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Mossanne, **16**
- Mesaria*, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Thera, **28/2**
- Messi Blue*, h, 8 ans, Blue Bresil et Terre Normande, **37/7**
- Metasequoia*, h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Maladiva, **27/2**
- Midnight Forever*, f, 4 ans, Motivator GB et Lady D'Ogenne, **30**
- Milltop*, h, 7 ans, Sinndar IRE et Robinka, **21/2**
- Milord Du Mesnil*, h, 4 ans, Monitor Closely IRE et April Day, **42**
- Milton*, h, 5 ans, Morandi et Mystical Power, **44**
- Miralago*, h, 5 ans, Doctor Dino et Street Party, **41/4**
- Miss Himalaya*, f, 5 ans, Zanzibari USA et Altitude Oceane, **24/3**
- Missed Cue*, f, 5 ans, Kapgarde et Cue To Cue GB, **36/4**
- Mixologist*, h, 6 ans, Gemix et Ideal Step, **29/2**
- Mon Brazil*, h, 4 ans, Olzarte De Collongues et L'Occitanie, **28**
- Mon Vieux*, h, 5 ans, Diamond Boy et Royale The Best, **24**
- Montepertuso*, h, 8 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, **45**
- Monty Saga*, h, 7 ans, Toni Blue et Dolce Bambina, **36**
- Moonrise Shadow*, h, 5 ans, Stormy River et Eclipse Lunaire (GB), **20**
- **Motu Fareone IRE*, f, 7 ans, Getaway GER et Arrive In Style IRE, **35/2**
- Moujik*, h, 6 ans, Siyouni et Balashkova, **29/3**
- Muselli*, h, 4 ans, Ultra IRE et Zakariane, **5/4, 33/6**
- My Royal Passion*, h, 4 ans, Recorder GB et Skiperia, **22/1**
- Naeva*, f, 4 ans, Pastorius GER et Todaraba, **6/2**
- Nafarrak*, h, 4 ans, Vision D'Etat et Villa Navarre, **14**
- Najima Star*, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Sybilgia GER, **34/5**
- **Naos GB*, h, 5 ans, Carlotamix et Morning Rise GER, **2, 24**
- New President*, h, 6 ans, Sinndar IRE et Sun Song, **12/2**
- Norville*, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Noce, **35**
- Offtheworld*, h, 4 ans, Jeu St Eloi et The Race, **5/6**
- Olaway*, f, 4 ans, Galiway (GB) et Olanga GER, **33**
- Olympic Flame*, h, 8 ans, Motivator GB et Elusive Flame GB, **12, 45**
- Osaxa*, f, 8 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, **23**
- Padam*, h, 5 ans, Sri Putra GB et Omarie, **1**
- Parioli*, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Grivatique, **38/5**
- Parovna*, f, 4 ans, Walzertakt GER et Pavlovna, **19/4**
- Pas De Quartier*, h, 7 ans, Fuisse et Sambaresca, **12/4, 45/4**
- Pastorale*, f, 4 ans, Pastorius GER et Maladiva, **38/1**
- Patricien*, h, 6 ans, Dream Well et Lady'S Day GER, **12**
- Peace Garden*, h, 6 ans, Kapgarde et Peace City, **23/1**
- Pennsylvanie*, f, 4 ans, Kayf Tara GB et Plaisir D'Amour, **32/4**
- Picnic*, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Dansia GER, **37/1**
- Pluie D'Araize*, f, 4 ans, No Risk At All et Bring It On, **32**
- **Pollexten GB*, h, 7 ans, Yeats IRE et La Zingarella IRE, **35**
- Pomm Run*, f, 7 ans, Kandahar Run GB et Pommabelle, **31**
- Premier Vert*, h, 6 ans, Network GER et Katkodile, **41**
- Prince Chop*, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Turtle Beach, **34/6**
- Prince Jelois*, h, 5 ans, Martaline GB et Nouma Jelois, **1/4, 20/5**
- Princess Polly*, f, 6 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, **45**
- Princessezero Has*, f, 4 ans, Kingfisher IRE et Primeiradama, **30**
- Quelle City*, f, 6 ans, Soul City IRE et Quelle Est Belle, **7**
- **Quo Volare GER*, h, 4 ans, Reliable Man (GB) et Queretara (IRE), **38/4**
- Rafael De La Brunie*, h, 4 ans, Gnome et Colette De La Brunie, **28/5**
- Ramuntcho*, h, 4 ans, Kap Rock et Styleline, **5**
- Rasango*, h, 12 ans, Astarabad USA et Ravna, **37/2**
- Reve De Prince*, h, 6 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, **36/3**
- Rhum Bleu*, h, 5 ans, Montmartre et Speedy Blue Girl, **23**
- Rise And Run*, f, 4 ans, Kapgarde et Roche Rose (IRE), **32**
- Rock Of The Glade*, h, 4 ans, Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne, **18/1**
- Rockadenn*, h, 7 ans, High Rock (IRE) et Nijadenn, **35/5**
- Roi D'Oudalle*, h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, **16/3**

Rosande, f, 7 ans, No Risk At All et Nette Rousse, 16

Rosemellic, f, 4 ans, Legolas JPN et Kan Ah Loar, **30/4**

Royal Gemix, h, 6 ans, Gemix et Tuseurat, 12, 45

***Safe Flight GB**, h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Atomic Tangerine GB, **45/2**

Saignon, h, 7 ans, Balko et Mitja, **35/3**

Saint Anjou, h, 11 ans, Saint Des Saints et Line Garry, **10/2**

Saint Godefroy, h, 8 ans, Doctor Dino et Astrid Weus, **25/2**

Saint Mark, h, 5 ans, Martaline GB et Sainte Sophie, **24/7**

Sans Bruit, h, 5 ans, Triple Threat et Swedish Dancer IRE, 36

Santa Julia, f, 4 ans, Kapparde et Poli Bamba, **13/1**

Saraswati, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Lovely Tender, 6

Savoyard (IRE), h, 10 ans, Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE, **16/5**

Senograf, h, 4 ans, Recorder GB et Camdara FR, 5

Shut Down, h, 6 ans, Siyouni et Drifting IRE, 29

Sirba, f, 7 ans, Nicaron GER et Nutellas, 21

Six One, h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, **10/4**

Sniper Point, f, 4 ans, Pastorius GER et Ejina, **6/1**

Solisud, h, 5 ans, Lord Du Sud et Ta Solitaire, 44

Spanish One, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE), **27/4**

Starvina, f, 6 ans, Balko et Startling Du Magny, **41/6**

Style De Rock, f, 4 ans, Kap Rock et Anowe De Jelois, 34

Super Flam, h, 7 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, **10/3**

Suroit, h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Suzuka, **4/1, 36/1**

***Sweet David GB**, h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB, **39/4**

Tarte Aux Prunes, f, 4 ans, Very Nice Name et Toutonne, 34

Tee Moon Paris, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Monlora De Luna, 6

The Room, f, 6 ans, Manduro GER et The Living Room, **4/5**

***Time Is Money GER**, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tatienne IRE, 19

Tite Goul, f, 7 ans, Montmartre et River Flyer, **37/3**

Tomorrowland, h, 4 ans, Whipper USA et Tenue D'Orage, **19/6**

Tonnerre Du Temps, f, 4 ans, Saint Des Saints et Daniella, **6/6**

Tonnerre De Dieu, h, 5 ans, Kapparde et Grivatique, **20/3**

Toscana Du Berlais, h, 5 ans, Shantou USA et Katioucha, **40/3**

Travel De Belair, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Tragi Comedie, **40/5**

Une Seule Veritee, f, 5 ans, Dunkerque et Une Seule Chose, 17, 44

Vae Patron, h, 5 ans, Manduro GER et Marie Celeste, **35/4**

Vandrimar, h, 5 ans, Authorized IRE et Font Froide, 44

Velsheda, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Katsya, **32/7**

Verychic, f, 4 ans, No Risk At All et Frivolite, 6

Vizya, f, 5 ans, Vision D'Etat et Kentucky Woman, 1

Wild Pretender, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Wild Lady, 6

Wilyson, h, 5 ans, Willywell et Pina Colada SWI, **20/4**

Wings Of Liberty, h, 4 ans, Wings Of Eagles et Altana USA, **14/3**

***Wopart GB**, h, 5 ans, Helmet AUS et Arte Volante GB, **24/6**

Yo, h, 12 ans, Satri IRE et Yeomanry, **12/7**

Youtwo Glass, h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, **27/1**

Zarkan, h, 5 ans, Harzand IRE et Zarkasha IRE, **44/5**